JEAN-PIERRE BIROT

LA CRIM'

Qui s'y frotte, s'y pique

Mémoires d'un commissaire de la Brigade criminelle

Marcuil
Éditions

Jean-Pierre BIROT

LA CRIM,
QUI S'Y FROTTE, S'Y PIQUE !

Mareuil
Éditions

Chez Mareuil Éditions :

Dans le secret de l'action, Jean-Louis Fiamenghi et Franck Hériot, 2016.
Le Souffleur. Dans l'ombre des négociateurs du Raid, Danielle Thiéry et *Christophe Baroche, 2016.*
Commissaire à la Crim', Claude Cancès, 2017.
Histoire du 36 illustrée, Charles Diaz et Claude Cancès, 2017.
Patron du Raid, Jean-Michel Fauvergue et Caroline de Juglart, 2017.
Le Raid, comment manager une unité d'élite ?, Jean-Michel Fauvergue, 2018.
Mémoires de Rossignol. Ex-inspecteur principal de la sûreté, présentés par Charles Diaz, 2018.
Mon témoignage sur l'affaire Pierre Conty, Henri Klinz, 2018.
Les Gorilles de la République, Gilles Furigo, 2018.
Ces grands flics qui ont fait le 36, Charles Diaz et Claude Cancès, 2018.
Histoire de la police judiciaire de Marseille, Alain Tourre, rééd. 2019.
L'affaire Hazan, Claude Cances et Jean-Pierre Birot, 2019
Gign-Raid, deux patrons face aux nouvelles menaces, Jean-Michel Fauvergue et Thierry Orosco, 2020
Mourir au Bataclan, Jean-Pierre Albertini, 2020
Le Coffret, 36, quai des orfèvres, Claude Cances, Charles Diaz, 2021
Empain, le rapt, André Bizeul, 2021
KGB-DGSE, deux espions face à face, Sergueï Jirnov et François Waroux, 2021

Le Coffret unité d'élite, 2021
Top action face aux crises !, Jean-Louis Fiamenghi, Denis Favier, 2022
La DST sur le front de la guerre froide, Raymond Nart, Jean-François Clair, Michel Guérin, 2022
James Bond n'existe pas. Mémoires d'un officier traitant, François Waroux, 2023.
Cold cases, un magistrat enquête, Jacques Dallest, 2023
Histoire du 36 Quai des Orfèvres, Claude Cancès, 2023.

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Pour vous tenir informé des prochaines publications de Mareuil Éditions,
rendez-vous sur : www.mareuil-editions.com

© MAREUIL ÉDITIONS, 2023

ISBN : 978-237-25431-70

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

À Marcel Charnaud, mon premier chef.
À Claude Cancès, mentor de « la brêle »
et ami de toujours.
À mes amis inspecteurs et commissaires,
présents ou disparus, qui m'ont accompagné.
À mon épouse qui a aussi « dérouillé »,
à Jean-Jacques, Catherine…et Lisou.

SOMMAIRE

Titre

Chez Mareuil Éditions

Copyright

Note de l'auteur

Préface

I - Premiers pas à la Crim

Une histoire prestigieuse

II - Clavier, papier bulle et carbone

Dans le vif du sujet

Du stand de tir aux bancs de l'école

Quand volent les pavés et s'abattent les matraques

Fin du tour de chauffe

III - Retour au quai des Orfèvres

L'incontournable procédurier

Morts suspectes et suicides au menu

Ne jamais se fier aux apparences

L'aiguille dans le cœur

« À la mariée »

Le maréchal Pétain a disparu

Pour une chemise de nuit…

Règlement de comptes

IV - Michel le Fou, tueur de vieilles dames

L'assassin se manifeste

Michel le Fou nous « harcèle » au téléphone

V - Le mystère de La Tourelle

Les constatations

L'enquête

Les auditions de Larissa Doublet

Les recherches de l'identité judiciaire

VI - D'un enlèvement à l'autre… Monsieur Antirapt

L'enlèvement de Louis Hazan

Jeu de piste

Une vieille connaissance de la Crim

Identification de la « taupe »

Objectif Djakarta

L'« enlèvement » de Jacques Prévost…

Assises de Paris – le procès

L'enlèvement du Baron Empain

Le retour de Pierre Ottavioli

L'enquête s'oriente dans l'entourage du baron

La séquestration s'éternise

Fusillade sur l'autoroute du Sud

Coup de poker de Pierre Ottavioli

La traque

Épilogue

Mon pot de départ

Un homme à terre, un collègue, un ami

VII - Une autre police

L'enfant à la bougie

Le bébé né sans bras

VIII - Commissaire à la Crim

La Poularde

Le patron de la Crim brutalement débarqué…

IX - Un cauchemar nommé Thierry Paulin

Une litanie macabre

Un vrai tueur en série

X - De l'amoureux transi… au forcené

De la relativité du témoignage

« Personne n'aime le messager porteur de mauvaises nouvelles »

Le tueur chez les psys

XI - La Crim… cru 1991

Une équipe de choc

L'affaire Choukroun

L'affaire Bakhtiar

La cavale…

Qu'est devenu Boyerahmadi ?

La fin des vacances…

Le procès

Le tueur de l'est parisien

Un mystère vieux de 35 ans

Enquête au long cours

L'étonnant épilogue

XII - Deux enquêtes hors normes

La mort en direct

Notre-Dame brûle

Les atouts de la brigade criminelle

Des équipes d'enquêteurs soudés, aguerris, déterminés

Les moyens techniques et humains

Le temps

Postface - La fusillade de la rue du Docteur-Blanche

Retour en arrière

Le « flag »

« Quai des brumes »

L'enquête

Annexes

Le recrutement des inspecteurs de la Crim

La revue de presse « maison »

Note de l’auteur

En mars 1968, mon service militaire accompli, je débarque à 23 ans, encore en « culottes courtes », comme officier de police adjoint, à la brigade criminelle du 36, quai des Orfèvres. J’y resterai un peu plus d’un an, le temps de la découverte, pour y revenir à trois reprises, en prenant du grade et du poil blanc.

J’ai vécu avec passion mes autres affectations où j’ai partagé de grands moments avec des policiers d’exception qui m’ont beaucoup apporté. Qu’ils me pardonnent de ne pas parler d’eux.

Ce livre raconte mon parcours à la « Crim » où j’ai découvert l’être humain dans toutes ses dimensions, des équipes de flics très soudées, de l’inspecteur au commissaire, des joies et des drames. Je n’ai pas de nostalgie mais plutôt de l’étonnement et la joie d’avoir pu vivre tout cela. Je ne souhaite qu’une chose aux plus jeunes qui ont repris le flambeau du « 36 » : vivre leur vie professionnelle avec la même passion.

Si la devise principale de la Crim est « Courage et dévouement », son emblème connu est le chardon et la formule « Qui s’y frotte s’y pique ». Je réalise que je m’y suis frotté à plusieurs reprises, que je m’y suis piqué… et que j’ai aimé !

*

Préface

Il est toujours bon de s’attarder sur le passé – le sien et celui des autres –, de s’y replonger, non par nostalgie, mais plutôt par nécessité. L’incontournable nécessité d’aller creuser ce terreau fertile dans lequel s’enracinent nos origines, notre histoire personnelle et collective, l’une et l’autre intimement imbriquées. C’est ce que nous propose Jean-Pierre Birot, l’un de ces flics ayant reçu la brigade criminelle en héritage, avant, à leur tour, de nous la transmettre avec son histoire prestigieuse, ses traditions et son savoir-faire unique.

Jean-Pierre Birot a passé plus de vingt-cinq ans au cinquième étage du 36, quai des Orfèvres, là où se nichait la Crim, il n’y a pas si longtemps, avant le déménagement de la PJ aux Batignolles, au « Bastion », ainsi que nous appelons notre nouvel immeuble. Vingt-cinq ans du grade d’officier de police adjoint à celui de commissaire divisionnaire ! Jean-Pierre Birot y a même été procédurier, le « maître de ballet », celui dont le coup d’œil, le sens aigu de l’observation, dès la scène de crime, permet à l’enquête de démarrer sur des bases solides. Autant dire que Jean-Pierre Birot connaît bien cette musique qui a fait et fait encore la réputation de la brigade criminelle de la PJ parisienne.

Ce n’est pas un hasard s’il a passé toutes ces années à la Crim à des postes différents. Il est l’archétype même du policier que l’on s’attend à y trouver : travailleur acharné ne comptant jamais ses heures, enquêteur opiniâtre et résolu, exigeant et minutieux, ne négligeant jamais aucun détail,

investi d’une mission qu’il remplit comme un devoir sacré, animé par cette humilité qui est la marque des grands. C’est l’image qu’il a laissée. La trace qu’il nous faut suivre.

Je l’avoue, se plonger dans toutes ces affaires, grandes ou petites, dont la Crim a hérité au cours des dernières décennies, a été un vrai plaisir : de l’enlèvement du cercueil du maréchal Pétain au mystère de *La Tourelle*, en passant par Michel le Fou ou l’assassinat de Chapour Bakhtiar, sans oublier l’évocation de ce dossier emblématique qui a mobilisé la Crim pendant trente-cinq ans, je veux parler de l’affaire dite « du Grêlé », mystérieux personnage soupçonné d’avoir assassiné à Paris, le 5 mai 1986, la petite Cécile Bloch, âgée de 11 ans. Comme l’écrit Jean-Pierre Birot, « Tous les patrons de la Crim se sont fait un point d’honneur de ne jamais refermer ce dossier, gardant l’espoir de mettre un jour la main sur le meurtrier ». Ce qui est enfin arrivé le 30 septembre 2021, grâce à l’ADN. Ce jour-là, j’ai eu une pensée émue pour la famille de l’enfant, pour tous les enquêteurs de la Crim qui ont travaillé sur cette affaire, et pour tous mes prédécesseurs à la tête de la brigade criminelle dont la ténacité a fini par payer.

Je terminerai par une anecdote qui va dans le sens de ce témoignage que nous offre Jean-Pierre Birot. Quand il a fallu déménager du quai des Orfèvres aux Batignolles, le « bureau de Maigret » – ainsi nommé en hommage au personnage de Simenon inspiré par deux grandes figures de la Crim – a suivi le mouvement. Il a même fallu le démonter et le remonter à l’identique pour qu’il prenne toute sa place dans la pièce où il trône désormais, jouxtant notre salle de crise ultramoderne. J’y tenais particulièrement, car cette massive pièce de bois brunie par le temps, vestige du mobilier d’État des années 1930, devant lequel se sont assis les patrons de la Crim, s’est imposée comme un passage de relais incontournable, lien indéfectible entre un passé prestigieux et un futur que nous écrivons chaque jour.

Michel Faury
Chef de la brigade criminelle

I

Premiers pas à la Crim

Commençons par un aveu. Ce 2 mars 1968, à 8 h 30 tapantes, en costume-cravate comme il se doit, alors que se dresse devant moi l'imposant portail en bois du 36, quai des Orfèvres, je ne sais pas vraiment où je débarque. Encore moins ce que recèlent les murs de ce temple de la police judiciaire (PJ).

La veille, dans le bureau administratif de la PJ, ma convocation à la main, j'ai appris que j'étais affecté à la brigade criminelle. La Crim ! Il y a pire comme premier job. Je ne suis pas tombé du nid, mais je n'ai aucune idée de l'aura qui entoure cette brigade, des grands flics qui ont façonné sa légende en quelques décennies, ni même qu'un certain Simenon s'est inspiré de deux d'entre eux pour créer son célébrissime commissaire Maigret. Jeune officier de police adjoint, je n'ai jamais porté une arme, jamais enquêté, jamais mis les pieds sur une scène de crime, jamais vu un cadavre de ma vie…

Une fois remplis différents documents, on m'a remis un 7,65 mm – un pistolet Herstal dont le maniement m'a été sommairement expliqué –, une paire de menottes, un plan de la capitale, le bien nommé « bitumard » et une clé d'avertisseur de police, élément indispensable pour ouvrir l'une de ces bornes qui jalonnent les rues de Paris, et avertir police secours. Un autre temps que les moins de 20 ans…

Après quelques pas, une fois franchi le porche, je tourne à gauche et me dirige vers une porte vitrée de couleur blanche. C'est l'entrée de la direction régionale de la PJ.

Après avoir avalé les cent quarante-huit marches de l'escalier en colimaçon recouvert d'un lino sombre et élimé, j'arrive au troisième étage, l'antre des limiers, le cœur de ce que l'on fait de mieux en matière d'enquête criminelle. Je précise que je ne découvrirai ce chiffre « 148 » que bien plus tard…

Je me présente au bureau 305, celui de la Crim, où se trouvent deux officiers de police principaux, Roger Pelletier et Raymond Boithias qui sera longtemps le doyen de la brigade criminelle. Il est décédé le 14 juillet 2021, à l'âge de 100 ans. Qui a dit qu'on ne faisait pas de vieux os chez les flics ?

Pelletier et Boithias sont deux des plus anciens officiers de la Crim. Leur expérience leur confère un certain respect. Ils font l'interface entre les chefs de groupe et le « patron » de la brigade, le commissaire divisionnaire Gustave Jobard, et son adjoint, Roger Poiblanc. Leur job est de tenir le chrono des « saisines » de la Crim et d'établir tours de permanence et congés.

Ce jour-là, je ne suis pas le seul perdreau de l'année à faire mes premiers pas chez les « seigneurs » de la Crim. L'un d'entre eux, Jean-Pierre Pelletier, deviendra mon ami.

Je l'ai dit, j'ignore encore beaucoup de choses. Par exemple qu'au 36, à côté de la Crim, se tiennent d'autres brigades. La brigade de recherche et d'intervention (BRI) aussi appelée l'antigang, la voie publique, future brigade de répression du banditisme, la mondaine qui se dédoublera en brigade des stupéfiants et brigade du proxénétisme, sans oublier la brigade des mineurs et le service de l'identité judiciaire. De même, j'ignore que les commissariats de quartier et les douze brigades territoriales qui couvrent Paris et les trois départements périphériques dépendent de la direction régionale de la PJ. Bref, je débarque à la Crim avec de l'énergie à revendre

mais en « culottes courtes », ignorant tout de la « grande maison » que je viens d'intégrer.

Une histoire prestigieuse

Le fait d'être affecté à la Crim est à la fois une chance et un honneur. Une chance car nombre de fonctionnaires souhaiteraient rejoindre ce service où l'on n'entre pas facilement. Un honneur car ce service a ses lettres de noblesse.

Créée par le préfet Louis Lépine, en juin 1912 à la suite de l'affaire Bonnot, la Crim s'appelle alors la brigade du chef. Elle est le « pendant », à Paris, des célèbres Brigades du Tigre, ainsi nommées en hommage à leur créateur Georges Clemenceau.

Elle ne deviendra la brigade criminelle qu'au mois d'août 1944.

Ce sont des affaires défrayant la chronique judiciaire qui construiront, rapidement, la réputation des limiers de la Crim : Violette Nozière, en 1933, le Dr Petiot à la Libération, l'attentat du Petit-Clamart, la chasse aux poseurs de bombes de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) pendant la guerre d'Algérie, l'enlèvement de Ben Barka, en 1965, ou beaucoup plus tard, en 1981, l'arrestation du cannibale japonais Issei Sagawa, ou encore l'enlèvement du baron Empain, en 1978, l'attentat de la rue des Rosiers, en 1982, la chasse aux tueurs en série, Thierry Paulin et Guy Georges, mais aussi les attentats islamistes qui ensanglantent la capitale en 1995 et 2015. L'acharnement de la Crim à ne jamais laisser se refermer un dossier non élucidé est tout aussi emblématique. Comme le dossier du tueur et violeur dit du « Grêlé » ; trente-cinq ans d'enquêtes, de recherches, de témoignages, de piétinements, de pistes suivies puis abandonnées avant de mettre la main sur François Vérove. Cet ancien gendarme et ex-policier à la préfecture de police (PP), comprenant qu'il est sur le point d'être démasqué, disparaît et

se suicide le 29 septembre 2021 au Grau-du-Roi, dans le Gard, après avoir confessé ses crimes dans une lettre.

Il n'y a pas de grandes affaires sans de grands patrons. Ils ont laissé leurs noms gravés dans la pierre du non moins mythique 36, quai des Orfèvres ; Marcel Guillaume et son adjoint Georges Massu – ce sont eux qui inspireront Georges Simenon pour son Jules Maigret –, Maurice Bouvier, Marcel Leclerc, Pierre Ottavioli dit « Papa Oscar », Jacques Genthial, Martine Monteil, Frédéric Péchenard et bien d'autres.

Si les succès de la Crim sont nombreux, si le taux de réussite des enquêtes dites à énigme est élevé, cela est dû à la méthode, à l'opiniâtreté des femmes et des hommes de cette brigade à part dans l'histoire de la police française. L'opiniâtreté – qu'illustrent sa devise « Qui s'y frotte s'y pique » et son emblème le chardon –, mais aussi les moyens, toujours à la hauteur, requis par les enquêtes.

Comme toute unité d'élite, la Crim est fière de son ancienneté et de ses traditions. On peut citer le banquet de printemps, la photo annuelle de la brigade sur les marches de l'ancien Palais de justice surplombant la place Dauphine, et les « pots » ; n'est-ce pas la meilleure façon, après des séries de meurtres, d'attentats sanglants, et de longues investigations, d'évacuer, de décompresser ?

Surtout, à la Toussaint, depuis 1920, la Crim organise la « tournée des cimetières ». À ma connaissance, c'est le seul service de police, en France, à perpétuer cette tradition.

Ainsi, chaque année, quelques anciens et beaucoup de jeunes se retrouvent pour aller en minibus dans les cimetières parisiens et de la banlieue pour fleurir les tombes et honorer les mémoires des douze fonctionnaires de police tués en service, de 1920 à 1978. Dans l'Aude, celle de Jacques Capela, tué le 31 juillet 1978 au pied de l'ambassade d'Irak, est également fleurie.

II

Clavier, papier bulle et carbone

« Marcel, tu peux descendre ? J’ai du renfort pour toi. » Le renfort, c’est moi. Raymond Boithias me remet entre les mains de Marcel Charnaud, officier de police principal, un homme trapu, brun, à la calvitie prononcée, au regard direct. « Tiens, Marcel, lui dit Boithias, je te présente M. Birot qui fait partie des derniers arrivés. Le patron l’a affecté à ton groupe.

— Bonjour, c’est comment ton prénom ?

— Jean-Pierre…

— Parfait, Jean-Pierre, tu me suis. On monte dans le groupe. » Encore un étage. Bureau 401. Il surplombe le salon d’attente de la direction. On se sent tout de suite à l’étroit dans cette pièce d’une trentaine de mètres carrés où sont installés une douzaine de policiers, deux groupes de six de chaque côté, celui de Marcel Charnaud et celui de Francis Dedouche. Premières poignées de main avec mes désormais collègues, Lucien, Daniel, Gaston et le père Louis, un vieil officier de police adjoint contractuel. Tous, il n’y a pas si longtemps, ont vécu l’attentat du Petit-Clamart, dont ont réchappé le général de Gaulle et son épouse. Attentat signé de l’OAS qui milite pour l’Algérie française. Tous sont des flics confirmés. Notamment Gaston Chaussivert, la quarantaine, ancien pompier de Paris qui n’a pas son pareil pour mettre en confiance et délier les langues lors des enquêtes de voisinage.

Après ces présentations sommaires, on m'installe à une table avec une machine à écrire Olympia, une rame de papier brouillon « bulle », et un appareil téléphonique uniquement relié aux numéros intérieurs de la PP. Mon vis-à-vis s'appelle Jean-Claude Hildebrand, dernier arrivé du groupe Dedouche. Il m'a précédé de quelques mois.

Les deux premiers jours, je suis « briefé » par Marcel Charnaud sur les missions de la brigade criminelle, les différentes formes de saisine par le parquet ou un juge d'instruction, *via* l'état-major de la PJ. Les missions sont une chose. Ne pas se perdre dans les méandres de ce navire amiral qu'est le 36 en est une autre. Un collègue se charge de me faire découvrir les groupes d'enquête et les procéduriers de la Crim avant de me conduire à l'état-major, avec sa salle de commandement et la salle des télex, puis au service des archives où je pourrai consulter les dossiers des personnes fichées par la police. Cette « promenade » finira au service des « garnis » où sont classées, chaque jour, les fiches des clients qui prennent une chambre d'hôtel dans la capitale.

Dernier arrivé, premier servi ! Ce soir, à 19 heures, notre groupe prend la permanence jusqu'au lendemain. À moi de remplir, à l'intention de l'état-major, la feuille de permanence du groupe. Autrement dit, la liste des fonctionnaires du groupe et leurs adresses personnelles. Si une affaire se déclenche dans la nuit, l'état-major les mobilisera. Tous ne disposent pas du téléphone, notamment les plus jeunes dont je fais partie. Dans ce cas, l'état-major alerte le commissariat le plus proche et un gardien de la paix se déplace jusqu'à leur domicile où une voiture viendra rapidement les chercher, invariablement de grosses Simca Ariane, de couleur gris clair, qui appartiennent au pool technique de la préfecture. Il faut préciser que la Crim ne dispose en tout et pour tout que de trois voitures : une Peugeot 403 pour le patron, une autre pour son adjoint, et un break pour les officiers de police principaux du bureau 305. Pas de voiture pour la base. L'enquêteur se déplace en métro, muni de son bitumard et de sa carte de réquisition qu'il

présente au poinçonneur, sauf si ses investigations l'emmènent en banlieue. L'état-major peut alors débloquer un véhicule du pool technique…

En attendant d'user mes semelles sur le bitume parisien, je sue sang et eau sur ma machine Olympia pour dresser la feuille de permanence. Je ne suis pas un habitué du clavier et je martyrise les touches à deux doigts. Avec l'expérience je finirai par acquérir une vitesse tout à fait respectable pour prendre des auditions, toujours à deux doigts…

Je termine la feuille de permanence par mon nom et mon adresse : rue Degas, dans le XVIe arrondissement où j'ai trouvé, à la fin de mon service militaire, une chambre de bonne, au huitième étage, tout en haut de l'escalier de service. Je fais un pas pour aller à mon lit et deux pas pour aller à la fenêtre. Lavabo et toilettes sont sur le palier.

Rentré chez moi après un casse-croûte avalé dans un café, je n'ose me mettre en pyjama et m'allonge à moitié habillé sur mon lit, mon 7,65 Herstal et mes menottes à portée de main.

Je ne dors que d'un œil. Si la Crim « dérouille », si elle prend une affaire, le gardien de la paix va-t-il trouver le bon escalier et la bonne porte ? Au petit matin, je me réveille tout surpris et un peu inquiet qu'on ne m'ait pas appelé !

Dans le vif du sujet

Les jours se passent sans que le groupe ne « dérouille », malgré mes vœux les plus secrets. Après avoir malmené le clavier de l'Olympia, je m'endors tous les soirs de permanence dans ma chambre de bonne, avec la quiétude du devoir accompli. Bientôt, Marcel Charnaud m'associe à plusieurs enquêtes en cours sur lesquelles je peux me faire les dents.

Mon premier « dossier » est une commission rogatoire lancée par un juge d'instruction pour « recherche des causes de la mort » d'un certain Aomar A., âgé de 25 ans, dont le corps a été découvert dans la Seine, à

Alfortville, le 23 août 1967. La victime, ancien harki, ancien ouvrier chez Simca à Poissy, demeurait dans un foyer nord-africain à Alfortville. Le médecin légiste a conclu à une mort par submersion et n'a relevé aucune trace de violence. Les vêtements sont en ordre. L'homme est en possession de son portefeuille et d'une montre-bracelet. Le commissariat d'Alfortville, après enquête, a transmis sa procédure au parquet en concluant à une mort naturelle, accident ou suicide. Seulement voilà, le père du défunt qui demeure à Sétif a écrit au procureur de la République de Paris. Dans sa lettre il accuse quatre Algériens d'être les meurtriers de son fils. On a leurs noms et leurs adresses : tous demeurent dans le même foyer d'Alfortville. Ne possédant pas encore la qualification d'officier de police judiciaire (OPJ), je ne peux procéder à aucune audition dans le cadre d'une commission rogatoire. Il en aurait été autrement dans le cas d'un flagrant délit, où j'aurais pu entendre un témoin sur procès-verbal.

En revanche, je suis chargé des recherches administratives et je peux enquêter sur le terrain et faire un rapport. Ces investigations, qui m'occuperont quelques semaines, ne permettront pas de conforter les allégations du père du noyé d'Alfortville.

Je suis également chargé d'enquêter dans le cadre de deux autres commissions rogatoires concernant des curriculum vitæ. L'une émane d'un juge de Versailles qui m'amènera à enquêter sur la personnalité d'un ingénieur à la retraite de 70 ans, inculpé d'homicide volontaire sur son épouse. Je rencontrerai, à Paris et en banlieue, les quinze employeurs qui ont jalonné son parcours professionnel de 1936 à 1965.

L'autre commission rogatoire est celle d'un juge d'Abbeville qui demande d'enquêter sur un typographe, inculpé de coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur sa compagne. Avec cette enquête je serai confronté à la misère sociale, à un premier voyage au cœur de la misère humaine. On n'en sort pas indemne. Le suspect est issu d'une famille recomposée de neuf enfants. À l'âge de 18 ans, il se met en ménage

avec une femme de vingt ans son aînée, alcoolique au dernier degré, connue des services de police pour des hallucinations, mère de quatre enfants trisomiques. Elle lui fera vivre un enfer…

Ce travail d'enquête me plaît. Il demande de la patience, de la méthode. On touche une autre réalité, un autre monde ignoré du reste de la société. Marcel Charnaud prend en compte les procès-verbaux importants et les auditions. Il me fait confiance, oriente mes recherches et m'apprend la façon de rédiger un rapport. Je dois lui rendre hommage pour avoir guidé mes premiers pas avec fermeté et indulgence. Ces rapports me reviennent parfois corrigés sur la forme, un mot corrigé par un autre, une virgule rajoutée… mais pas sur le fond. Tirés ainsi au cordeau, ils sont inclus dans la procédure qui sera présentée à la signature du patron.

Les semaines s'écoulent. Je n'ai pas encore connu le grand frisson, l'Affaire avec un grand A. Jusqu'à ce jour, ou plutôt cette nuit, où des coups sont frappés à ma porte ! Je me lève d'un bond…

La Crim est saisie d'une nouvelle affaire de meurtre. À 23 heures, un homme a été abattu par balle dans une cité d'Orly, dans le Val-de-Marne. Ahmed M., âgé de 40 ans, sans emploi, vivant seul. Il est connu des services de police pour des affaires de rixes et d'escroqueries. Les quelques témoins l'ont aperçu en train de se disputer violemment avec un individu portant des cheveux roux frisés qui a fini par lui tirer dessus avant de prendre la fuite à pied.

Le lendemain j'accompagne un collègue à l'institut médico-légal (IML) de Paris, quai de la Râpée, ce bâtiment de briques rouges qu'on peut apercevoir depuis le pont d'Austerlitz. L'IML, synonyme d'autopsie. Ma première « séance »… Ce ne sera pas la dernière. C'est toujours un moment particulier sur lequel je reviendrai en détail. La victime a succombé de deux balles de 7,65 mm tirées en pleine poitrine.

Une enquête de voisinage approfondie débute dès le lendemain matin dans cette cité de logements sociaux très dégradés où certains sont chauffés

par des poêles à charbon, où des portes d'escalier ont été arrachées pour faire du petit bois, où des locataires stockent leur charbon dans les baignoires !

L'enquête de voisinage se poursuit méthodiquement. Mon collègue Gaston Chaussivert, « Tounet » pour les intimes, enquêteur opiniâtre, étend ses recherches aux cafés du secteur. Au détour d'un troquet, il finira par obtenir un renseignement permettant d'identifier « le grand roux », un Algérien d'origine kabyle, aux yeux bleus. Il sera arrêté et confondu. Le mobile du crime ? L'argent, bien sûr. Une somme gagnée au tiercé. La victime l'a abusé et par là offensé.

Traditionnellement, c'est le dernier du groupe – le sixième – qui s'échine, corvéable à merci, à appeler les archives, à se plonger dans les dossiers. Je me souviendrai jusqu'à la fin de mes jours de ce numéro perpétuellement occupé : « 46 – 46 ». C'est également moi qui descends et monte l'escalier du 36, entre le service des garnis ou des archives, pour sortir documents ou photos.

Comme pour l'enquête de voisinage, les recherches administratives systématiques dans les fichiers et archives de la police sont essentielles. Elles peuvent apporter un éclairage sur la personnalité de la victime mais aussi sur celle des proches et des témoins entendus. Comme le dit l'adage : « Une police sans archives est une police sans mémoire. »

Le sixième de groupe est un peu le porteur d'eau, dans le bon sens du terme. Il est étroitement associé aux phases essentielles de l'enquête, et à ses éventuels succès. Stagiaire corvéable à merci pour la bonne cause, il fait ainsi ses classes, il apprend « sur le tas », ce qu'aujourd'hui on a un peu oublié ; sans dénigrer les bancs de l'école et la nécessité de la théorie, j'ai toujours pensé qu'être au contact du réel, de la réalité du terrain, était la meilleure des formations. Comme dans l'armée : avant d'accéder au grade de sergent, de capitaine ou de colonel, il faut commencer par apprendre à

marcher au pas et comprendre le maniement du fusil. J'ajoute que le sixième de groupe peut, lui aussi, recueillir un élément déterminant pour la résolution d'une enquête.

Pour ma part, je ne rattraperai la « théorie » qu'en 1978, à l'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près de Lyon, où l'on forme les futurs commissaires.

*

Je profite de cet intermède pour aborder un point important, voire essentiel, du travail de PJ, quelle que soit la nature du dossier : l'enquête de voisinage que je viens d'évoquer dans l'affaire du noyé d'Alfortville.

Cette enquête de voisinage en matière criminelle peut se révéler aussi importante que la recherche d'empreintes ou de traces par la police technique et scientifique.

On part du principe qu'à proximité d'un crime, dans le « voisinage » immédiat, quelqu'un a pu être témoin des faits eux-mêmes, ou de quelque élément pouvant intéresser les enquêteurs.

Excepté les témoins retenus sur les lieux du crime ou ceux qui se manifestent, il faut aller en rechercher un ou plusieurs autres qui ne penseront pas forcément être en mesure d'aider la police.

À défaut d'éclairer la commission même des faits, cette enquête peut apporter des éléments intéressants sur la victime, sur ses habitudes, mais aussi sur les allées et venues suspectes d'un inconnu, ou sur des bruits ou des cris entendus peu de temps avant ou après un crime.

Le témoignage doit être recueilli à « chaud ». Sa recherche doit être systématique. Si un riverain est absent, il faudra y retourner, le joindre, coûte que coûte. Impossible de laisser un échec sans explication. Il n'est pas interdit de frapper aux portes à une « heure chrétienne », le soir, par exemple, quand les gens rentrent chez eux.

Le témoin sera un riverain, un concierge, un chauffeur de bus, une mère de famille, n'importe qui, pourvu qu'il soit doté de deux sens essentiels : la vue et l'ouïe… Sachant que certains peuvent être récalcitrants – parce qu'ils n'aiment pas la police ou sont persuadés de ne pas pouvoir l'aider –, l'enquêteur doit être opiniâtre, méthodique, et surtout psychologue.

Il pourra être utile de retourner sur les lieux le lendemain pour avoir la physionomie du quartier à la même heure, voire une semaine plus tard selon la physionomie particulière, comme un jour de marché, etc.

Un élément recueilli par le jeune inspecteur fraîchement débarqué dans le groupe d'enquête peut amener à la résolution d'une affaire importante. Rien ni personne ne peut ni ne doit être négligé.

Si cela est nécessaire, selon le contexte de l'affaire, l'équipe peut être renforcée par un deuxième groupe, ou un troisième ou d'autres services.

Le regroupement des témoignages recueillis dans un rapport d'enquête de voisinage – avec le pointage des personnes non encore consultées – pourra être confié à un officier de police ou à un chef de groupe. La Crim, en cas de nécessité, peut se donner le temps et les moyens, contrairement à un service de police local qui n'aura pas les moyens d'entreprendre de telles enquêtes.

Les journalistes eux-mêmes prisent l'enquête de voisinage. Claude Cancès se souvient que lors de l'enquête sur l'assassinat à Paris, le 24 décembre 1976, du prince Jean de Broglie, les journalistes chassaient « en meute » le moindre renseignement dans le voisinage. C'était une telle « course à l'échalote » qu'il fallait souvent répondre, au pied levé, à une question du ministre de l'Intérieur sur tel ou tel point révélé, souvent pas à bon escient, par les journalistes !

*

Nous sommes à la fin des années 1960. La Crim est saisie de dossiers de toutes sortes, dont la presse se fait largement l'écho. Dans quelques années, la brigade sera dispensée des enquêtes de personnalité pour ne plus s'occuper majoritairement que de meurtres dont l'élucidation n'apparaît pas immédiatement ; si on peut logiquement penser que des investigations conduiront à l'identification de l'auteur, l'enquête sera confiée aux services de la PJ locale. C'est au substitut du procureur de décider, parfois avec l'aide des observateurs de la Crim, à quel service confier l'enquête.

Du stand de tir aux bancs de l'école

Les « Maigret » de la Crim n'ont pas la réputation d'être de redoutables gâchettes. D'ailleurs, ce n'est pas non plus leur vocation. N'empêche, les jeunes flics que nous sommes, inexpérimentés pour la plupart dans le maniement des armes, peuvent être amenés un jour ou l'autre à faire usage de leur arme. Autant savoir s'en servir sans être un danger pour soi ou les autres… Raison pour laquelle les « culottes courtes » de la PP doivent suivre un stage de formation durant deux semaines. Un stage de tir à l'arme de poing, au stand de la porte de la Villette.

Adieu l'antique 7,65 mm Herstal ! On passe à la vitesse supérieure avec un .38 Smith & Wesson, un revolver de 3 pouces. On ne plaisante plus.

Casque sur les oreilles, alignés devant les cibles, nous apprenons à dégainer rapidement nos armes selon la méthode de Raymond Sasia, « gorille » légendaire du général de Gaulle, formé lui-même au tir instinctif par le FBI. Puis nous passons au tir, notamment à des séances de précision. Sans faire partie des meilleurs, je progresse !

Le stage une fois terminé, nous garderons les Smith & Wesson, avant de recevoir des Manurhin MR 73, arme d'une grande précision équipée de munitions puissantes telles que le .357 Magnum ou le 9 mm Parabellum.

Mais ces performances concernent moins la Crim que d'autres brigades ou groupes d'intervention de la PJ.

Si la connaissance des armes et leur utilisation sont des choses importantes, le droit pénal et le Code de procédure le sont encore plus pour un flic de PJ. Incontournable même ! Ainsi, le 13 mai 1968, je rejoins l'École de police de Beaujon, dans le VIIIe arrondissement de Paris. Durant deux mois, nous nous retrouvons, une cinquantaine d'OPA, à suivre des cours de droit. Nous sommes jeunes et nous avons l'impression de nous retrouver à l'école. Il fait beau. Nous chahutons comme des étudiants. Cela semble bien parti. Une semaine plus tard, coup de sifflet : on nous enjoint de regagner nos services, car ça chauffe autour des pavés de la capitale ! La République tangue dans tous les sens, le pouvoir est dépassé. Ma « scolarité » policière s'arrêtera là. Elle se fera sur le terrain. Je suis de retour au cinquième étage du 36.

Quand volent les pavés et s'abattent les matraques

La période est dure, surtout pour nos collègues en tenue de la Sécurité publique. C'est l'époque des slogans « CRS SS », des barricades la nuit sur le Boul'Mich avec des platanes en travers de la chaussée, des rues dépavées, comme la rue Soufflot, et des voitures incendiées. Les soirées se succèdent et se ressemblent. Des manifestants sont conduits, par fournées, aux quartiers Beaujon et Vincennes. Au petit matin, l'air empeste le gaz lacrymogène. Le pouvoir se cherche et semble vaciller.

La PJ est partie prenante mais plus en retrait. Nous sommes bloqués au service jusque tard dans la soirée. Durant les grèves dans les transports publics, les services techniques nous prêtent quelques rares voitures, et des plans de ramassage sont mis sur pied selon les domiciles de chacun. En fait,

c’est le système D qui prédomine mais tout le monde est sur le pont. On vient en vélomoteur, à bicyclette ou à pied.

Le service social de la PP m’a trouvé une chambre dans un foyer, sur l’île de la Cité, rue Chanoinesse, en face du garage des motos, non loin du mess-cité, appelé encore par les fonctionnaires « Le rat mort » ou « Les 100 000 gamelles ». On n’y mange pas si mal que ça à des prix très compétitifs… Selon les goûts de chacun.

Certaines nuits, outre le bruit des motos qui entrent et sortent du garage comme des abeilles d’une ruche, je perçois les détonations de grenades et les deux-tons des ambulances qui se rendent à l’Hôtel-Dieu.

Tout cela n’empêche pas la vie de la Crim de continuer. Si les saisines classiques demeurent, certaines concernent précisément les « évènements » – incendies volontaires de paillassons au domicile de députés ou bombinettes déposées dans les boîtes aux lettres de grandes banques, symboles du capitalisme !

Au quatrième étage, à proximité du raide petit escalier qui mène au toit du 36 et aux combles, où sèchent sur des cordes à linge les vêtements ensanglantés de victimes, se trouve le groupe de l’officier de police principal Pierrot Dubout. Celui-ci est considéré comme un original. Sur son bureau sont alignées des rockets neutralisées de LRAC. Il s’intéresse aux explosifs et entretient des contacts privilégiés avec le laboratoire central. Son groupe prend volontiers en compte les premières affaires de « bombinettes » déposées dans Paris. Il sera surnommé « le Groupe antitout » jusqu’à la création de la section antiterroriste (SAT) une dizaine d’années plus tard.

La découverte du corps de Jimmy le Katangais, au mois de juin 1968, dans un bois de Vernon, dans l’Eure, sera beaucoup moins pittoresque.

Jimmy n’est pas plus katangais que moi. Mais nous mettrons du temps avant de connaître sa véritable identité. Il aura fallu la diffusion générale de son signalement dans tous les services régionaux de police judiciaire pour

savoir que Jimmy se nommait en réalité Jean-Claude Lemire, qu'il était né le 16 septembre 1943 à Mont-de-Marsan, dans les Landes, qu'il habitait à Fontenay-aux-Roses, dans les Hauts-de-Seine, et qu'il avait exercé la profession de chauffeur-livreur. En revanche, la Crim mettra beaucoup moins de temps à découvrir qu'il a été assassiné par ses comparses, des marginaux, surnommés eux aussi « les Katangais » qui forment le service d'ordre des facultés occupées !

Lemire a été exécuté d'une balle de revolver dans la nuque. Les tueurs ont tenté de brûler le corps. Son cadavre est à demi calciné. Ses assassins sont retrouvés quelques jours plus tard : une jeune fille de 19 ans et huit jeunes gens de 16 à 24 ans. Deux ans après, le 29 juin 1970, après deux ans de détention préventive, ils seront jugés et condamnés par la cour d'assises de l'Eure. Les débats dureront une semaine, à huis clos.

C'est dans le même contexte que mon groupe surveille la militante d'extrême gauche, Régine M., interpellée et mise en garde à vue sous le contrôle de la cour de sûreté de l'État. Quinze jours de garde à vue ! Tous les matins, nous allons la récupérer au quartier des femmes du dépôt où elle passe ses nuits, sous la surveillance des bonnes sœurs. Les « sœurs du dépôt », comme on les surnommait, valent bien quelques lignes. Leur présence dans les prisons pour femmes remontait à la moitié du XIXe siècle, à Saint-Paul à Lyon, à Bordeaux auprès des prostituées, à Rennes, en centrale avec les lourdes peines, puis à Paris, à Saint-Lazare ou à La Roquette. Elles vivaient sur place, dans des cellules identiques à celles occupées par les détenues. On imagine le confort rudimentaire : un lit, une table, une chaise, une armoire. Et des sanitaires communs dans le couloir. Elles ont longtemps été les seules à encadrer les détenues, avant de recevoir les renforts des policières… en 1999 !

Revenons à Régine M. qui finit par traîner les pieds et frise le burn-out. « Libérez Régine M. ! » titrera à la une un grand quotidien. Elle finira par

être libérée.

Durant toute cette période, nous rentrons chez nous tard le soir pour attaquer le matin aux aurores. Tel Marcel Charnaud, un roc dans la tempête, solide et rassurant ! Toujours premier arrivé et dernier parti, bien qu'il habite près de Meaux.

Le souffle de mai 1968 atteindra aussi la PJ. À la Crim, comme dans les autres services, cela se traduira par l'abandon du costume-cravate au profit du blue-jean et du blouson, la transformation du samedi travaillé en jour de permanence, comme le dimanche, la revalorisation des traitements et l'injection, à doses homéopathiques, de voitures dans les services. À chacun sa révolution…

Fin du tour de chauffe

Après ce premier passage, ce « stage d'observation », à la Crim, l'officier de police adjoint que je suis est invité, au mois de mai 1969, comme mes autres collègues, à aller « se frotter le cuir » dans les services territoriaux de la PJ.

En quelques mois, j'ai beaucoup appris, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain. Le groupe Charnaud m'a adopté, et cela me fend le cœur de devoir quitter le 36. Mais ce n'est qu'un au revoir.

En attendant, je vais continuer à user le fonds de mes « culottes courtes » à la 5e brigade territoriale, dans le XXe arrondissement, à deux cents mètres de la porte de Ménilmontant, dans un petit immeuble vétuste.

La 5e BT couvre les XIXe et XXe arrondissements, ainsi que la Seine-Saint-Denis. Agressions, cambriolages, parfois des homicides vite élucidés et des flagrants délits vont devenir mon quotidien. La rue, quoi, le terrain. Le métier de policier s'apprend aussi, et peut-être surtout, sur les pavés et le goudron…

Quelques mois plus tard, j'abandonnerai Ménilmontant pour la brigade de voie publique, l'ancêtre de la BRB, la brigade de répression du banditisme. Autrement dit, je retrouve le 36, quai des Orfèvres. Je me rapproche de la Crim…

Je ne quitte pas vraiment le macadam de Paname. La BRB, ce sont les vols à la tire, les cambriolages, les escroqueries, souvent au préjudice de personnes âgées, et les vols à main armée. J'aurai la chance d'y servir sous les ordres de deux seigneurs du 36 : Roger Le Taillanter, puis Pierre Ottavioli.

La brigade est parfois accusée de violences durant les gardes à vue. Avocats et journalistes en profitent pour nous tailler des croupières. Il est vrai que les interpellations et les interrogatoires y sont parfois musclés, voire rudes. C'est pour cette raison que lors du pot de départ qu'il organise au quatrième étage du 36, Roger Le Taillanter remplit de punch une baignoire sabot, référence sinistre aux supposées tortures gestapistes dont se seraient rendus coupables les flics de la BVP.

C'est aussi durant cette courte période que je vais vivre l'un de ses épisodes les plus marquants pour un policier : la perte d'un collègue, en l'occurrence celle de François Costantini, du groupe nuit. Il était âgé de 30 ans. Il a été abattu à 3 heures du matin, rue du Faubourg-Poissonnière, par un voyou qui venait d'arracher la recette d'un commerçant. Je suis tétanisé. La brigade est sous le choc.

François tournait avec ses collègues à bord d'une 4L dépourvue de radio ! Sa mort aura eu, au moins, le mérite de décider le préfet – après les nombreuses demandes antérieures de Pierre Ottavioli – de doter chaque groupe d'une Renault 12… équipée d'une radio. Il n'est jamais trop tard pour bien faire…

Hélas, des collègues, des amis, tombés au champ d'honneur, des éloges prononcés par le préfet de police dans la cour d'honneur de la préfecture, j'en connaîtrais d'autres, trop souvent.

*

Je me souviens avec émotion de ces deux années passées à la BVP dans le groupe de flag de l'inspecteur divisionnaire Yves Héraud, surnommé « la Grincette » ; 25 ans, en jean, dans la rue, à pied, en cyclo, en voiture, dans une équipe très soudée. Je me suis éclaté ! Cependant, il m'avait alors semblé avoir fait le tour de la question, lassé de retrouver trop souvent dans la rue des délinquants que nous avions déjà arrêtés à plusieurs reprises. La seconde proposition qui m'est faite de retourner à la Crim tombe au bon moment. Je saute sur l'occasion.

Marcel Basdevant se moque gentiment de moi en déclarant avec emphase que je pars à la « brigâââde » des costumes trois-pièces, tenue plus conventionnelle que celle des « voie-publicards ». Je laisse des amis. Certains ont disparu. Une fois par an, je retrouve régulièrement les autres au repas des anciens dans un restaurant de l'Étoile que nous squattons une bonne partie de l'après-midi.

III

Retour au quai des Orfèvres

« Jean-Pierre, as-tu descendu la feuille de permanence à l'état-major ? » me demande Michel Calvet, le second du groupe Rodes où je suis affecté depuis mon retour à la Crim, le 1er septembre 1972. Il est 19 heures. Nous partons ensuite avec la voiture du groupe, une Simca 1100 de couleur… rose. Oui, il y a plus discret. Mais nous n'avons pas choisi la couleur de cette voiture. Et nous n'avons pas les moyens de la repeindre ! Alors on s'accommode de ce rose qui arrache des sourires à tout le 36…

Depuis mon départ, il y a un peu plus de trois ans, les choses ont évolué. Certes, on n'a pas repoussé les murs du 36 et les bureaux sont toujours aussi exigus, mais chaque groupe dispose d'une voiture et la cravate n'est plus de rigueur. Le meilleur exemple est notre collègue Jacques Capela. Toujours mal fagoté. Costume de bonne coupe mais fripé, chemise blanche pas repassée grande ouverte sur le poitrail, barbe et cheveux au vent. Il faut dire que Jacques, à l'époque, vivait seul avec un mainate. Il rattrapait sa tenue par de nombreuses qualités professionnelles et humaines.

Le patron de la Crim est Roger Poiblanc. Nous le surnommons « Roger la gamberge ». Un grand patron qui a été à la manœuvre dans les affaires Ben Barka et du Petit-Clamart. Ses décisions sont toujours mûrement réfléchies, d'où son surnom.

Après un rapide passage dans le groupe de Pierre Goussard, je suis affecté comme inspecteur principal dans celui de l'inspecteur divisionnaire Jean-Luc Rodes. Son adjoint, Michel Calvet, deviendra un ami très proche.

Il s'agit d'un groupe très soudé. Jean-Luc Rodes est plus âgé que nous. Derrière lui, « ça pousse ». Mai 68 est passé par là. Nous voulons aller plus vite que nos anciens. N'est-ce pas le propre de la jeunesse depuis que l'homme est homme ?

J'ai déjà quelques années d'ancienneté. Comme les autres, je vais de l'avant dans les vérifications. Ayant passé le concours d'inspecteur principal, si mon traitement s'est amélioré, j'ai surtout acquis la qualité d'OPJ. Je suis donc jugé apte à notifier une garde à vue, effectuer une perquisition, prendre des auditions plus importantes en flagrant délit, mais aussi dans le cadre d'une commission rogatoire.

L'exploitation de documents, du carnet d'adresses d'une victime, les auditions de ses proches, les perquisitions, entraînent de multiples investigations. Nous sommes « en chasse ». Nous abandonnons une piste quand tout a été vérifié, quand « on a fermé toutes les portes », pour en emprunter aussitôt une nouvelle.

Les jours s'enchaînent avec une rapidité vertigineuse et nous arrivons tout surpris au week-end. Si nous retrouvons avec bonheur épouse et enfants, c'est aussi un temps de réflexion car nous ne sommes pas sans penser au lundi où nous allons reprendre nos investigations, tenter de relancer une enquête, de sortir d'un cul-de-sac, de cuisiner un suspect, de trouver de nouveaux témoins. Bref, de progresser.

Dans ces moments de repos, il m'arrive de penser à la victime, quelle qu'elle soit, innocente ou coupable, citoyen modèle ou voyou flamboyant, que nous finissons toujours par connaître mieux que ses proches, jusque dans son intimité. Elle devient familière, s'insinue dans nos pensées, parfois jusqu'à l'obsession quand l'affaire est exceptionnelle, complexe.

Chaque policier du groupe apporte sa pierre à l'édifice avec sa personnalité propre. Par exemple, Michel Calvet cochera méthodiquement les noms sur son carnet d'adresses, ou les vérifications faites et celles qui restent à effectuer. François Goffinon, lui, reformulera tout bas deux ou trois fois la question précise qu'il veut poser au témoin, quand Jean-Luc Fritsch foncera tête baissée dans sa mission du jour.

Reste le procédurier, une pièce maîtresse qui, dans un petit bureau qu'il occupe seul non loin du nôtre, rassemble tous les actes de procédure qui vont constituer le dossier et vont peser lourd dans le procès à venir, dans sa réussite ou son échec, c'est-à-dire, à nos yeux et à ceux de la justice, dans son bon déroulement avec tous les éléments, à charge et à décharge, qui permettront d'aboutir à la plus juste condamnation possible.

Quant au commissaire de police, il n'hésite pas à débouler dans notre bureau pour venir discuter avec nous. Il se « cale » avec le chef de groupe sur la poursuite de l'enquête avant d'en informer le patron et le parquet, ou le magistrat instructeur, avec lesquels le contact est permanent. Le patron, le grand chef, qui est pour nous plus difficilement accessible, mais cela ne nous paraît pas anormal.

L'incontournable procédurier

Il faut s'arrêter quelques instants sur la mission très particulière du procédurier, pièce maîtresse, je viens de le dire, du dossier criminel. Mission que je connais bien pour l'avoir remplie.

Lorsque la Crim est saisie d'un meurtre, le patron, le commissaire, le procédurier et le groupe d'enquête se transportent aussitôt sur les lieux. Ce sont les premiers acteurs de l'enquête à proprement parler.

Le procédurier bâtit le dossier en rassemblant tous les actes de procédure : constatations, auditions, procès-verbaux d'assistance à

l’autopsie, d’auditions et de liaison, rapports d’enquête divers, récapitulatif des scellés et j’en passe. Il serait fastidieux de tout énumérer !

Bien plus que les autres policiers qui peuvent ne traiter que d’une partie de l’enquête, le procédurier a toute l’affaire en tête, et il est capital que le magistrat qui se plonge dans le dossier puisse l’appréhender facilement.

Au bout d’une huitaine de jours après son ouverture, la procédure établie dans le cadre du flagrant délit, une fois lue par le commissaire, relue et signée par le patron, est transmise au procureur de la République sous l’autorité et la direction duquel l’enquête a été menée jusqu’alors. C’est lui qui ouvre une information et c’est un juge d’instruction qui prend la suite en délivrant au service enquêteur, en l’occurrence la Crim, une commission rogatoire générale ou visant des points bien précis.

C’est en grande partie sur cette première mouture que se fondera plus tard le procès-verbal, l’oral après l’écrit en quelque sorte. Et il importe que la procédure « colle » parfaitement à l’enquête et aux prescriptions du Code de procédure pénale.

La première mission du procédurier est de dresser le procès-verbal des constatations sous la direction du patron, avec l’assistance de l’identité judiciaire. Il relate les circonstances de la découverte du meurtre et les diligences des premiers intervenants. Après avoir décrit et situé les lieux, il va à l’essentiel : le corps de la victime sur lequel il s’attarde. À partir de là, il élargit ses observations à l’environnement immédiat – traces de lutte, traces de fouille, etc. –, à la pièce, au logement – ouvertures, serrures, éventuelles effractions, etc. Ce n’est pas une mince affaire car le procès-verbal ne doit pas être touffu et ne décrire, d’une manière précise et concise, que l’essentiel, que ce qui peut éclairer l’enquête. Mais où commence et où finit l’essentiel ? C’est souvent plus simple lorsque le meurtre a eu lieu à l’extérieur, qu’il s’agisse d’un règlement de comptes ou d’une agression. Dans un logement, un immeuble, il en va autrement.

Je citerai le cas d'une affaire récente de la Crim. Sur les lieux d'un homicide, l'attention d'un enquêteur a été attirée par un crachat dans l'ascenseur de l'immeuble. Le procédurier l'a fait photographier et prélever. Par la suite, un suspect a été confondu par une comparaison de son ADN et celui du crachat qui « matchaient » alors que l'individu prétendait n'être jamais entré dans l'immeuble.

Sur les lieux d'un meurtre, je prends des notes à la volée sur un bloc sténo et dès que je peux, je m'isole dans mon bureau. J'étale mes notes et, m'aidant du « jeu de travail » des photos de l'identité judiciaire, je dresse le procès-verbal de transport sur les lieux et de constatations. L'épaisseur de ce P-V dépend de la complexité des faits ou des lieux. Il m'est parfois arrivé de dresser le brouillon de ce procès-verbal au calme, chez moi, après le travail ou durant le week-end.

C'est au procédurier que sont généralement dévolus les auditions des témoins importants et les interrogatoires des suspects placés en garde à vue. Il est plus facile de se concentrer sur une audition, seul dans son bureau avec la personne, que dans le bureau du groupe d'enquête où les investigations se poursuivent et où les téléphones chauffent !

La notification de garde à vue et la prise par procès-verbal du « grand état civil » d'un suspect sont une bonne entrée en matière pour une approche de la personne, pour commencer à la « jauger ». On passe alors aux circonstances qui l'ont conduite dans nos murs. Il faut la laisser aller dans ses explications, dans ce premier procès-verbal que l'on nomme souvent « le P-V de chique[1] ». Puis on distille au suspect les éléments recueillis à son encontre par le jeu des questions-réponses, on le pousse à se contredire dans ses déclarations, à « s'enferrer ». Ce sont des heures très intenses où la pression doit être maintenue, où il ne faut pas laisser au suspect le temps de gamberger. On note rapidement sur le procès-verbal la réponse à une question que l'on tape au préalable silencieusement à la machine avant de la poser verbalement, d'une traite.

Pour l’anecdote, sachez qu’en mon temps néanderthalien, les P-V remplis devaient être rapidement changés sur la machine à écrire par des P-V vierges – à chaque fois une liasse de cinq feuillets entre lesquelles s’intercale du papier carbone –, que le procédurier se doit d’avoir toujours en réserve. Que n’ai-je connu le temps béni du PC portable ?

Par ses déclarations contradictoires, un suspect peut se retrouver dans une impasse. Un silence, des yeux qui cherchent une porte de sortie, peuvent être le signe d’aveux imminents. Homme ou femme, il est « mûr ». Il importe qu’il ne se reprenne pas intérieurement. Le moment de le presser est venu, mais aussi en le rassurant, en l’accompagnant dans ce moment d’abandon, quitte à le reprendre ensuite sur des faits qu’il occultera ou minimisera.

Les heures de garde à vue restantes seront mises à profit pour « verrouiller » ces aveux, les corroborer, les confirmer par des éléments que seul le meurtrier peut connaître.

À cette époque, l’avocat n’a pas encore fait son apparition dans les locaux de police. Nous sommes simplement tenus d’aviser le suspect de son droit d’être visité par un médecin au moment de la notification de prolongation de garde à vue, et de lui notifier les dispositions de l’article 105 du Code de procédure pénale, dans le cadre d’une commission rogatoire. Cet article stipule que le suspect qui passe des aveux doit être avisé qu’il a le droit d’être assisté d’un avocat pour la poursuite de son interrogatoire.

Je n’ai jamais vu un gardé à vue passant aux aveux demander la présence d’un avocat.

Les temps ont bien changé !

Le procédurier n’est pas tout seul. Il peut être rejoint par le commissaire ou le chef de groupe. L’un d’entre eux peut jouer le rôle du gentil qui comprend les choses, l’autre le rôle du méchant – Michel Kerbois excelle dans ce rôle lorsqu’il prend sa grosse voix en « bousculant » le suspect.

Au bout de vingt-quatre heures, une prolongation de garde à vue pour un nouveau délai de vingt-quatre heures peut être accordée par le juge d'instruction. Cela permet la poursuite des investigations pendant que la pression est maintenue pour faire « craquer » le suspect.

L'impératif sera alors que ces aveux soient circonstanciés.

Une reconnaissance physique ou des aveux ne suffisent pas. C'est bien ainsi. Un adage énonce qu'« il vaut mieux cent coupables en liberté qu'un innocent en prison ».

Morts suspectes et suicides au menu

Lorsqu'un décès est suspect et que le médecin de l'état civil refuse de délivrer le permis d'inhumer, une enquête est ouverte sous la direction du procureur de la République en vertu de l'article 74 du Code de procédure pénale. Le commissariat de quartier est saisi et le médecin légiste requis. Si tout semble indiquer qu'il s'agit d'un meurtre avec une part de mystère, ou si les circonstances du décès revêtent une certaine importance, la brigade criminelle est saisie. Par « certaine importance », j'entends « affaire ou dossier sensible », comme lorsque François de Grossouvre, conseiller de François Mitterrand, se suicide par arme à feu au palais de l'Élysée, le 7 avril 1994. Ou lorsque la princesse Lady Di se tue sous le pont de l'Alma, le 31 août 1997.

Le rouleau compresseur qu'est la Crim se met alors en branle. Tous les moyens sont mis en œuvre, comme dans toute affaire criminelle, pour établir le plus précisément possible les circonstances de la mort. Ce rouleau compresseur, que je crois inégalé dans la police française, signifie parfois des dizaines de policiers mobilisés sur plusieurs jours s'il le faut, avec tous les moyens que cela suppose.

Si une affaire commence évidemment avec les premières constatations sur la scène de crime, l'étape suivante, capitale, essentielle, est celle de

l’autopsie qui livre une part de la vérité. Même si elle ne résout pas tous les mystères que peut comporter une enquête.

À Paris – encore aujourd’hui –, les autopsies se déroulent dans l’antre de l’institut médico-légal, l’IML pour les initiés, place Mazas, dans le XIIe arrondissement. On ne peut pas rater cette imposante bâtisse de briques et de pierres rouges ou ocre, s’élevant au bord de la Seine, visible depuis le pont d’Austerlitz. L’entrée de service, les arrivées des fourgons transportant les corps, les départs des corbillards, s’effectuent à l’arrière, sur une placette donnant sur le quai de la Rapée. C’est là, avant le départ des convois, que les proches des défunts se donnent rendez-vous. On a pu y apercevoir le gratin de la politique, du show-biz ou du milieu. Après un règlement de comptes, il n’est pas inintéressant de s’y rendre discrètement – ainsi qu’au cimetière –, afin d’identifier les personnes présentes, notamment celles qui tiennent à rester à l’écart…

Plusieurs milliers de corps transitent par l’IML chaque année, victimes de mort violente – accidents, suicides ou meurtres –, morts sur la voie publique ou seuls à leur domicile. On y trouve aussi bien des vagabonds, des chefs d’entreprise que des artistes, des ministres, des voyous ou des princes et des princesses.

Lors de catastrophes naturelles, de tueries de masse ou accidentelles, c’est à l’IML que l’on rassemble les corps. Ce fut le cas, notamment, lors de l’accident du DC-10 – 346 morts ! – qui s’était écrasé en forêt d’Ermenonville, le 3 mars 1974, ou lors de la catastrophe ferroviaire de la gare de Lyon qui avait fait 56 victimes, le 27 juin 1988, et plus récemment, lors des attentats du 13 novembre 2015, où 130 personnes avaient été tuées.

J’aurai souvent l’occasion de me rendre à l’IML lorsque je serai nommé procédurier[2]. La plupart du temps, les autopsies étaient pratiquées le matin. J’entrais par la porte de service et pénétrais dans un univers d’une autre dimension, un autre monde, notamment les lendemains de week-end lorsqu’un grand nombre de corps attendaient que l’on s’occupe d’eux,

allongés, yeux mi-clos ou grands ouverts, sur des civières métalliques. Parfois des corps mutilés, brûlés ou putréfiés. Une vision impossible à gommer de ma mémoire. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils me hantent, mais tous ces anonymes ne m'ont jamais vraiment quitté. Retrouver l'air libre après de trop longs moments dans cette nécropole sans sépulture redonnait un autre sens à la vie.

Lors de mes premières visites, je traversais ces salles au pas de charge, évitant de me retourner alors que le « manipulateur » me suivait dans les couloirs ; homme sans âge, le crâne dégarni, au profil de vautour et le regard fuyant… Le sentir derrière moi me mettait mal à l'aise. Avec l'âge, l'expérience, je finirai par surmonter cette angoisse qui m'assaillait dès que je franchissais le seuil de l'IML.

Avec le médecin légiste, c'est une autre histoire. Nous finirons par sympathiser. Nos séances commençaient toujours de la même façon. Après les salutations d'usage, il écoutait avec attention le contexte dans lequel le défunt avait été découvert : le lieu, la position du corps, les constatations, les premiers éléments de l'enquête pouvant éclairer ses recherches.

C'était ensuite à son tour de me montrer et m'expliquer ses constatations. Un premier examen du corps consistait à prendre ses mesures, à le radiographier, à mettre en évidence d'éventuelles fractures ou la présence de balles, à détecter des traces de défense aux mains, des hématomes, des blessures…

Le corps était ensuite entièrement exploré, chaque organe examiné et pesé : cerveau, poumons, estomac, larynx… Puis des prélèvements étaient effectués, notamment le sang. De devoir noter sur le P-V les constatations intéressantes et les conclusions du légiste me permettait de détourner les yeux. Enfin, un assistant prenait en compte le corps, le préparait pour qu'il puisse être présenté d'une manière décente à la famille.

Vous aurez compris que les policiers ne se bousculaient pas pour assister aux autopsies ! De grands gaillards étaient parfois obligés de quitter

les lieux pour ne pas tourner de l'œil. Fort heureusement, on finit toujours par s'accoutumer, en prenant sur soi, en faisant abstraction de beaucoup de choses. Le fait de ne pas connaître le défunt aide à franchir les étapes. Cela dit, cette barrière psychologique tombe lorsque c'est le corps d'un enfant qui est devant vous. Impossible de ne pas opérer un transfert, de ne pas penser qu'il pourrait être le vôtre ou celui d'un proche.

Ne jamais se fier aux apparences

Comment ne pas évoquer, en matière de suicide, cette affaire qui a fait à l'époque les choux gras de la presse ? Affaire aujourd'hui encore citée dans les écoles de police. Il s'agit d'une jeune femme découverte bâillonnée, ligotée les mains dans le dos, les vêtements lacérés, un poignard planté entre les omoplates.

À mon arrivée à la brigade criminelle en mars 1968, le chef de groupe René Lavaux vient de remettre à Gustave Jobard le rapport général résumant l'enquête débutée plus de trois ans auparavant. Ce rapport de quarante pages, très étayé, démontre d'une manière rigoureuse, et contre toute attente, que seule l'hypothèse du suicide peut être retenue ! Malgré le poignard dans le dos, malgré les mains ligotées, malgré le bâillon et les vêtements lacérés…

Commençons par les faits.

Le 2 septembre 1965, la concierge d'un immeuble cossu de l'avenue Rapp, dans le VIIe arrondissement, inquiète du silence prolongé de l'occupante du troisième étage, ouvre la porte avec son double de clés. Elle fait le tour de l'appartement et découvre dans une chambre, allongé sur le ventre, au pied du lit, le corps sans vie de Sylvaine de Courtry, 34 ans. Elle porte un bâillon, a les pieds entravés et les mains liées dans le dos. Ce qui retient l'attention est évidemment ce poignard planté à hauteur de l'omoplate. On ne voit que lui.

Le commissaire divisionnaire Maurice Bouvier, chef de la Crim, est rapidement sur les lieux, et poursuit les constatations entamées par l'élève commissaire adjoint Jacques Genthial, du commissariat des Invalides, futur patron de la Crim et à qui on devra une salutaire modernisation de la police scientifique dans les années 1980.

Chaque détail a son importance et peut-être encore plus dans cet étrange dossier.

La jupe et la chemise de la baronne sont coupées de bas en haut, dénudant toute la face antérieure du corps qui porte deux plaies à hauteur des seins.

La porte de l'armoire à glace de la chambre est grande ouverte, reflétant le lit et l'emplacement de la victime. Il n'y a aucun signe d'effraction, ni de lutte, ni de fouille.

Les clés et un sac contenant un peu d'argent et deux chéquiers sont posés dans l'entrée. Un grand désordre semblant habituel règne dans l'appartement, sale et négligé, où la baronne vivait seule. Une femme très méfiante, qui faisait annoncer ses très rares visites qu'elle contrôlait par l'œilleton de la porte. On découvre son journal intime qui s'arrête au dimanche 29 août, sur une émission radio. Le corps sera donc découvert par la gardienne quatre jours plus tard. L'enquête de voisinage établira que la jeune femme a été aperçue la dernière fois, seule, le 31 août. Les seules empreintes relevées dans l'appartement sont les siennes.

Au cours de l'autopsie, le légiste relève trois blessures par arme blanche : deux au niveau des seins, dont une au cœur, mortelle. Le coup de poignard dans le dos a touché l'aorte, autre blessure mortelle.

L'arme est un poignard japonais dont la lame, très effilée, mesure trente centimètres de long. La gaine de ce poignard sera découverte au fond d'une pièce inoccupée.

Le corps ne présente aucune ecchymose et les prélèvements ne révéleront aucune trace de sperme. Enfin, la lacération des vêtements n'a

produit aucune égratignure sur la peau.

Tous les témoignages concordent : depuis la mort de ses parents, en 1961, Mlle de Courtry vivait seule dans cet appartement de l'avenue Rapp. Pour toute famille, elle a un frère, demeurant à Neuilly, avec lequel elle s'entend bien. Propriétaire de biens immobiliers, elle vivait chichement de son petit salaire de jardinière éducatrice dans une institution religieuse de Saint-Cloud. Il n'y avait pas de liquidités dans l'appartement. Elle avait seulement retiré 200 francs de son compte en banque, le 15 août précédent.

Au départ, l'idée d'un meurtre s'impose presque d'elle-même. Comment pourrait-il en être autrement, avec ces coups de couteau, ces liens, ce bâillon ? Cependant, rapidement, la Crim pense à la possibilité d'un suicide, au grand dam de la presse qui en a eu vent. Cela n'empêchera pas toutes les pistes criminelles d'être explorées, approfondies, durant de longs mois, et menées à leur terme. Des pistes nombreuses : ouvriers travaillant au ravalement et à divers travaux dans l'immeuble, agressions par un homme de couleur signalées dans le quartier, auditions des quelques rares connaissances. Il faut y ajouter des appels à témoins et une multitude de dénonciations et de lettres anonymes suite aux nombreux articles parus dans la presse. La Crim effectuera même des missions en province.

Je n'oublie pas le journal intime de la baronne. Il sera lu avec attention. Il révèle la personnalité très complexe de cette femme au caractère mystique, souvent dépressive, relatant noir sur blanc des rêves érotiques religieux. Ce que corroborent les témoignages recueillis. Celui notamment de son propre frère qui évoque une femme solitaire « repliée dans un monde secret intérieur ». Celui également du psychiatre qui la suit. Il précise que la défunte est « marquée héréditairement avec un père, ancien médecin colonial, original, toxicomane thérapeutique, et une mère déséquilibrée. Frustrée sur les plans affectif, familial et sexuel », qui a fait plusieurs dépressions. La Crim entendra même le châtelain du Sacré-Cœur de Jésus, à Paray-le-Monial. Il la connaît depuis quinze ans, soulignant son côté très

extravagant et ses idées de suicide. En août 1965, elle lui a écrit une lettre commençant par « Mon bien-aimé… » révélant « un pseudo-mysticisme érotique poussé au paroxysme ». Il n'a pas répondu et pris de la distance. Quant au curé de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, il précise que la défunte venait, toujours seule, à tous les offices, toujours de blanc vêtue, coiffée d'une mantille blanche et assise au premier rang. Toujours prostrée, dépressive. Il confirme le caractère déséquilibré des parents.

Malheureusement, cette somme d'informations ne nous apporte aucune réponse, pas même un début de piste sur ce qui a bien pu se passer dans l'appartement de l'avenue Rapp. Le mystère demeure. Tout naturellement, nous n'écartons pas l'hypothèse du suicide. Est-ce seulement possible ? Peut-on se donner la mort sans l'assistance d'un tiers quand on a les mains liées et un couteau planté dans le dos ? Nous posons la question au légiste. Il répond par l'affirmative. La blessure mortelle de la poitrine a laissé à la victime un temps de survie – de trente secondes à deux minutes – et assez de lucidité pour se porter un troisième coup de couteau dans le dos ! Comment la baronne a-t-elle procédé ? Probablement en appuyant le manche sur le matelas dont le bourrelet supérieur est taché de sang. À son aplomb, sur le parquet, on a également trouvé quelques gouttes de sang. Cela laisse à penser que la victime devait être assise, ou à genoux, face au miroir de la porte de l'armoire. Porte qui était ouverte lorsque le corps a été découvert. Le scénario est plausible… mais elle avait les mains liées…

Une expertise sur la cordelette entourant les poignets est alors effectuée sur un mannequin. On découvre immédiatement que les doubles liens formaient une sorte de huit qui s'ouvrait ou se fermait selon l'orientation donnée à l'un des poignets. La baronne pouvait donc libérer ses mains avant de renouer la cordelette et faire croire que mains et bras étaient réellement liés ensemble…

Une autre expertise nous permet de constater qu'il est possible de lacérer soi-même ses vêtements avec un couteau sans pour autant se faire la

moindre égratignure ! L'hypothèse d'une mise en scène se précisait, d'autant que nous avions trouvé de nombreux livres de médecine dans la chambre. Dans l'un d'entre eux une page avait été marquée, une page avec des schémas du cœur et son emplacement dans le thorax.

Enfin, sur la page de garde de l'agenda de la baronne était inscrit le numéro de téléphone de l'association SOS Amitié contre le suicide.

La dévotion toute particulière que la défunte portait à deux figures de la religion l'a-t-elle poussée à commettre ce geste ? Il y a saint Pierre aux liens à propos duquel elle note dans son journal : « […] vous avez rompu mes liens […] ». Un saint dont on retrouve d'ailleurs la statue dans l'église de Morgat (Crozon), dans le Finistère, où Sylvaine de Courtry possédait une propriété. Il est représenté avec, au poignet, un lien formant un double tour.

Dans ce même journal intime, une autre phrase notée par la baronne attire notre attention. Elle concerne Notre-Dame des sept douleurs : « […] comme preuve d'amour pour la petite Sylvaine au cœur transpercé de toutes parts. »

Notre enquête nous mène ensuite vers l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, la paroisse de la baronne, où se trouve la statue de Notre-Dame des sept douleurs avec le cœur percé de sept poignards.

À ces indices nous menant sur la piste d'un suicide maquillé en assassinat s'ajoutent des témoignages concordant sur la personnalité de la baronne. Celui de M. G., de la conférence de la Société théosophique du square Rapp, qui déclare spontanément aux enquêteurs de la Crim que la défunte lui avait confié, quelques années auparavant, être obsédée par l'idée de la mort. Qu'elle s'intéressait au suicide et à ses conséquences au regard de la religion qui l'interdit. Lors d'une retraite, en août 1963, elle avait également confié à l'une des participantes qu'« elle avait rêvé de mort violente, chez elle, ligotée de la main d'inconnus ». Confidence qu'elle avait répétée à une voisine de Morgat, selon laquelle elle « se voyait mourir de façon tragique, tuée d'un coup de couteau alors qu'elle était ligotée ».

Son frère, celui qui la connaissait sans doute le mieux, ne semblait pas étonné par une possible mise en scène. Il l'avait confié à la brigade criminelle dès le début de l'enquête. Selon lui, si le suicide devait être envisagé à un certain moment, il fallait considérer que sa sœur l'aurait certainement maquillé en suicide afin de rester, aux yeux des autres, la jeune fille pieuse qu'elle avait toujours été, respectueuse des préceptes édictés par la religion catholique.

Le commandant René Lavaux conclura ainsi son rapport final d'enquête : « Toutefois, le mysticisme de Mlle de Courtry, entaché d'érotisme, et son déséquilibre certain ne permettent pas de déterminer exactement les raisons de son geste. »

Même résolue, une enquête conserve parfois sa part de mystère…

L'aiguille dans le cœur

Toutes les affaires de suicide n'entraînent pas d'aussi longues investigations. En 1974, sur le coup de 13 heures, la brigade criminelle est saisie pour un décès suspect à l'hôtel de Lisbonne, rue de Vaugirard, à deux pas de la Sorbonne.

En fin de matinée, la femme de ménage, chargée de remettre les chambres en état, frappe à une porte du troisième étage. N'obtenant pas de réponse, elle ouvre la chambre avec son passe. Sur le lit, une jeune femme repose, nue, sur le dos. Manifestement décédée.

Arrivent sur les lieux police secours, le médecin légiste, les inspecteurs du commissariat de quartier, l'identité judiciaire, le procureur de la République et enfin la Crim.

Le corps présente déjà des signes de rigidité, mais pas de traces de violence apparentes. Elle est arrivée dans la nuit, vers 23 h 30, et a été inscrite sous le nom de Marie-Christine F., âgée de 30 ans. Elle était accompagnée d'un homme qui a rempli la fiche d'hôtel au nom

d’Abdelhamid B., du même âge. Le veilleur de nuit qui les a accueillis garde le souvenir d’un couple d’amoureux.

L’homme a disparu en abandonnant des effets personnels. Les recherches effectuées à partir de cette identité font apparaître que le nommé Abdelhamid, de nationalité algérienne, est connu des services de police. Il est interdit de séjour et sans domicile fixe. Il fait aussitôt l’objet d’un télégramme de recherches.

Le corps de la jeune femme est transporté à l’Institut médico-légal, alors qu’une équipe de la Crim reste sur place pour surveiller l’hôtel, au cas où le suspect reviendrait.

En attendant, les relations de la victime, identifiées à partir de son carnet d’adresses, commencent à être entendues. Quant à moi, dès le lendemain matin, j’assiste à l’autopsie. Le légiste met en évidence une aiguille à coudre de huit centimètres, plantée dans le cœur, à travers le sein, et qui a provoqué la mort de la jeune femme. Aucune autre trace de violence n’est relevée. Je suis stupéfait.

Dans le même temps, le nommé Abdelhamid est interpellé dans le XIIIe arrondissement au cours d’un contrôle de police. Il est immédiatement conduit au 36.

Entendu par l’inspecteur principal Calvet, l’intéressé reconnaît sans difficulté avoir « dragué » la jeune femme, la veille au soir, sur le Boul’Mich, le boulevard Saint-Michel. Il l’a décrite comme une jolie femme aux yeux clairs. Elle a répondu à ses avances, ils ont pris une chambre à l’hôtel de Lisbonne et ont fait l’amour avant de s’endormir. À son réveil, dans la matinée, l’homme a rapidement constaté que sa jeune compagne était décédée. Il était allongé à côté d’un cadavre ! Abasourdi, paniqué, se sachant interdit de séjour, il a quitté précipitamment l’hôtel, en y oubliant sa casquette !

Parallèlement, les amies de Marie-Christine F. la décrivent comme une jeune femme bipolaire, connaissant des hauts et beaucoup de bas. Ces

derniers temps, elle avait confié à sa meilleure amie avoir lu un livre traitant du suicide et de la possibilité de se donner la mort en s'enfonçant une aiguille dans le cœur ! Toutes les autres investigations vont dans le même sens.

Sur instructions du procureur, la garde à vue d'Abdelhamid B. sera levée, mais il sera conduit au service des étrangers de la préfecture de police. L'aventure d'un soir lui vaudra de retraverser la Méditerranée.

« À la mariée »

Bien sûr, les suicides sont loin d'être le lot commun des affaires confiées à la Crim. Généralement, les saisines ne prêtent guère à confusion quant à leur caractère criminel. Comme ce jour où la femme de ménage d'une riche Américaine arrive, vers 8 heures du matin, dans l'appartement de celle-ci, avenue Montaigne. Avec précaution, pour ne pas réveiller la propriétaire, elle ouvre la porte avec son jeu de clés et allume l'entrée. Elle n'a pas le temps de faire un pas qu'elle se met à hurler, prise de panique, fait demi-tour et descend quatre à quatre les marches de l'escalier avant de tambouriner la porte vitrée de la loge de la gardienne… À bout de souffle, visiblement terrorisée, trouvant difficilement ses mots, elle tente d'expliquer ce qu'elle vient de découvrir, cette monstruosité tout droit sortie d'un film d'horreur : la tête de sa patronne trônant sur le guéridon, posée sur un pot de chambre, près de la porte d'entrée !

La Crim est rapidement sur place. Effectivement, la tête de la victime, dont la bouche, dans un ultime rictus, a été élargie de deux entailles découpant les joues, est bien posée sur un pot de chambre fleuri, sur lequel on peut lire : « À la mariée ». De grandes fleurs séchées sont fichées à l'intérieur.

De chaque côté du pot sont posées, vides, une bouteille de Martini et une bouteille de gin avec deux verres à moitié remplis. Sur ce même

guéridon, des bâtons d'encens et une bougie se sont consumés. Le reste du corps est découvert, éventré, dans la baignoire. Les faits se sont passés dans la salle de bains. Le reste du logement est en ordre.

L'enquête établit rapidement que la victime, âgée de 50 ans, est alcoolique au dernier degré, ne sortant que pour acheter des bouteilles d'alcool. La gardienne précise qu'il est arrivé à la victime, n'ayant plus d'alcool sous la main, de se pulvériser du parfum dans la gorge.

Depuis quelque temps, elle hébergeait un jeune homme, de vingt-cinq ans son cadet, manifestement lui aussi à la dérive et participant activement à ses libations. Rapidement identifié, ce jeune homme de bonne famille est découvert le surlendemain dans une chambre d'hôtel, à Deauville, où il a mis fin à ses jours, après avoir rédigé une lettre très confuse annonçant le décès de son amie américaine.

Le maréchal Pétain a disparu

Le lundi 19 février 1973, en début d'après-midi, un flash radio annonce que la sépulture du maréchal Pétain, dans le cimetière de l'île d'Yeu, a été violée. C'est le fossoyeur du cimetière qui, sur le coup de 9 heures, a remarqué que la pierre tombale avait été descellée et mal remise en place. Les joints sont encore frais. La gendarmerie est alertée, puis le caveau est ouvert en présence du procureur de la République des Sables-d'Olonne et du préfet de Vendée arrivés en hélicoptère. Il faut bien se rendre à l'évidence, le caveau est vide. Le corps de Philippe Pétain disparu !

De toutes les hypothèses émises, la plus vraisemblable est qu'un commando d'extrême droite a enlevé la dépouille du héros de la guerre 14-18, pour l'inhumer à Verdun, au milieu de ses « poilus ». On est à l'avant-veille de l'anniversaire du début de cette bataille homérique et c'est en outre une revendication régulièrement renouvelée par l'avocat Tixier-

Vignancour, président de l’Alliance républicaine et ancien candidat à la présidence de la République.

C’est l’alerte générale. Les accès à Verdun sont aussitôt bouclés par les forces de l’ordre. L’ensemble des services de gendarmerie et de police sont mobilisés. La direction centrale de la police judiciaire est chargée de la coordination de l’enquête.

En épluchant le registre du bac reliant l’île d’Yeu au continent, la police judiciaire de Nantes s’arrête sur une camionnette estafette, immatriculée en région parisienne.

Ce véhicule a effectué un aller-retour sur l’île, rembarquant de Port-Joinville à destination du continent, par le premier bateau, à 4 heures du matin.

Le soir même, la police judiciaire de Versailles interpelle dans l’Essonne une commerçante qui a loué cette camionnette sous un faux nom. Cette femme commence par nier, puis avoue avoir mis le véhicule à disposition de personnes de sa connaissance qui ont embarqué la veille pour l’île d’Yeu. Elle donne la plupart des noms.

Il s’agit d’un commando de six hommes : Michel Dumas, marbrier funéraire à Thiais, Spika, un légionnaire hongrois, V., un Polonais anticommuniste, Pierre Garau, un ancien parachutiste qui est accompagné de son père. La commerçante reste muette sur l’identité du sixième homme, en fait le chef du commando. Tous sont étroitement liés à l’avocat Tixier-Vignancour.

Le lendemain de l’enlèvement, toute la brigade criminelle est mobilisée ainsi qu’une partie du quai des Orfèvres. Opérations tous azimuts, interpellations, perquisitions, surveillances…

Le marbrier du cimetière de Thiais est interpellé, ce 20 février 1973. On ouvre avec lui le caveau provisoire du cimetière de Thiais. Mais le cercueil du Maréchal ne s’y trouve pas. L’homme va nier farouchement toute participation à l’enlèvement jusqu’au lendemain matin, où il est confondu

par une carte postale qu'il a adressée à une de ses connaissances… depuis l'île d'Yeu. La nuit même de la profanation, il a ainsi rédigé plusieurs cartes postales alors qu'il attendait avec ses complices le bateau pour le continent. Ultime indice d'une rare maladresse : le commando sabre le champagne avec le patron de l'hôtel des Voyageurs !

Le 21 février, en milieu de journée, l'estafette est retrouvée abandonnée dans le VIIe arrondissement. Elle est vide.

Le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, tape du poing sur la table et exige que le corps du Maréchal soit retrouvé dans les vingt-quatre heures. L'affaire est évidemment à la une de toute la presse.

La tension monte également entre Me Tixier-Vignancour, soupçonné d'être l'instigateur de l'enlèvement, et Me Isorni qui était le défenseur, en 1945, du Maréchal lors de son procès pour sa collaboration avec le régime nazi. Me Isorni tient à ce que le transfert des cendres de Philippe Pétain à Verdun se déroule en toute légalité. Les deux avocats se rencontrent dans l'après-midi et s'invectivent devant les journalistes !

Au côté de Me Tixier-Vignancour se tient Hubert Massol, un ancien de la guerre d'Algérie, directeur de la revue de l'Alliance républicaine. Ce très proche de Tixier-Vignancour qui se croit recherché – il s'avérera qu'il est le sixième homme, le chef du commando – donne alors rendez-vous aux journalistes à 16 heures, au café *Le Cristal*, avenue de la Grande-Armée, pour une conférence de presse. Il dit être en possession du cercueil du Maréchal.

La PJ a eu vent du rendez-vous. Une dizaine d'inspecteurs de la Crim, épaulés par des inspecteurs de l'antigang menés par le commissaire Sautereau, se rendent avenue de la Grande-Armée. L'inspecteur principal Laheurte de la Crim se souvient :

« Nous sommes arrivés au début de la conférence de presse d'Hubert Massol. Ce dernier disait être en possession du cercueil du Maréchal et vouloir l'emmener à Verdun. À la fin de cette conférence, Hubert Massol a

été invité à poursuivre ses déclarations au 36. Il a acquiescé en disant : “Messieurs, je suis à votre disposition.” »

Entre-temps, au 36, l’ancien légionnaire nommé Spika, qui a été interpellé, est entendu par le commandant de police Michel Auguste, ancien sous-officier des commandos de marine et ancien d’Indochine, un grand gaillard aux cheveux blancs et au sentiment patriotique chevillé au corps. Le courant passe entre les deux hommes ; quand je rentre dans le bureau de Michel, je découvre avec stupeur le suspect qui s’est mis au garde-à-vous devant le commandant ! Spika passera des aveux complets…

Quant à Hubert Massol, dès son arrivée, il est présenté au directeur de la police judiciaire, Maurice Bouvier, et à Roger Poiblanc, patron de la Crim. Hubert Massol passe lui aussi aux aveux sans aucune difficulté. Le contraire eût été surprenant après sa conférence de presse, avenue de la Grande-Armée. Il reconnaît être le chef du commando. Il ajoute qu’à l’annonce par les radios de la disparition du corps du Maréchal, le commando, craignant des barrages à Verdun, a décidé de cacher le cercueil à Paris où il met un point d’honneur… à faire descendre les Champs-Élysées au maréchal Pétain, comme ce dernier l’avait fait en 1919, au lendemain de la guerre.

Pour échapper aux investigations policières, le commando va ensuite cacher la dépouille dans un box aux portes de Paris.

Dans la nuit, vers 23 h 30, alors que sa garde à vue se prolonge, Hubert Massol se dit prêt à conduire la Crim jusqu’au cercueil du Maréchal, à une condition : qu’une couverture journalistique soit donnée à ce transport. Roger Poiblanc lui donne son accord.

Sur le coup de minuit, un cortège de voitures quitte le 36. Deux journalistes en font partie. Hubert Massol ayant précisé qu’il ne possédait pas la clé du box, dans l’urgence, je me suis procuré une pince-monseigneur, souvenir de mon passage à la brigade de voie publique.

Après une quinzaine de minutes, sur les indications de Massol, nous atteignons le quartier des puces de Saint-Ouen où, après quelques

hésitations, il nous désigne un box dans la cour d'un immeuble, 30, avenue Gabriel-Péri. Maréchal, nous voilà !

Le box est fermé par un cadenas. Ma pince-monseigneur entre en action et ne fait qu'une bouchée du cadenas. Pui nous ouvrons la porte dans un grand silence… Le cercueil du maréchal Pétain est bien là, dans une camionnette dont les portes ne sont pas verrouillées. L'émotion est palpable.

Les constatations effectuées pendant une heure, avec l'assistance de l'identité judiciaire, permettent de s'assurer que le cercueil n'a pas été ouvert. Nous l'installons à bord d'une ambulance qui le conduit à la chapelle de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Le 22 février, il est transporté par hélicoptère à l'île d'Yeu, où il retrouve la sépulture qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Pour tout souvenir de cette épopée, j'ai gardé la pince-monseigneur qui a servi à délivrer le maréchal Pétain de son box de Saint-Ouen. Je me demande si je ne vais la léguer au musée de la Préfecture de police…

Pour une chemise de nuit…

En mai 1974, un nouveau patron est arrivé à la tête de la Crim, Pierre Ottavioli, surnommé Papa Oscar par ses hommes, ce qui correspond à ses initiales en alphabet morse. Il succède à Roger Poiblanc.

Toujours impeccablement vêtu, doté d'un sang-froid à toute épreuve, ce Corse silencieux est un sportif accompli qui cherche toujours à se dépasser. Son credo est le travail et le bon sens.

Papa Oscar sera un très grand patron, un homme d'action, un de ces « seigneurs » du 36 qui, comme il l'a fait à la brigade de voie publique, va dépoussiérer un peu la brigade, en nommant quelques jeunes au poste de chef de groupe. À ses côtés, il appelle Claude Cancès, jeune commissaire de police plein de fougue, doté d'un flair certain, qui va toujours au fond des choses et, ce qui ne gâche rien, très proche et très aimé des inspecteurs.

Autre qualité rare, il n'hésite jamais à dire le fond de sa pensée à ses subordonnés, à ses collègues ou encore aux autorités administratives et judiciaires. Un lien quasiment filial l'attachera à Pierre Ottavioli.

Nommé procédurier peu avant son arrivée, Claude Cancès sera mon chef de section, succédant à Jean-Pierre Michelet. Une amitié sans faille, fraternelle, nous lie depuis plus de quarante-cinq ans.

*

Juillet 1976. La canicule assomme la France. Il fait déjà une chaleur torride ce matin-là. Jean-René Pick, procédurier à la Crim, en léger surpoids, sue sang et eau à taper un rapport sur sa machine Olympia, dans son petit bureau mansardé du cinquième étage.

Pour avoir plus de fraîcheur, il est nu, une serviette nouée en guise de pagne autour des reins. À l'heure du déjeuner, comme il le fait depuis deux jours, il ira – habillé cette fois – respirer un peu d'air frais en poussant un caddie vide devant les rayons des surgelés de la *Samaritaine*…

Il est 10 heures. J'occupe le bureau voisin. J'étouffe moi aussi. Soudain, je vois surgir Claude Cancès comme un diable de sa boîte. « Jean-Pierre, me lance-t-il sans préavis, venez avec moi, on dérouille ! On part avec le groupe de Michel Calvet. Le patron nous suit. »

Tout en conduisant, Claude m'explique qu'un meurtre a été commis dans un appartement de l'avenue Kléber, à proximité de l'Étoile. La victime est un riche Libanais.

Une demi-heure plus tard, au troisième étage d'un immeuble cossu, les premiers services de police arrivés sur les lieux nous rapportent les faits. À 9 heures, la gardienne de l'immeuble, comme tous les jours, a porté le courrier à M. R. Elle a trouvé la porte palière juste poussée. Personne ne répondant à ses appels, intriguée, elle est entrée et a découvert le corps sans vie du propriétaire des lieux, M. R., âgé de 40 ans, directeur des relations

publiques d’Air Liban. Selon elle, il vit seul et reçoit de temps à autre, le soir, une jeune femme qui semble être une call-girl.

L’homme, corpulent, est assis sur un canapé, la tête renversée en arrière, vêtu d’un pyjama et d’une robe de chambre en soie. Le crâne est manifestement fracassé. Le mur, derrière la tête, supporte de grandes giclées de sang. Aucune trace de lutte n’est relevée. L’appartement, luxueusement meublé, est en ordre, il ne semble pas avoir été fouillé. L’identité judiciaire est à l’œuvre. Une tache de sang est découverte sur la poignée du vide-ordures.

Le mari de la gardienne nous apprend que le matin même, vers 7 heures, en sortant les poubelles, il a trouvé dans l’une d’elles un haltère de quatre kilos taché de sang, qu’il nous remet. Nous découvrons dans la chambre du logement un haltère identique, formant manifestement la paire avec celle découverte dans la poubelle.

L’enquête de voisinage fait apparaître que vers 1 heure du matin, les occupants de l’immeuble ont entendu un fracas épouvantable provenant du vide-ordures. À partir du carnet d’adresses de la victime, l’enquête s’oriente vers le milieu des call-girls. Les auditions se succèdent dans mon bureau et dans celui du groupe de Michel Calvet. C’est un défilé de belles femmes. Nous faisons des envieux dans les couloirs du 36…

Trois jours plus tard, poussé par son épouse, le gardien de l’avenue Kléber se présente de lui-même à la Crim. Avec l’haltère, il avait découvert quelque chose de bien plus léger qu’il avait omis de nous remettre : une chemise de nuit, type nuisette, de style oriental, tachée également de sang. Même si l’analyse ADN n’existe pas encore, le labo déterminera qu’il s’agit, comme pour l’haltère, du même groupe sanguin que celui de la victime.

On met peu de temps pour identifier la propriétaire de la nuisette, une jeune call-girl, Catherine R., qui rendait visite régulièrement à la victime. Elle est inconnue des services de police, sans domicile connu. Un

télégramme de recherches est diffusé sur tout le territoire. Parallèlement, on établit que la mère de la suspecte demeure à Francfort. Une commission rogatoire internationale est délivrée permettant à Claude Cancès de prendre l'avion pour l'Allemagne avec l'inspecteur Jean-Luc Fritsch. La mère de la suspecte est entendue. Elle a l'air dépassée. Elle ne sait pas grand-chose des activités de sa fille dont elle ignore le domicile. À l'issue de son audition, le regard de Claude Cancès vagabonde sur les cadres posés sur le buffet. Des photos de Catherine R. Soudain, sur l'une d'elles, Claude Cancès remarque que la jeune femme est en chemise de nuit, de type oriental, absolument identique à celle tachée de sang rapportée par le gardien de l'immeuble.

Quand elle sera arrêtée quelques mois plus tard, Catherine R. sera confondue grâce à ce cliché. Elle reconnaîtra les faits, invoquant une bagarre qui a mal tourné.

Règlement de comptes

Ce lundi de juin, le groupe est de permanence. La veille, me promenant en forêt avec les enfants, j'ai ramassé cinq escargots avec une petite idée derrière la tête.

En début d'après-midi, alors que nous buvons un café dans notre bureau, nous profitons d'un rare moment d'accalmie pour organiser… une course d'escargots ! Avec Michel Calvet et François Goffinon, dit « Le Baron », nous collons des numéros sur les petits-gris. C'est parti ! Les gastéropodes entament leur course « effrénée » sur un bureau. Attiré par nos cris d'encouragement, le commissaire Cancès, notre chef de section, qui occupe le bureau voisin, vient prendre part aux paris.

Au même moment, *Chez Clémence*, un café situé rue Claude-Bernard dans le Ve arrondissement, à deux pas des Gobelins, deux hommes disputent une partie acharnée de flipper. Le juke-box diffuse le tube du jour : « Chante, la vie chante, comme si tu devais mourir demain », de

Michel Fugain. Il fait bon, la porte du café est ouverte sur la rue qui est calme. Un couple et un homme âgé sirotent un canon, assis au comptoir. La patronne est au téléphone. Soudain un individu, porteur d'un casque de motard, surgit l'arme au poing et tire immédiatement à bout portant sur les deux joueurs de flipper qui s'écroulent aussitôt.

Après avoir donné le coup de grâce à l'un d'entre eux, le tireur retraverse la petite salle, sans se presser. Une fois à l'extérieur, toujours aussi paisiblement, il s'installe à l'arrière d'une moto qui l'attend devant la porte, moteur en marche.

À l'intérieur du café, la chanson « Aime la vie, comme un voyou, comme un fou, comme un chien… » couvre les râles de l'un des joueurs de flipper tombés au sol.

Le moment de stupeur passé, une fois le silence revenu, les clients du bar s'éclipsent pendant que la patronne, doigt tremblant, compose le 18. Les pompiers interviennent rapidement, suivis de police secours, d'effectifs du central V^{e} et de l'identité judiciaire. Le procureur qui les rejoint saisit la Crim.

Les petits-gris n'ont pas encore franchi la ligne d'arrivée quand le téléphone sonne.

Le patron cherche Claude Cancès pour lui annoncer qu'il « dérouille » avec notre groupe. Nos paris en resteront là pour le moment. Les escargots regagnent aussitôt le paddock de leur sac en papier et nous nos voitures. Nous démarrons en trombe pour rejoindre la rue Claude-Bernard au rythme des deux-tons…

Quand nous arrivons *Chez Clémence*, les deux hommes gisent encore sur le carrelage de la salle du café exiguë dont les tables et le flipper ont été repoussés par les pompiers. Ils n'ont pas réussi à sauver le blessé qui vient de succomber aux deux impacts tirés en pleine poitrine. Nous récupérons sa carte d'identité, au nom de Daniel R., âgé de 22 ans, demeurant dans le XIIe arrondissement.

L’autre joueur est mort sur le coup, atteint d’une balle dans la poitrine et d’une autre en pleine tête. C’est un homme jeune, la trentaine, grand, en tenue de sport. Il ne porte aucun papier mais on découvre une grosse somme d’argent et les clés d’une Porsche dans ses poches. La voiture est garée sur le trottoir, devant le café, toit ouvert.

La patronne du bar déclare n’avoir jamais vu cet homme qui, après avoir bu un verre, a rejoint le jeune qui jouait au flipper à son arrivée. Manifestement ils ne se connaissaient pas.

La patronne n’est pas très loquace et semble peu disposée à coopérer. Nous décidons de l’emmener au 36 après une perquisition dans son logement qui se trouve juste au-dessus du café.

Dans une penderie, dans la poche d’un costume d’homme posé sur un cintre nous mettons la main sur un permis de conduire au nom de Joël Arfouilloux, 33 ans, demeurant dans le XVIIe arrondissement. La photo ne laisse aucun doute : c’est le portrait craché de l’inconnu abattu devant le flipper. Face à l’évidence, la propriétaire du café, Clémence F., avoue que la victime est son amant. Des larmes coulent sur son visage qui se relâche. Pendant plus de deux heures, impassible, probablement sidérée, elle est restée à son comptoir, sans bouger, devant le cadavre de l’homme dont elle se dira éperdument amoureuse ! Dans certaines affaires, j’aurai l’occasion de constater que, parfois, les femmes sont plus dures que les hommes.

Plus âgée que Joël Arfouilloux, le bruit court qu’elle aurait été la maîtresse de Bao Daï, l’ex-empereur du Vietnam. Elle a fait la connaissance de la victime il y a un an. Leurs relations sont restées épisodiques, son amant menant une vie parallèle.

Très vite, il apparaît que si le nommé Daniel R. est inconnu de nos services, en revanche Joël Arfouilloux, lui, est inscrit au fichier du grand banditisme.

La Porsche est remorquée au 36. Une fouille plus approfondie du véhicule permet de découvrir, sur la plage arrière, au fond d’une boîte de

kleenex, un jeu complet de fausses pièces d'identité supportant la photographie du défunt.

À l'adresse indiquée sur le permis d'Arfouilloux se tient un pressing dont la propriétaire n'est autre que sa mère, ancienne femme de ménage. C'est Arfouilloux qui lui a acheté ce commerce.

Nous découvrons rapidement l'existence d'un autre Arfouilloux, un certain Rémy, le frère de Joël, de deux ans son cadet. Ce ne sera pas difficile de le loger : il purge une peine de prison à Melun pour trafic de stupéfiants.

Récemment nommé inspecteur principal, avec la qualité d'OPJ, je suis chargé d'aller l'entendre derrière les barreaux ; ce sera ma première mission hors ressort de la préfecture de police. Cette audition n'apportera aucun élément nouveau. Je ne sais pas encore que je retrouverai Rémy Arfouilloux, une dizaine d'années plus tard (Victime à son tour d'un règlement de comptes, la BRI sera au rendez-vous le jour de son exécution, le 27 décembre 1985)…

Manifestement le jeune Daniel R. a été abattu parce qu'il se trouvait au mauvais endroit, au mauvais moment. Quant à Joël Arfouilloux, il semble qu'il ait été une des victimes de la guerre des gangs qui se déroulait à cette époque dans la capitale. Nos nombreuses investigations n'aboutiront pas à résoudre ce double assassinat.

1. *« Chiquer » dans l’argot policier signifie « mentir, se taire ».*
2. *Officier chargé des constatations, des auditions importantes incluses dans la procédure.*

IV

Michel le Fou, tueur de vieilles dames

C’est une affaire inédite. Il est en effet rarissime qu’un assassin signe son crime, appelle la brigade criminelle pour revendiquer son acte et reste en contact téléphonique régulier avec les inspecteurs… avant de commettre un deuxième assassinat !

Pendant vingt-trois jours, celui qui se fait appeler « Michel le Fou » va rendre insomniaque l’ensemble des effectifs de la Crim !

*

Il est 17 h 05 ce lundi 26 décembre 1977. Le téléphone sonne dans une entreprise d’ambulances du 5, rue Orfila, dans le XXe arrondissement, à deux pas du cimetière du Père-Lachaise. Au lendemain de Noël, l’activité est calme. « Allez chercher d’urgence Mme Leroy, au troisième étage du numéro 6, en face de chez vous, ordonne sans préambule une voix de femme. Elle est très malade et doit être conduite à l’hôpital Tenon. » L’interlocutrice raccroche. Elle appellera une seconde fois en donnant un faux numéro.

Deux ambulanciers montent au troisième étage du 6, rue Orfila où demeure effectivement, seule, Yvonne Leroy, âgée de 71 ans. La porte est entrouverte. La lumière est allumée dans la chambre du fond. Les ambulanciers y découvrent le corps sans vie de l’occupante des lieux,

agenouillée au pied du lit, la tête sous un oreiller ensanglanté. Les deux hommes descendent en courant pour prévenir leur patron qui appelle aussitôt la police.

Avec le commissaire Cancès accompagné du groupe du commandant François Mifsud, nous nous rendons sur place où nous prenons contact avec les premiers policiers arrivés dans l'appartement. L'identité judiciaire est déjà au travail, ainsi que le procureur de la République.

Dans la chambre, le corps de la défunte est toujours agenouillé face au lit, un bras allongé sur le couvre-lit, la tête dissimulée sous un oreiller taché de sang. En tant que procédurier, je dois noter tous les éléments composant la scène de crime. À côté de l'oreiller sont posés un dentier et une paire de lunettes. Le cou de la victime présente une petite plaie qui semble profonde à l'aplomb de laquelle, sous l'oreiller, la literie est largement imprégnée de sang. Les boutons des vêtements sont en ordre. On ne note aucune trace de lutte ou de désordre. Manifestement, la victime a été frappée alors qu'elle était maintenue dans la position où nous l'avons trouvée, agenouillée.

Sur le mur, au-dessus de la tête du lit, une phrase a été inscrite, probablement la signature du meurtrier : « MICHEL LE FOU », et juste en dessous, « MIREIRE – BONNIE AND CLYDE ».

Nous inspectons le reste de l'appartement. Dans la cuisine, une bouteille de vin entamée et un verre sale sont posés sur la table. On y relèvera une empreinte n'appartenant pas à la victime. Par ailleurs, rien ne semble avoir été fouillé.

Les deux fils de la victime, alertés par la police, sont également sur place, ce qui nous permet de les interroger rapidement. On apprend ainsi que l'un des deux a invité sa mère chez lui, la nuit de Noël, et l'a ramenée chez elle, le 25 décembre, à 2 h 30 du matin. Une voisine a remarqué que la porte de l'appartement était ouverte le 25 décembre au soir.

Nous apprenons aussi que, malgré une pension mensuelle de 7 500 francs et un pécule à la Caisse d'épargne de l'ordre de 60 000 francs, Mme Leroy, depuis trois à quatre mois, avait emprunté régulièrement à ses fils, ainsi qu'à d'autres membres de la famille, des sommes de 1 000 à 2 000 francs.

Fin novembre, pressée de question par ses enfants, elle avait fini par leur confier avoir prêté de l'argent, depuis le mois de juin, à un jeune Grec, un certain Michel Mexis, cousin d'une ancienne collègue à elle. Un prêt de 136 000 francs. Elle le considérait comme son enfant et voulait l'aider.

Mme Leroy avait ajouté, d'une manière confuse, qu'elle était dans l'obligation de verser des sommes de 1 000 à 2 000 francs « pour pouvoir récupérer une valise lui appartenant, contenant 100 000 francs, déposée à la consigne de la gare du Nord ».

Pour calmer son inquiétude, le nommé Michel Mexis lui avait remis, au mois de septembre, un chèque de 34 000 francs tiré sur le compte d'une certaine Mireille B., demeurant dans le Xe arrondissement, chèque rejeté car « sans provision ».

Mexis lui aurait dit que cette Mireille était la fille de son patron.

Enfin, les deux fils sont d'accord pour dire que leur mère n'était plus la même depuis plusieurs mois, qu'elle semblait obsédée par ce Michel Mexis et ses problèmes financiers. Ces éléments ajoutés aux noms de « Michel le Fou » et de « Mireire – Bonnie and Clyde », tagués sur le mur de la chambre, laissent à penser qu'il s'agit d'une piste sérieuse.

Dès le lendemain matin, j'assiste à l'autopsie pratiquée par le Dr Deponge. Le légiste détermine que la blessure au cou, mortelle, a été provoquée par une arme blanche qui a fait un va-et-vient en sectionnant la carotide et en touchant la colonne vertébrale en deux endroits. Aucune trace de défense n'est relevée.

Entre-temps, une fouille approfondie du logement de la victime nous a permis de découvrir des éléments intéressants, à commencer par ces mots écrits de la main de Mme Leroy : « Au cas où il m'arriverait malheur, mon argent est entre les mains de M. Berthol. » Mots suivis d'une adresse qui s'avère fantaisiste. On retrouve également une lettre de la Caisse d'épargne de Paris relative au chèque sans provision de 34 000 francs, tiré par une certaine Mireille B., demeurant 34, rue Saint-Quentin, dans le Xe arrondissement, mais une enveloppe supporte une adresse différente située à Lisieux. Ce n'est pas tout, nous découvrons aussi des feuillets relatifs à des achats, entre le 15 et le 21 décembre de cette même année. Achats de « neuf » téléviseurs et autres effets vestimentaires désignés par : « vêtements Michel ». Le tout pour un montant de 38 000 francs. Enfin, deux récépissés du mont-de-piété, de novembre et décembre 1977, pour des prêts sur gages de 500 et 300 francs, sont aussi retrouvés. Quant à Michel Mexis, grâce à la brigade des mineurs qui a déjà enquêté sur son compte, nous l'identifions rapidement. Il s'agit d'un homme âgé de 23 ans, de nationalité grecque, et de sa compagne, une certaine Marie-Jeanne P., originaire de la Réunion, qui ont abandonné leurs deux enfants de 2 ans et de 9 mois, qui ont été confiés à l'Assistance publique. C'est ainsi que le couple a été identifié par la brigade des mineurs, alors qu'il demeurait chez les parents de Michel, au 24, rue Philippe-de-Girard, dans le Xe arrondissement.

Le couple a effectivement vécu un temps à cette adresse, durant l'été précédant le meurtre de Mme Leroy, mais le père n'a revu son fils que trois semaines avant Noël, et sa compagne, le 22 décembre. Ce jour-là, Marie-Jeanne P. lui a dit qu'elle était employée comme femme de maison chez Mme Marouani, rue Jean-Jacques-Rousseau, dans le Ier arrondissement où le couple disposait d'une chambre de bonne.

La gardienne du domicile des parents confirme les dires du père de Michel Mexis, en précisant que le 22 décembre, Marie-Jeanne P. lui a

confié avoir acheté deux téléviseurs pour les fêtes. Autre élément important, Mireille B. a demeuré avec le couple Mexis-Marie-Jeanne P., toujours à cette même adresse, durant l'été.

L'employeuse de Marie-Jeanne P., Mme Marouani, indique que son employée a quitté son service et la chambre qu'elle occupait avec un jeune Grec nommé Michel le 15 décembre dernier.

Mais qui est Mireille B. ? Nous l'identifions grâce aux recherches effectuées sur le chèque sans provision remis par Michel Mexis à Mme Leroy. Son dernier domicile connu est le 24, rue Saint-Quentin, dans le Xe arrondissement où elle aussi occupait une chambre de bonne mise à sa disposition par son employeuse, Mme Herfort.

Embauchée comme femme de service en janvier 1977, elle est partie d'elle-même durant l'été, en laissant la chambre sens dessus dessous. Un mur avait même été tagué d'un… « Bonnie and Clyde ».

Trois semaines avant le meurtre, Mme Herfort a reçu un appel téléphonique de Mireille lui annonçant que, ne pouvant plus supporter son ami, elle retournait vivre chez sa grand-mère, à Lisieux. Mme Herfort qui nous apprendra qu'elle avait embauché en 1974, durant quelques mois, une certaine Marie-Jeanne P. qu'elle avait finalement licenciée. Le compagnon de cette dernière, Michel Mexis, l'avait harcelée d'appels téléphoniques jusqu'en janvier 1977, époque à laquelle il avait eu le contact téléphonique avec sa nouvelle employée, Mireille B. dont il était devenu l'ami.

Pour résumer, de cet enchevêtrement un peu complexe de relations entre différentes personnes apparaît un trio Mexis-Marie-Jeanne P.-, Mireille B., dont les agissements, c'est le moins qu'on puisse dire, paraissent suspects et à tout le moins posent certaines questions auxquelles nous aimerions bien donner des réponses. Ainsi, dès le 27 décembre, le commissaire Cancès fait diffuser par l'état-major de la PJ un télégramme national de recherches concernant ces trois personnages. Dans les jours qui suivent, l'enquête de

voisinage est étendue et des investigations tous azimuts sont menées pour retrouver ce trio.

Des recherches sont effectuées à partir des courriers de retour relatifs aux chèques impayés émis par Mme Leroy, entre le 16 et le 20 décembre. Six enseignes de magasins de téléviseurs ont ainsi été victimes d'achats de téléviseurs et de chaînes radio d'un montant compris entre 1 600 et 4 300 francs. À chacun de ces achats, la victime était accompagnée soit du couple Mexis-Marie-Jeanne P., soit de la seule Marie-Jeanne P.

Sollicitée, la gendarmerie de Lisieux d'où Mireille B. est originaire effectue des vérifications quant à la réalité de son retour auprès de sa famille, comme elle l'avait confié à son employeuse au début du mois de décembre.

Le 3 janvier, la gendarmerie confirme que les 2, 3 et 4 décembre, Mireille B. a rendu visite à sa famille, à Lisieux, puis est partie chez une tante à Saint-Christophe-Vallon, dans l'Aveyron. Après son départ, un correspondant parisien a cherché à la joindre, le 5 décembre. Le 24 décembre, puis le 31 décembre, le couple Michel Mexis et Marie-Jeanne P. s'est rendu en taxi chez les parents de Mireille, à Lisieux, pour essayer de la retrouver, n'hésitant pas à rentrer par effraction pour s'emparer de papiers la concernant.

L'assassin se manifeste

Les actes de procédure s'accumulent. L'enquête risque d'être longue et je dois y mettre de l'ordre. C'est ce que je suis en train de faire, ce 3 janvier, seul dans mon bureau sous les combles du 36, quand mon téléphone sonne. Une standardiste de la préfecture de police m'annonce qu'« un correspondant cherche à parler à un fonctionnaire de la brigade criminelle pour donner des renseignements sur une affaire en cours ». Je prends la communication. « Vous êtes au courant de l'affaire de la rue Orfila ? » me

demande une voix d’homme. Je réponds par l’affirmative et, tout de go, le correspondant reprend : « C’est moi qui ai tué la vieille dame… Je suis prêt à prendre mes responsabilités.

— Je vous écoute. Mais d’abord qui êtes-vous ?

— Vous le savez ! me répond la voix encore anonyme.

— Vous êtes Michel ? je lui demande sans hésiter.

— Exactement, j’ai laissé mon nom sur le mur !

— C’est bien, vous êtes disposé à poursuivre la conversation chez nous ?

— Oui, mais d’abord, il vous faut relâcher Mireille B. ! »

Puis l’homme se tait. Il ne veut plus parler, me dit qu’il rappellera entre 14 et 15 heures. Il raccroche.

Abasourdi, mais convaincu qu’il s’agit bien de l’auteur du meurtre, je dévale l’escalier jusqu’au bureau du commissaire Cancès et lui rapporte l’appel. Il écarquille les yeux puis me conduit aussitôt dans le bureau du patron, Pierre Ottavioli.

Nous sommes sur des charbons ardents à attendre l’appel de l’assassin. Ce n’est qu’à 17 h 30 qu’il rappelle. Il veut parler à Mireille B. Je lui réponds qu’elle est en province. Il demande son numéro de téléphone puis raccroche en disant qu’il rappellera à 17 h 45.

À 18 heures, il est à nouveau au bout du fil. Il confirme s’appeler Michel Mexis. Il demande avec insistance, comme préalable à toute explication sur le fond de l’affaire, que Mireille soit conduite à Paris. Il doit absolument lui parler car elle n’est pour rien dans l’affaire. Il se montre très pressé, dit que « la nuit permet de réfléchir » et raccroche en précisant qu’il rappellera le lendemain, entre 10 et 11 heures.

Entre-temps la gendarmerie de Marcillac-Vallon, dans l’Aveyron, nous a appelés pour indiquer qu’ils ont logé Mireille B. Elle se trouve effectivement chez sa tante, à Saint-Christophe-Vallon.

Aussitôt avisé par Claude Cancès, le procureur de la République délivre une réquisition prescrivant un transport de la Crim, sans tarder, à Saint-Christophe-Vallon afin d'interpeller l'intéressée et de la ramener à Paris.

Le 4 janvier à 10 h 50, l'inspecteur principal Jean Grinsard de la Crim, assisté d'un OPJ, de la PJ de Montpellier, et des gendarmes locaux, interpelle Mireille B. au domicile de sa tante. La jeune femme s'explique sans problème. Elle déclare tout ignorer des circonstances de la mort de Mme Leroy. Elle dit avoir fait la connaissance de Michel Mexis en 1977, au début de l'année. Elle est devenue sa maîtresse. Le couple logeait dans des hôtels du Xe arrondissement, Michel Mexis rejoignant Marie-Jeanne P. dans la journée. Les rapports entre les deux femmes ont été tendus, Marie-Jeanne ayant même tenté de l'étrangler. Mexis lui avait confié soutirer régulièrement des sommes de 1 000 à 2 000 euros à une Mme Leroy, chez laquelle elle n'était jamais allée.

Michel dépensait l'argent sans compter, au jeu, mais aussi dans les cafés où il menait grand train et s'enivrait. Pris de boisson, il devenait violent. Frappée à plusieurs reprises, Mireille, après l'avoir quitté une première fois, s'était réfugiée dans sa famille, en province, au début du mois de décembre.

Michel lui faisait peur, disant ces derniers temps qu'« il avait envie de tuer ». L'emploi du temps de Mireille est passé au crible. Il est établi d'une manière formelle qu'elle est restée en province depuis début décembre et qu'elle a passé les fêtes de Noël en famille.

Avec son accord, elle est ramenée à Paris, par avion, le même jour, le 4 janvier.

Michel le Fou nous « harcèle » au téléphone

Le lendemain de son premier appel, le 4 janvier, Mexis téléphone à nouveau à la Crim. Ces appels téléphoniques vont se succéder pendant cinq jours, jusqu'au dernier, le 17 janvier.

Tous ces appels sont enregistrés et une réquisition est adressée aux services techniques des PTT pour tenter, en vain, d'en déterminer l'origine. On apprend seulement que les appels émanent de centraux couvrant le nord de Paris. La téléphonie n'est pas encore un outil essentiel comme il l'est aujourd'hui pour les services de police.

Michel le Fou demande alternativement à parler à Claude Cancès, ou à moi-même. Ces conversations sont longues et hachées. Dans le but de permettre aux PTT de « remonter l'appel », Claude Cancès et moi faisons durer ces échanges, certains pendant une vingtaine de minutes.

Au fur et à mesure que la journée s'avance, notre interlocuteur est manifestement de plus en plus alcoolisé. Ses propos sont confus. Il se montre réceptif mais parfois agressif. Souvent, il raccroche. En voici quelques exemples.

11 h 30

« C'est Michel à l'appareil, Michel Mexis.

— Oui, dis-je sans rien ajouter.

— Oui, alors, vous l'amenez ou pas la petite [Mireille B.] ?

— Elle sera là ce soir.

— C'est comment ton prénom ?

— Jean-Pierre.

— Je commence à en avoir ras le bol…

— Bon, Michel, moi je te promets une chose, c'est que Mireille sera là ce soir.

— L'important, c'est qu'elle soit là, et là je te donnerai rendez-vous après. Moi, Jean-Pierre, je n'ai qu'une parole, je n'en ai pas deux. Tu vois ?

— …

— Non, non, Jean-Pierre, je ne peux pas m'expliquer par téléphone. Tout ce que vous avez marqué dans le journal, c'est faux.

— …

— Oui. Justement Jean-Pierre, tu vois, la vieille… Mettons-nous d'accord. Je l'ai étranglée, elle n'a pas pris de couteau dans la gorge… » Il ne finit pas sa phrase. Il a raccroché.

17 h 45

« C'est Jean-Pierre ? Tu ne m'en veux pas que je te tutoie ?

— ….

— Ben tu vois, Jean-Pierre, besoin d'argent… C'était toujours pour Mireille… Tu vois, tu me comprends. J'étais tombé amoureux. J'ai laissé ma femme, mes gosses…

— …

— Ça s'est passé dimanche, vers 10 heures, dimanche soir. J'avais pas rendez-vous, j'étais seul avec Mireille. Elle m'a offert à boire, car on est restés une heure avec elle.

— …

— Vous ne me connaissez pas du tout. Je ne suis pas un mauvais garçon.

— …

— Mireille, elle était avec moi, elle m'a aidé un peu si tu veux savoir.

— …

— Tu vois là, on est d'accord au téléphone, mais quand je vais me trouver devant toi, ce n'est pas pareil.

— Écoute, Michel, je lui réponds, on ne va pas jouer au chat et à la souris. On te donne un rendez-vous et on discute, mais plutôt que de se voir dans un café, si tu veux rencontrer Mireille, viens nous voir avant qu'elle arrive, sois un homme.

— Mireille d'abord, et on se voit après. Je vais te dire un truc, Jean-Pierre, avec Mireille, on veut 14 millions et les 14 millions, on n'est pas près de les voir.

— Et Marie-Jeanne [Payet] là-dedans ?

— Si tu veux la vérité, je n'ai rien dit à Marie-Jeanne. Alors je te laisse.

— Tu appelles à 21 heures et on voit pour se rencontrer avec Mireille ?

21 h 30

— C’est Michel.

— Mireille arrive, elle est sur le chemin. Après on se donne rendez-vous.

— Je préférerais te voir face à face.

— Tu me donnes rendez-vous dans un café. Je serai tout seul.

— Dis-moi, Jean-Pierre, la parole d’un flic, ça existe ?

— Tu t’en apercevras ce soir. Tu partiras du café gentiment avec moi.

— C’est difficile.

— Mireille arrive. »

Quand la jeune femme pénètre dans mon bureau, je lui fais immédiatement signe de s’approcher et lui passe le combiné. « Allô, Michel ? Salut Michel, dit Mireille.

— Tu ne serais pas par hasard née sous le signe des balances aussi ? Attention, avec les flics, il ne faut pas parler trop fort, l’avertit Mexis.

— Je te dis au revoir.

— Bien, au revoir. »

On ne pouvait pas faire plus court ! Le « Fou » est toujours au bout du fil. J’essaie de lui faire accepter l’idée d’un rendez-vous. Il se dérobe. Je propose à Mireille de lui passer à nouveau Mexis pour le convaincre de me rencontrer. « Allô, où étais-tu passée ? lui demande-t-il.

— J’étais occupée, lui répond-elle simplement.

— Pour qui tu fais ce boulot ?

— Eh bien, ça te regarde ?

— Oh ! Tu te fous de ma gueule ou quoi ?

— Ça suffit hein ?

— Tu as de la chance que tu sois loin de moi, hein ? C’est dommage.

— Pourquoi dommage ?

— Une balance… Tu veux que je te pêche ce soir ?

— Essaie de me pêcher et puis on va voir !

— On va voir… balance !

— Bon, je te dis au revoir, j'ai du travail.

— Va-t'en ! » L'échange qui s'envenime est écourté. S'ensuit une longue conversation entre Michel et moi-même. Il est très énervé, traite Mireille de « salope », me vouvoie et exige de savoir où Mireille travaille. Il ne veut pas entendre parler d'un rendez-vous pour qu'il se rende. Il demande à reparler à Mireille. Il est convenu qu'il appelle le lendemain à 11 heures. Je le rudoie un peu dans mes réponses et lui enjoins de demander à parler à Claude Cancès afin de tenter une autre approche avec lui. Il raccroche. Il s'est un peu calmé et me tutoie à nouveau.

Comme convenu, il rappelle le lendemain, à midi. Il demande à me parler ou à Claude Cancès. Ils conviennent d'un rendez-vous téléphonique avec Mireille, à 15 heures, avant de fixer un rendez-vous physique. À 16 h 50, il parle à Mireille et s'excuse de l'avoir traitée de « salope », puis se montre très confus dans ses questions. Il raccroche avant de rappeler vers 17 h 15. « Je suis en train de boire une chartreuse, merde ! J'ai pensé à toi. Tu veux que je me donne ou quoi ? demande-t-il à Mireille.

— À ta place, je viendrais le dire.

— Non, dis-moi que ça va pas, puisque ça va mal aller si tu me dis que ça va pas (*sic*). » Ses propos sont de plus en plus confus. Il dit qu'il est alcoolique, qu'il a peur de « crever de soif » en prison. Il précise à Claude Cancès qu'il a connu Mme Leroy en faisant des courses… Qu'il lui a parlé, qu'elle lui a fait confiance tout de suite. Il raccroche. Puis rappelle quelques minutes plus tard. « Bonjour Jean-Pierre, ça fait au moins dix fois qu'on se dit bonjour aujourd'hui.

— Ce serait bien de se le dire une vraie et bonne fois pour toutes, tu ne crois pas ?

— Où est la petite ?

— Elle se restaure. »

Il me raconte que Mme Leroy lui a prêté 136 000 francs qu'il a dépensés en restaurants, hôtels, casinos, mais qu'une autre femme d'une soixantaine d'années lui donne de l'argent. Il dit habiter chez une copine, Karine, d'origine allemande qu'il connaît depuis deux mois. Il lui fait dire bonjour au téléphone… Mireille qui a l'écouteur reconnaît la voix de Marie-Jeanne P.

Vers 18 heures, j'ai à nouveau Michel en ligne qui semble de plus en plus ivre. Il dit avoir « flingué », en fait étouffé, le soir du 25 novembre dernier, une certaine Simone Rumminger, âgée de 60 ans, demeurant 24, rue de Tanger dans le XIXe arrondissement. La conversation est très confuse. Il dit avoir fait cela pour faire plaisir à Mireille qui s'occupait du chien de la victime pendant qu'il l'éliminait ! Il dit encore s'inquiéter de la gravité de l'affaire avec Mme Leroy, ne voulant pas « rester enfermé toute sa vie »… « La vie est belle, merde », ajoute-t-il. Il dit à nouveau qu'il est alcoolique et s'inquiète de ne pas pouvoir boire en prison alors qu'il avoue dépenser entre 250 et 300 francs d'alcool par jour. Il raccroche… avant de rappeler à deux reprises. Mais il élude toute idée de rendez-vous avec Claude Cancès ou moi.

Interrogée sur l'agression qu'elle aurait commise avec Michel en novembre rue de Tanger, Mireille déclare qu'il est complètement fou, qu'il délire. Malgré des recherches immédiatement entreprises, nous ne trouvons aucune trace d'aucun fait survenu ce jour-là, ni les autres, au 24, rue de Tanger.

Nous sommes le 6 janvier. La garde à vue de Mireille se terminant dans la matinée, avec son consentement et l'accord du procureur de la République, elle est accompagnée par la Crim à l'*Hôtel Saint-Germain-des-Prés*, rue Bonaparte, dans le VIe arrondissement, où elle prend une chambre. L'idée est qu'elle appelle le frère jumeau de Michel Mexis, Christian, que le groupe d'enquête a identifié. Il travaille dans une société où Michel l'a déjà conduite. Elle arrive à le joindre dans l'après-midi. Elle

lui confie qu'elle est libre et lui donne les coordonnées de son hôtel en lui disant qu'elle désire contacter Michel. Christian lui répond qu'il ne sait pas où il se trouve mais qu'il lui a téléphoné la veille.

Quand, le matin même, Michel a appelé la Crim, Claude Cancès l'a informé que Mireille était partie et qu'il n'était plus nécessaire de chercher à la joindre chez nous. Il est à nouveau invité à nous donner un rendez-vous pour s'expliquer. Il me rappelle le lendemain. « Elle est là, la petite ? me demande-t-il.

— Non, je lui réponds, elle est partie. Claude t'a dit hier soir qu'on ne pouvait plus la garder. Tu n'as pas rappelé. On a attendu un moment. Elle est partie.

— Bon, écoute… Je te donne un rendez-vous, vous ne venez pas. C'est pas de ma faute, merde !

— Tu n'as jamais donné de rendez-vous, Michel !

— Hein ?

— Bon, tu veux qu'on se voie ou non ?

— Ah oui, je peux t'aider un petit peu, tu vois… sur des trucs criminels. Mais d'abord, tu me donnes l'adresse de la petite.

— Elle est partie, si tu veux nous voir, tu appelles. » Il raccroche sans prévenir.

Dans la soirée, Christian, le frère jumeau, quitte son travail, filoché par des inspecteurs de la Crim. Il prend le métro et se rend chez ses parents où il reste une demi-heure. Il regagne ensuite à pied son domicile, passage Goix, dont il ne sort plus.

Une discrète enquête permet d'établir que le couple Mexis-Payet ne se trouve ni chez les parents, ni chez Christian.

Huit inspecteurs se relaient durant toute la nuit pour assurer la protection de Mireille à l'*Hôtel Saint-Germain-des-Prés*.

Pendant ce temps-là, plusieurs groupes de la Crim, munis des photographies du couple, poursuivent leurs recherches dans des cafés de

plusieurs arrondissements.

Le 7 janvier, Mireille et le commissaire Cancès conviennent qu'elle va trouver refuge chez sa grand-mère, à Dozulé, non loin de Caen. Mexis ignore cette adresse. Sous la protection de la Crim, la jeune femme quitte l'*Hôtel Saint-Germain-des-Prés* et prend le train pour Caen.

Au préalable, la brigade de recherches de la gendarmerie de Caen et la gendarmerie de Dozulé sont alertées de son arrivée et des dangers éventuels qu'elle peut courir.

Pour la première fois depuis le 3 janvier, Michel Mexis n'a pas appelé le service.

Le 8 janvier à 1 heure du matin, je viens à peine de m'endormir quand le téléphone sonne. C'est l'état-major. « Monsieur Birot, je vous appelle de la part du commissaire Cancès. Une personne âgée, Jeanne Queverue, 71 ans, a été découverte chez elle au 24, rue des Dames dans le XVIIe arrondissement. Elle a manifestement été étranglée et a reçu des coups sur la tête. Ses membres portent les inscriptions au crayon-feutre "Michel le Fou – Bonnie – Mireille – Clyde". Claude Cancès vous demande de le rejoindre. Pierre Ottavioli est sur place. » Je suis réveillé d'un coup, mais je crois à un cauchemar…

Une poignée de secondes plus tard, diverses pensées me traversent l'esprit : Ce n'est pas possible ! C'est une malédiction ! Qu'est-ce qu'on a raté ? Michel le Fou prend le pas sur nous, sur notre raison !

J'ai du mal à attacher mes lacets. Je saute en voiture et me rends rue des Dames, toute sirène hurlante, l'esprit sens dessus dessous. Sur place, je retrouve Claude Cancès, le visage aussi décomposé que moi. Ottavioli est là, le procureur, l'IJ, et le commissaire André Bizeul avec le groupe Fleury, de permanence à la Crim.

C'est un locataire du 24, rue des Dames qui, à 23 h 30, intrigué par la porte palière du premier étage entrebâillée, a découvert le corps sans vie de

la victime gisant comme l'a indiqué l'état-major. Sur un mur de la pièce on peut lire effectivement ces quelques mots glaçants : « MICHEL LE FOU – Je vous ai bien eu – Clyde ».

Le commissaire Bizeul et le groupe Fleury ont déjà démarré l'enquête de voisinage.

Il est manifeste que Michel Mexis est l'auteur du meurtre qu'il a signé, comme celui de Mme Leroy.

Pierre Ottavioli demande à Claude Cancès de suivre les deux affaires avec André Bizeul en charge du nouveau meurtre. Un télégramme national de recherches est à nouveau diffusé aussitôt par le canal de l'état-major.

Des perquisitions sont effectuées au petit matin au domicile du père de Michel dont l'épouse, atteinte d'un cancer, est mourante, mais également au domicile de son frère Christian qui est interpellé et placé en garde à vue. Une chaîne stéréo achetée avec un chèque sans provision de Mme Leroy est en effet découverte chez lui. Il confirme que le dernier appel téléphonique de son frère Michel remonte au 5 janvier.

Dans l'après-midi, Michel Mexis appelle la Crim. Il est 15 heures. « Allô ? Je voudrais parler à Claude ou à Jean-Pierre.

— C'est Claude.

— Vous avez réfléchi pour la petite ? Vous me l'amenez ou pas ?

— Pourquoi ?

— Il y a un autre cadavre.

— Oui, on le sait.

— Vous l'amenez et je vous donne ma parole d'honneur.

— On l'amène, mais où ? » Il ne répond pas. Il a raccroché.

9 janvier. Nouvel appel. Mexis : « Je veux parler à Claude ou à Jean-Pierre. »

Michel s'inquiète de la publicité dans la presse. Claude Cancès lui dit qu'on va tout balancer à la presse s'il ne se présente pas. À nouveau, il

raccroche… puis rappelle et demande à parler à Claude ou à Jean-Pierre. « C’est Claude.

— Est-ce que la petite est là ?

— Non, elle n’est pas là. J’ai quatre choses à te dire. La première est que tu es un lâche et que tu ne prends aucun risque en assassinant des personnes âgées sans défense. La deuxième : jamais on ne te permettra de rentrer en relation avec Mireille sauf dans nos locaux. Troisième point : ta photo va être publiée à la télé et dans les journaux si tu ne viens pas très vite nous voir. Quatrièmement : on connaît ta situation familiale et on te conseille de t’occuper un peu de ta… de penser à ta petite maman qui est très fatiguée.

— Oui, je sais.

— Hein, tu le sais ?

— Oui, oui, c’est tout ?

— C’est tout. » Et il raccroche.

C’est le branle-bas de combat à la Crim dont tous les groupes sont mobilisés, à l’exception d’un seul qui reste de permanence, au cas où…

Les brigades de direction ainsi que les brigades territoriales sont mises à contribution. Le patron de la Crim, assisté des commissaires Cancès et Bizeul, dirige l’ensemble de cet appareil de combat. Les chefs de groupe ont des missions bien précises. Ils sont coordonnés par l’inspecteur divisionnaire François Mifsud.

C’est ainsi que, durant la soirée et jusqu’à une heure avancée de la nuit du 8 au 9 janvier, l’ensemble des fonctionnaires de la Crim, épaulés par les effectifs des brigades territoriales, visitent les cafés de plusieurs arrondissements de prédilection de Mexis. Chaque policier est en possession de la photographie du couple.

La planque débutée il y a quelques jours aux abords du café *Le Celtique* rue du Faubourg-Saint-Martin, fréquenté par Mexis, est maintenue durant

toute l'ouverture de l'établissement. Les abords des domiciles des parents et du frère de Mexis sont également surveillés.

Pierre Ottavioli, après en avoir référé au directeur de la PJ et au procureur de la République, fait évoquer l'affaire et la recherche de Mexis par les stations radio. Les journaux télévisés (JT) du 9 janvier au soir parlent de l'affaire en montrant la photographie de Michel le Fou. Quant aux quotidiens, pour leur édition du 10 janvier, ils préparent des pleines pages avec la photographie de Mexis.

Enfin durant la nuit du 9 au 10 janvier, 1 700 hôtels sont visités ! On apprend ainsi que Mexis s'est présenté le 6 janvier au soir à l'hôtel du 20, rue Louis-Blanc dans le Xe. Il était seul mais, trouvant le prix des chambres trop élevé, il est reparti.

Pour la petite histoire, jusqu'en 1974, il existait au 36 la « brigade des garnis » qui collectait chaque matin les fiches d'hôtel remplies obligatoirement par les nouveaux clients. Ces fiches collectées au jour le jour par la police municipale étaient classées dans des cabriolets. Une recherche aux garnis faisait partie du b.a.-ba policier et permettait souvent d'arrêter des suspects. Ces fiches ont été supprimées sur instruction gouvernementale.

Toutes ces investigations et toute cette pression médiatique demeurent vaines. Michel le Fou court toujours. Il ne se manifeste plus, ce qui nourrit notre angoisse de découvrir un nouvel assassinat. Le temps pour Claude Cancès, pour moi, pour toute la Crim, est suspendu.

Le 12 janvier, à 18 heures, « Christian », le frère jumeau, appelle l'inspecteur principal Bernard Ozanon qui l'a entendu pendant sa garde à vue. Il l'informe que Michel vient de l'appeler pour s'inquiéter de l'état de santé de leur mère. Michel a précisé qu'il n'irait pas la voir pour « ne pas tomber dans les mains de la police ». Pressé de questions par Christian, Michel a fini par lui dire qu'il était seul, sans Marie-Jeanne, dans un hôtel

de la rue ou du boulevard des Capucines. Des recherches immédiatement entreprises dans les hôtels des environs de l'Opéra demeurent négatives.

Le lendemain Michel le Fou nous appelle. Il demande à parler à Claude ou à moi-même. Il dit rapidement à l'inspecteur qui a décroché qu'il a cinq points à exposer et qu'il ne parlera que s'il est en possession de l'adresse de Mireille. Il raccroche aussitôt en précisant qu'il rappellera le lendemain. Ce qu'il fait aux alentours de 6 heures. Il demande à Claude le nombre de visites autorisées en prison, la possibilité de boire de l'alcool… Surtout, il semble accepter le principe d'un rendez-vous à quatre : lui, Claude, moi-même… et Mireille ! Il raccroche en disant qu'il rappelle dans quarante-cinq minutes. À 20 h 10, il rappelle et dit à Claude qu'il peut lui donner rendez-vous. Il est dans le XVe.

Michel demande d'abord s'il pourra voir sa mère jusqu'à sa mort et assister à son enterrement. Claude acquiesce. Il questionne Claude sur l'alcool en prison et si on le fera soigner. Il s'inquiète sur le temps qu'on passera avec lui dans le café, en précisant qu'il est avec Marie-Jeanne qui n'y est pour rien. « Je préfère que ce soit toi et Jean-Pierre qui venez ensemble. Tu vois ?

— Dis-moi où tu es. Je viens, lui répond Claude.

— Il faut que j'aille voir Marie-Jeanne et que je lui dise. D'accord ?

— Oui, d'accord.

— Parce que j'en ai marre de cette vie-là.

— Justement, tu es en train de réparer ton erreur.

— 9, place du Général-Beuret… Bon, écoute, Claude, je prendrai un pot dans la salle, je serai assis dans le fond avec un costume marron.

— Avec Marie-Jeanne ?

— Oui. Tu seras là dans combien de temps ?

— Je regarde le plan.

— Je vais te passer Marie-Jeanne, Claude.

— Oui. Marie-Jeanne, bonjour.

— Je pleure, confesse la jeune femme.

— Non, non, ne pleurez pas. On arrive.

— Dans combien de temps ?

— Une demi-heure. À tout de suite.

— Au revoir.

— Au revoir. »

Claude Cancès et moi, suivis par deux voitures de la Crim, fonçons à l'adresse donnée par Michel Mexis. Nous y arrivons huit minutes plus tard le plus discrètement possible. Il s'agit du café *Le Floréal*, 9, place du Général-Beuret, dans le XVe. On le reconnaît tout de suite. Comme il l'a dit, il est assis avec Marie-Jeanne au fond du café que Claude et moi traversons tranquillement. Nous ressentons un soulagement dans les yeux du couple. Michel le Fou est arrêté. Enfin !

Selon les vœux qu'il avait exprimés, Michel Mexis est alors accompagné au domicile de ses parents, mais en cours de route il renonce à cette visite auprès de sa mère mourante. Il est alors conduit au 36 où on lui notifie les deux mandats d'arrêt délivrés ce même jour à son encontre. Un dans le cadre du meurtre de Mme Leroy, le second dans le cadre de l'homicide volontaire commis sur la personne de Mme Queverue.

Mexis passera évidemment par la case prison mais ne sera jamais confronté à la justice des hommes : déclaré pénalement irresponsable pour trouble mental, il finira ses jours dans un hôpital psychiatrique.

Depuis, ni moi ni Claude ni personne d'autre à la Crim n'avons reçu un seul coup de fil de Michel le Fou…

V

Le mystère de *La Tourelle*

La plupart du temps, une enquête commence par un coup de fil. Trop souvent, la sonnerie retentit au beau milieu de la nuit, parfois même le dimanche. Cela ne rate pas ce 16 juillet 1978. C'est l'état-major de la PJ qui se charge de la besogne. Un meurtre, évidemment. Celui du patron du restaurant *La Tourelle*, 10, rue Larmeroux, à Vanves, dans les Hauts-de-Seine. Le substitut du procureur de Nanterre a saisi la Crim.

André Solères, chef par intérim de la brigade en ce week-end estival, est en route pour Vanves. Quand j'arrive sur place à mon tour avec Claude Cancès, nous apprenons le nom de la victime, François Doublet, 39 ans, ancien cuisinier de l'Élysée du temps de Georges Pompidou.

Dans la nuit, à 2 h 40, dans une rue de Vanves, un équipage de la brigade anticriminalité des Hauts-de-Seine a été hélé par une jeune femme marchant pieds nus, complètement affolée, l'air hagard, portant un bébé dans les bras. Elle déclare que son mari vient d'être tué au restaurant *La Tourelle*, petit manoir cossu d'un étage, situé dans un jardin arboré, jouxtant le parc municipal de Vanves. Il s'agit d'un restaurant réputé, organisant mariages et banquets.

Sur place, les policiers découvrent, dans l'entrée, au pied de l'escalier menant à l'appartement privé, le corps du gérant, gisant sur le ventre, la tête

dans une large flaque de sang. Une douille de munition 7,65 mm est découverte à ses pieds, mais aucune arme à proximité.

Le seul témoin des faits est l'épouse de la victime, Larissa Doublet, née Vadko, 29 ans, possédant la double nationalité, française et russe. Elle déclare que son mari, elle et son bébé ont passé une journée de détente en province, laissant le personnel assurer le service quotidien et fermer l'établissement avant leur retour. Quand ils sont rentrés, vers 1 h 45, ils ont trouvé le portail et le restaurant normalement fermés.

Après avoir garé la voiture, fermé le portail et après qu'elle eût monté l'enfant dans sa chambre, le couple a ouvert une bouteille de champagne dans la salle à manger pour finir la soirée. Entendant le bébé pleurer à l'étage, Larissa Doublet est montée le nourrir et le coucher. Quelques minutes plus tard, elle a entendu le téléphone sonner au rez-de-chaussée et son mari répondre avant de raccrocher au bout de quelques minutes. Il s'avérera que c'est une employée qui appelait pour rendre compte du service de la journée. Puis elle a entendu un coup de feu retentir, pas de cri ni aucun autre bruit. Elle s'est affolée quand elle a perçu des « pas hésitants » dans l'escalier. Elle a pris alors son bébé dans les bras et trouvé refuge sur la terrasse où elle s'est dissimulée. Au moment où elle arrivait sur la terrasse, elle a remarqué un car police secours s'arrêtant devant le restaurant. Elle n'a pas appelé au secours craignant signaler sa présence à l'auteur du coup de feu… Elle ne sait plus exactement combien de temps elle est restée là, entre quinze minutes et une heure. Puis elle s'est enfuie ensuite avec son bébé dans la rue, par le portail poussé mais non fermé.

Les constatations

— Le corps de la victime est vêtu d'un pantalon et d'une chemise. Il est chaussé. On ne relève aucune trace de lutte. L'autopsie révélera que la

victime de forte corpulence (110 kg) a été atteinte d'une balle entrée dans la région occipitale et sortie par l'œil gauche.

— À côté du corps, une douille de 7,65 mm est découverte. Le défunt est en possession d'une somme de 4 900 francs.

— Une bouteille de champagne aux trois quarts vide, et deux flûtes utilisées sont posées sur une table de la salle à manger.

— Les chiens, un berger allemand et un caniche, ont été trouvés dans le jardin. À aucun moment de la soirée ils n'ont aboyé, nous dit Larissa Doublet, alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur et qu'ils sont habituellement prompts à le faire lorsqu'ils flairent un intrus.

— On ne relève aucune trace de lutte ou de fouille. La recette de la journée et une somme de 110 000 francs sont découvertes dans la maison.

Larissa Doublet est conduite avec son nourrisson, pour le restant de la nuit, dans un hôtel proche.

Les lieux sont gardés en l'état par la police pour une perquisition, et des fouilles approfondies, pas seulement dans la maison mais aussi sur le toit, dans les gouttières, dans le jardin, le parc, à la recherche d'une arme. Recherches qui seront étendues aux bouches d'égout avoisinantes.

Pour mes dernières constatations comme procédurier à la brigade criminelle, je suis gâté !

L'enquête

Les auditions des huit membres du personnel n'apportent aucun élément : pas de conflit dans le couple, dans le personnel, dans la clientèle. Le restaurant marchait bien et François Doublet s'apprêtait à acheter le fonds de commerce. Les auditions et l'enquête de voisinage permettent d'apprendre qu'un fonctionnaire de police, des renseignements généraux (RG) de Paris, est resté en station devant l'entrée du restaurant à bord de son véhicule une partie de la soirée, jusqu'à 23 heures.

Tous les ingrédients sont réunis pour monter une mayonnaise dont la presse pourrait s'emparer en peu de temps : François Doublet ancien cuisinier de l'Élysée mais aussi de la mère de Jean de Broglie, assassiné en 1970, marié à une Russe se rendant de temps en temps en URSS, abattu chez lui, la nuit même où un fonctionnaire des RG est resté en surveillance devant le restaurant !

Si François Doublet s'est rendu à plusieurs reprises en URSS, c'est pour y faire du tourisme. Il y rencontrera celle qui deviendra sa femme. Il est inconnu des services spécialisés et son temps est accaparé par la gestion de son établissement. Ce n'est pas un « agent ».

Le fonctionnaire des RG sera rapidement identifié. C'est un inspecteur principal qui s'occupe des syndicats patronaux et non des ressortissants étrangers. Il finira par avouer – son épouse étant en vacances – qu'il « planquait » sur une petite bonne de l'établissement dont il avait fait la connaissance quelque temps auparavant. Tous ces éléments seront confirmés par les auditions.

Les auditions de Larissa Doublet

Le lendemain, lundi 17 juillet, Pierre Ottavioli décide de poursuivre l'audition de Larissa Doublet sous le régime de la garde à vue, garde à vue qui sera prolongée dans un contexte particulier : Larissa Doublet, ancienne comédienne en URSS, est une jeune femme blonde aux grands yeux bleus, très belle. Elle allaite régulièrement son nourrisson, notamment sur une banquette de la Crim, sous les yeux de policiers qui s'apitoient sur son sort. Pas évident de lui mettre la pression…

Avec Pierre Ottavioli et Claude Cancès nous nous relayons pour l'entendre longuement. Je serai amené à la questionner une bonne partie de la nuit.

Fille unique d'un couple d'intellectuels « aisés », elle déclare avoir fait la connaissance de François Doublet en novembre 1973, à Moscou, alors qu'elle était actrice. François Doublet débarquait régulièrement à Moscou avec trois valises « pleines de jean, de cravates, de chemises et de chewing-gums », denrées rares à cette époque derrière le rideau de fer. Sans compter les devises françaises grâce auxquelles il était entouré par « des filles et de nombreux amis ».

Larissa se marie avec François en décembre 1974, à Moscou. Gardant la nationalité russe, elle peut quitter l'URSS un an plus tard. Quelque temps après, François démissionne de son emploi de cuisinier à l'Assistance publique pour prendre, en février 1977, la gérance libre de *La Tourelle* dont il s'apprête à acheter le fonds. Même si elle aurait préféré attendre, un petit garçon naît au mois de juin précédant la mort de François Doublet. La vie du couple est manifestement sans nuages. On ne leur connaît pas d'ennemi.

Larissa Doublet est plusieurs fois entendue sur les faits ; verrouillage du portail d'entrée, les clés, les lumières, les chiens, son attente sur la terrasse… Elle ne varie pas ou très peu dans ses propos. À chaque fois, elle précise bien qu'immédiatement après le coup de feu au rez-de-chaussée qui n'a été précédé d'aucun bruit, elle a « senti comme une odeur de cheveux brûlés ». On tourne en rond. Toutes les investigations n'apportent aucun élément pouvant contredire ses déclarations. Des déclarations qui ne nous satisfont pas…

Les recherches de l'identité judiciaire

Le test dit « à la paraffine », autrement dit la recherche de traces de poudre, se révèle positif sur la main gauche de Larissa Doublet. Celle-ci ne fume pas mais cela ne nous suffit pas… et elle est droitière. Les recherches d'empreintes ne donnent pas plus de résultats. À l'époque, les moyens

techniques de l’identité judiciaire ne sont pas ceux de la police technique et scientifique de nos jours.

Reste le ou les mobiles du meurtre. Ils n’ont pu être déterminés. Cependant, il apparaît que, le 6 juillet 1978, les époux Doublet ont signé, l’un pour l’autre, une proposition d’assurance-vie d’un montant de 500 000 francs. Mais en l’absence d’aveux de Larissa Doublet, aucun élément ne nous permet d’affirmer que cette assurance-vie, et la somme qu’elle représente, puisse être le mobile du crime. Je le répète, malgré nos investigations, rien dans la vie du couple ou du restaurateur – litige, chantage, menaces, querelles, etc. – ne nous ouvre la moindre porte sur une piste quelconque. Pas même le crime d’un rôdeur, d’autant que rien n’a été volé…

Il y a un moment où nous aurions peut-être pu connaître le fin mot de l’histoire. Durant son audition, Larissa Doublet a semblé bafouiller sur une question de Pierre Ottavioli et Claude Cancès. « On a senti qu’on était à deux doigts de la vérité, raconte Claude. Pierre Ottavioli a posé la bonne question. Larissa Doublet était paniquée, mais Otta n’a pas perçu qu’il avait posé la bonne question… et il a enchaîné sur une autre. Nous sommes passés à deux doigts d’un témoignage où l’on aurait su ce qui s’est passé. »

À l’issue de sa garde à vue, Larissa Doublet est conduite devant le procureur de la République de Nanterre. Elle sera incarcérée durant un mois, avec son enfant, à Fleury-Merogis.

Libérée, placée sous contrôle judiciaire, elle obtient un non-lieu en février 1981.

Elle publiera un livre *Le Crime de la Tourelle*, dans lequel elle raconte son histoire après l’avoir vendue, avec quelques photos, à *Paris Match*. En 1983, elle fera même une apparition dans un épisode des *Brigades du Tigre*, « La fille de l’air », aux côtés de Katia Tchenko, sous son nom de jeune fille, Larissa Vadko…

Il s’agit de la dernière affaire à laquelle je participe à la Crim en tant que procédurier. Plus de trente ans après, le meurtre de François Doublet reste un mystère. Il me laissera, comme à d’autres, un goût amer. Celui de n’avoir pas résolu cette énigme. Malgré nos convictions.

VI

D’un enlèvement à l’autre… Monsieur Antirapt

Il n’y eut pas que les assassinats, les meurtres, les disparitions, mais aussi les enlèvements qui, sans la détermination d’un homme, auraient pu devenir une industrie à l’italienne !

De tous ceux dont la brigade criminelle a été saisie dans ces années-là, deux d’entre eux sont la référence de la politique initiée et poursuivie dans ce domaine par le patron de la Crim, Pierre Ottavioli, que la presse surnommera « Monsieur Antirapt ». Politique qui tient en quelques mots : non-paiement de la rançon et arrestation des auteurs. Aucune concession. Fermeté et détermination ! Commençons par l’enlèvement de Louis Hazan.

Ce mercredi 31 décembre 1975 à 12 h 30, quelques heures avant le réveillon de la Saint-Sylvestre, une bourriche d’huîtres entre les mains, j’arrive au troisième étage, celui de l’état-major de la PJ, où il me semble percevoir du mouvement. Cela se confirme au quatrième, celui de la Crim. L’agitation est totale. Celle des coups durs, où la ruche qui semblait si paisible se met soudainement en mouvement, comme un seul homme, comme si les ordres étaient inutiles, chacun connaissant sa partition sur le bout des doigts. La machine est en marche ! Reste à savoir pourquoi…

Toujours ma bourriche à la main, devant le bureau 305, celui des « Vestales » – ou si vous préférez les plus anciens de la Crim –, je croise des collègues qui courent dans tous les sens. L'un d'eux me lance : « Jean-Pierre, grouille-toi, tu dérouilles ! » Interloqué, je lui demande de me répéter ce qu'il vient de me dire. Il me confirme « Vous dérouillez… Un enlèvement ! »

La veille du Jour de l'an ! C'est une blague ? Je reste figé, avec mes huîtres qui patientent sagement dans leur bourriche. Cela dure trois secondes, pas plus, avant de réaliser. Quand un collègue vous dit : « Cancès t'attend dans son bureau », on n'a pas besoin d'un dessin : on dérouille vraiment !

Évidemment, je suis loin de me douter que cette affaire va marquer non seulement l'histoire de la Crim, mais aussi celle du 36, et nous emporter, l'antigang y compris, dans un rythme haletant, de jour comme de nuit, durant une semaine. Nous irons même poursuivre nos investigations à l'autre bout du monde.

Mon épouse et les enfants resteront seuls pour le réveillon. Ce n'est malheureusement pas la première fois. Ni la dernière. Quant aux huîtres, leur patience a eu ses limites. Elles ont fini dans le vide-ordures. Aspiré dans la tornade qui vient de se lever, je les avais oubliées dans leur bourriche.

L'enlèvement de Louis Hazan

La personne enlevée s'appelle Louis Hazan, 53 ans, P-DG de Phonogram, maison de disques qui édite ce qui se fait de mieux à l'époque dans la chanson française, de Nana Mouskouri à Georges Brassens, en passant par Johnny Hallyday, Enrico Macias ou encore Serge Gainsbourg.

Louis Hazan a été kidnappé à 11 h 15, en pleine réunion du comité de direction, au siège de la société, 6, rue Jenner dans le XIIIe arrondissement, par un commando de six individus armés, à visages découverts.

Après l'avoir bâillonné, ils ont placé Hazan dans une malle en osier, sont sortis par une porte dérobée avec le directeur financier, Julien Vignes, comme otage. Puis ils sont partis dans une estafette Renault bleue et une Audi rouge. Ils ont relâché Vignes trois cents mètres plus loin.

Avec Claude Cancès, le groupe Kerbois, nous fonçons rue Jenner.

D'une intelligence vive, grande gueule et grand cœur, Michel Kerbois est un meneur d'hommes, psychologue et perspicace.

Le patron de la Crim, Pierre Ottavioli, qui nous a aussitôt dépêchés sur place à la demande du procureur de la République, sait qu'en Italie l'industrie du rapt est en pleine expansion. La plupart du temps, les rançons sont versées par les familles à l'insu de la police. Résultat, une fois sur deux, on retrouve un cadavre. Pierre Ottavioli le rappelle dans son livre[1] : « Comment ne pas oublier qu'à cette époque, en Italie, une cinquantaine d'otages avaient définitivement disparu, malgré le paiement de la rançon. » Il sait aussi qu'il va pouvoir compter sur les cent cinquante flics de la Crim et de la BRI, l'antigang. « Ma certitude d'appréhender les ravisseurs au moment de la remise des fonds, écrit-il encore, tenait à ce que je connaissais les capacités de la brigade criminelle et de la BRI. L'association d'effectifs des deux services constitue une force considérable faite de métier, d'habileté, de puissance et de volonté. »

Le commissaire André Bizeul, qui vient de vivre l'affaire de l'enlèvement du banquier espagnol Suarez par les Groupes d'action révolutionnaires internationalistes (GARI), va seconder Claude Cancès. Le groupe Kerbois recevra le renfort des autres groupes de la Crim. Auditions, enquêtes de voisinage, recherches tous azimuts, écoutes, surveillances, filatures… Tout se met en branle.

Le 1er janvier, le lendemain de l'enlèvement, après un premier appel téléphonique au domicile de Louis Hazan, un de ses collaborateurs, Jacques Caillart, est appelé à la réception de l'hôtel *PLM Saint-Jacques*. Les ravisseurs lui font connaître leurs conditions : une rançon de 15 millions de francs en billets de 500 usagés, et ne pas prévenir la police « sinon des bombes seront déposées dans les lieux publics ». Le prochain rendez-vous téléphonique est fixé au lendemain, à 14 h 30, dans un hôtel du VIIIe arrondissement, rue Chauveau-Lagarde, l'*Hôtel Roblin*. La police a été laissée à l'écart mais grâce aux écoutes nous connaissons l'existence de ce contact avec les ravisseurs.

Pierre Ottavioli s'invite alors le soir même à un conseil de guerre du groupe Philips-Siemens auquel appartient la société Phonogram. Il va « prendre la main » et manifeste son mécontentement. Il convainc la direction du groupe qu'il est impérieux, pour des questions de sécurité, que la police soit discrètement au cœur des négociations avec les ravisseurs.

Le rôle du cadre du groupe désigné pour porter la rançon sera tenu par un policier. Le but ultime de l'opération étant la libération de Louis Hazan. Ce policier sera Claude Cancès.

Ce que Pierre Ottavioli ne dit pas ce jour-là aux cadres de Phonogram, c'est qu'il est hors de question de laisser les ravisseurs s'emparer de la rançon sans intervenir. Décision qu'il a prise avec l'accord du directeur de la PJ. Dans le cas contraire, plus rien ne lierait les ravisseurs, et la vie de l'otage ne dépendrait que de leur bon vouloir.

La raison conduit à la conviction que le ou les individus mettant la main sur un milliard et demi de francs ne sont pas des voyous ordinaires. « Imaginez en finale de la Coupe de France, une équipe bénéficiant d'un penalty et s'adressant, pour tirer au but, à un quelconque spectateur inconnu ? Croyez-vous que ce soit imaginable ? En notre domaine, il en est de même », écrit encore Pierre Ottavioli.

L’interpellation au moment de la remise de rançon « remettra la balle au centre » avec un « otage » de chaque côté… C’est un véritable coup de poker mais avec *a priori* de bonnes cartes en main. Le procureur de la République est informé de cette résolution. En attendant le lendemain, les inspecteurs Grinsard et Jalabert, nouveaux « VRP » de chez Phonogram, prennent chacun une chambre pour la nuit à l’*Hôtel Roblin*.

Jeu de piste

Le 2 janvier, à 8 heures du matin, un réveillon plus tard, Pierre Ottavioli réunit les hommes de la Crim et de l’antigang dans son bureau, le mythique « 315 », celui du célèbre commissaire Maigret, car il en est ainsi des plus belles légendes, elles ont la peau dure, à telle enseigne que la PJ reçoit parfois des coups de fil pour savoir s’il est possible de visiter le bureau du commissaire Maigret !

Comme à son habitude, Papa Oscar est bref, concis. Une lame de rasoir, rien ne dépasse jamais. Il explique aux inspecteurs que, pour ne pas tomber dans une « industrie » mafieuse à l’italienne, il est inconcevable que les ravisseurs puissent empocher la rançon… Refuser le compromis n’empêche pas de garder à l’esprit que la vie de l’otage est en jeu. Les instructions d’Ottavioli au dispositif de surveillance et de filatures sont claires : observer et filocher le plus discrètement possible, mais interpeller tout individu posant la main sur la rançon. Même si beaucoup de questions traversent leurs esprits, les inspecteurs restent graves et silencieux.

L’opération peut démarrer. Pierre Ottavioli a obtenu le feu vert, pleinement conscient d’avoir une charge et une responsabilité énormes sur les épaules.

La Crim est entièrement mobilisée. Elle est renforcée par l’antigang pour les filatures, surveillances et interpellations. Elle dispose ainsi de temps et de moyens humains conséquents. Je l’ai déjà dit : c’est une

machine redoutable. Ce n’est pas pour rien que son emblème est le chardon et sa devise « Qui s’y frotte s’y pique ! ».

Durant toute cette journée du 2 janvier, aucun écho depuis l’*Hôtel Roblin*. Ce n’est qu’en soirée que les ravisseurs appellent, mais au domicile de Mme Hazan où sont revenus Jacques Caillart et le commissaire Cancès, nouvellement promu « chargé des relations publiques de Phonogram ». Un nouveau rendez-vous téléphonique est fixé le lendemain à 13 heures chez Mme Hazan.

Ce même soir, lors d’une réunion à la direction de Phonogram, Pierre Ottavioli décide de demander aux ravisseurs une preuve qu’ils détiennent bien Louis Hazan et qu’il est bien en vie.

Le 3 janvier, à 16 h 25, les ravisseurs appellent et se disent très mécontents « ayant repéré les policiers ». Avant même que Claude Cancès ait demandé la preuve évoquée par Papa Oscar, les ravisseurs le dirigent vers une cabine téléphonique de la porte d’Auteuil dans laquelle il trouve deux lettres de Louis Hazan : l’une adressée à ses collaborateurs, dans laquelle il les exhorte à payer la rançon en laissant la police de côté. L’autre est pour son épouse, pour la rassurer.

L’idée qui nous a effleuré l’esprit au début de l’enquête se renforce : il y a vraisemblablement une « taupe » chez Phonogram, notamment à cause de la fuite des ravisseurs avec Louis Hazan par une porte dérobée, mais aussi que ces deux lettres prouvant que Louis Hazan est bien vivant ont été rédigées avant même que la demande évoquée devant le comité de direction de Phonogram ait été formulée aux ravisseurs.

Le jeu de piste se poursuit les 4 et 5 janvier. Les ravisseurs appellent en début d’après-midi, et les rendez-vous téléphoniques se succèdent : au restaurant de *La Tour d’Argent* à la Bastille, au *PLM Saint-Jacques* et à l’*Hôtel Roblin*.

Claude Cancès se déplace avec la Ford Granada, la rançon placée dans le coffre, protégé au milieu d'un important et discret dispositif de voitures de police banalisées de l'antigang et de la Crim, formant une espèce de nasse invisible. Ce dispositif est dirigé par le patron de la BRI, le commissaire divisionnaire Marcel Leclerc et son adjoint, Robert Broussard. À chaque annonce de point de rendez-vous, des effectifs sont envoyés en précurseurs pour observer l'environnement, les voitures et les piétons. Ces effectifs restent sur place quelque temps après le départ de la Ford Granada pour effectuer les mêmes observations.

Le 5 janvier, les médias annoncent l'enlèvement, ce qui rend manifestement les ravisseurs de plus en plus nerveux. Le soir, après avoir annoncé que « ça allait commencer à chier », ils fixent un nouveau rendez-vous le lendemain, à 13 heures, au siège de Phonogram, « le plein fait pour faire de la route ». Ils exigent la présence de Julien Vignes, le directeur financier.

Comme chaque jour, en fin de journée, les deux sacs de jute de la rançon dorment à l'état-major de la PJ. Compte tenu de leur poids, ils sont hissés par le palan de la BRI qui sert habituellement pour les armes et les munitions de la BAC, la brigade anticommando !

*

Autorisez-moi une parenthèse. Quarante-six ans après les faits, je ne peux m'empêcher d'évoquer le bureau 317, au troisième étage du 36.

Si le bureau 305 est le bureau des deux plus anciens commandants de la Crim, les « Vestales » que j'ai déjà évoquées, le 317 est le bureau attenant à celui du patron. L'une de ses portes est généralement toujours ouverte sur celui de Papa Oscar où une grande fenêtre donne sur le quai des Orfèvres, la Seine et ses ponts.

Le 317 est traditionnellement occupé par le chef de la section antiterroriste de la Crim, la SAT, à portée de voix du patron. Des

« pointures » s’y sont succédé, notamment Ange Mancini, premier patron du Raid (recherches, assistance, intervention, dissuasion), Frédéric Péchenard qui deviendra directeur général de la police nationale, ou encore Amaury de Hauteclocque, qui dirigera le Raid, notamment lors de l’opération contre Mohammed Merah, à Toulouse.

Dans un coin du bureau, la secrétaire du patron, Josy, qui a succédé à Fernande, deviendra une figure de la Crim.

Même si le chef de la SAT peut s’y isoler pour entendre un criminel ou un terroriste, parfois ce bureau est un peu l’équivalent de la « salle des pas perdus » du palais de justice ou la « Buvette » de l’Assemblée nationale. Le matin, la cafetière attire les chefs de groupe de la section antiterroriste, les commissaires de la Crim, des stups, ou même le passant qui arpente les couloirs… Les informations s’y échangent, mais aussi et souvent les plaisanteries.

Lors des grandes affaires, indépendamment des réunions chez Papa Oscar ou chez Claude Cancès, c’est dans ce bureau que les chefs d’équipe viennent rendre compte de leurs auditions, recherches ou filatures. C’est notamment dans ce bureau que l’on prend conscience de la cohésion et de l’esprit d’équipe de la Crim, tous grades confondus.

Ainsi, durant l’affaire Hazan, une fois terminées les auditions ou la mise en ordre de la procédure dans mon petit bureau de l’étage du dessus, c’est au 317 que je descends pour m’informer et me détendre.

Si le matin nous commençons tôt autour d’un café, le soir nous terminons tard en sirotant la vieille prune de Souillac rapportée par un collègue le soir du 1er janvier. Fin de la parenthèse…

*

6 janvier. 7 h 30. Pierre Ottavioli, sentant que le dénouement est proche, réunit à nouveau dans son bureau les hommes de la Crim et de l’antigang, pour leur renouveler ses instructions. Selon lui, les ravisseurs ne vont pas

tarder à se manifester physiquement. On ne sait rien d'eux, si ce n'est qu'ils étaient six, armés et déterminés, lors de l'enlèvement. On ignore tout de leur plan d'intervention pour s'emparer de la rançon. Papa Oscar rappelle qu'ils ont certainement une taupe chez Phonogram. Du coup, il a été décidé d'adjoindre à Claude Cancès le plus ancien commandant de l'antigang, Bernard Pire. Il jouera le rôle du directeur financier, Julien Vignes, réclamé par les ravisseurs. « Il n'est pas question de perdre de vue Cancès et Pire à bord de la Ford Granada, explique le patron. Il faut les suivre discrètement jusqu'au bout, et "sauter" tous les individus qui cherchent à s'emparer de la rançon.

— Et s'il y a une prise d'otage ? demande Jean-Pierre Moreau, chef de groupe à la BRI.

— Il n'y aura pas de prise d'otage, lui répond Papa Oscar avec l'assurance qu'on lui connaît.

— On sera peut-être amenés à tirer ? insiste Moreau.

— Alors… on tirera », dit le patron. Plus personne ne pose de questions. Le silence est total. Il n'y a plus rien à ajouter. « *Ite missa est.…* »

Deux heures plus tard, la rançon est à nouveau chargée à bord de la Ford Granada. Pas de billets usagers en vrac, mais de bons vieux bottins. Claude Cancès prend le volant accompagné de Bernard Pire. Société Phonogram, place Pereire, Étoile, et la consigne de la gare du Nord où sont récupérées deux cartes signées Hazan : l'une destinée à ses collaborateurs les exhortant à suivre les instructions, l'autre adressée nominativement à Pierre Ottavioli lui demandant de ne pas interférer en quoi que ce soit.

C'est ensuite *La Tour d'Argent* à la Bastille et les dernières instructions téléphoniques des ravisseurs. Instructions assorties de menaces, Claude Cancès dépose Bernard Pire avec les deux sacs de la rançon sur le terre-plein central de la place, au pied du *Génie*… Il est 20 h 50. Une Renault 4L s'approche avec deux hommes cagoulés à bord. Ils crient à Bernard Pire de jeter les sacs à l'intérieur. Ce dernier s'exécute puis fait un plongeon en

arrière pour éviter d'être pris en otage. La Renault 4L démarre et prend la fuite.

Pierre Ottavioli qui est sur place lance à la radio « C'est bon ! » immédiatement relayé par la voix du commissaire Broussard qui donne l'ordre de passer à l'action : « On saute, on saute ! »

C'est ensuite le silence radio durant deux minutes. Une éternité pour moi qui suis resté au PC radio dans le bureau de Papa Oscar, avec le procureur de la République et d'autres collègues. Deux minutes et une voix se manifeste enfin sur les ondes, celle de Cancès qui annonce l'arrestation des deux jeunes occupants de la 4L. Dès l'ordre d'interpellation donné, les voitures de l'antigang ont fondu sur le véhicule des ravisseurs en le télescopant pour stopper sa fuite. Les deux occupants se sont débattus quelques instants avant d'être rapidement maîtrisés et menottés, allongés, le nez sur le macadam. Ils ne sont pas armés.

« Vous êtes un assassin, monsieur Ottavioli[2] », lance l'épouse de Louis Hazan. Elle a débarqué à 21 h 30 au 36, avec tout le staff de Phonogram, dès que les radios ont diffusé la nouvelle de la remise de rançon, place de la Bastille, et l'arrestation de deux individus. « Madame, lui répond le patron, le plus calmement du monde, faites-nous confiance. On va vous ramener votre mari sain et sauf. » Elle finit par quitter le bureau en pleurant.

Pierre Ottavioli sait qu'il joue très gros : rassurer Mme Hazan, les autorités judiciaires et administratives sur sa stratégie, n'est pas simple ! Crim et BRI ne forment plus qu'un bloc autour de Papa Oscar. L'« usine » du 36 va tourner à plein rendement.

Les deux ravisseurs sont deux frères, les frères Prat, âgés de 26 et 23 ans, demeurant à Villiers-sur-Marne. Ils sont connus des services de police pour des faits mineurs mais ont attiré l'attention des renseignements généraux pour leur militantisme au sein du Parti des forces nouvelles, le PFN. Il s'agit d'un groupuscule d'extrême droite, partisan de l'action

violente. Les RG ont à plusieurs reprises remarqué qu'ils étaient accompagnés d'un certain Daniel Merani, dit « Miguel », 32 ans, demeurant à Saint-Maur.

Les frères Prat reconnaissent leur participation à l'enlèvement, ainsi que celle de Miguel dont nous leur parlons. Ils refusent de donner les noms des trois autres comparses. Ils affirment avec énergie tout ignorer du lieu de séquestration de Louis Hazan.

Malgré l'heure avancée, le procureur autorise des perquisitions aux domiciles des frères Prat. Elles ne donneront rien, à l'exception de l'interpellation de leurs épouses. Une planque est mise en place au domicile de Miguel. Dominique Prat, souffrant de la mâchoire, est hospitalisé sous bonne garde à l'Hôtel-Dieu.

Les heures passent…

Avec mon collègue procédurier Roland Segear, j'entreprends l'interrogatoire de Didier Prat. Il s'en tient à sa participation à l'enlèvement. C'est un mur en ce qui concerne l'opération et le lieu de séquestration de Louis Hazan. Nous le harcelons en lui rappelant ce qui lui pend au nez si le P-DG n'est pas retrouvé rapidement vivant : la peine de mort, qui n'a pas encore été abolie. Il reste muet comme une carpe…

À 3 heures du matin, je descends dans le bureau du patron pour faire le point. C'est vite résumé, nous n'avançons pas. Sa réponse tient en quatre mots : « Il faut qu'il parle ! » Je remonte, gonflé à bloc, dans mon bureau du quatrième étage. Avec Roland Segear, nous soufflons le chaud et le froid…

Au petit matin, je finis par coucher sur le papier les déclarations de Didier Prat sur sa participation à l'enlèvement. Il est épuisé. Quand je change les liasses des P-V sur ma machine Olympia, il s'assoupit.

Vers 7 heures du matin, Michel Kerbois, le chef de groupe, fait irruption dans mon bureau. Il pose fermement la main sur l'épaule du suspect et prend sa grosse voix en prononçant ces quelques mots : « Bon, alors, tu vas y venir ? »

Didier Prat est mûr. Il se décide à parler. Il donne les noms des trois autres membres du commando : son propre père, Marcel, et deux autres jeunes qu'il a connus au PFN, Jean-Michel F. et Serge L. Didier Prat donne surtout le nom du « cerveau » de l'enlèvement, un certain Ugo Brunini, âgé de 35 ans, qui demeure à Garches et qui dirige l'entreprise de nettoyage sous contrat avec Phonogram. La taupe se cacherait-elle de ce côté-là ?

À partir des identifications, les équipes de la Crim et de la BRI enchaînent les recherches et les surveillances.

Ce même 7 janvier, à 12 heures, Miguel Merani est enfin interpellé. Il est entendu par le commissaire principal Michel Auguste, procédurier. Michel est un pilier de la Crim au palmarès éloquent ; on ne compte plus le nombre d'aveux qu'il a obtenus au terme d'interrogatoires marathons. Son visage souriant cache un caractère bien trempé, héritage d'un séjour en Indochine dans les commandos de marine.

À 19 heures, comme moi la nuit précédente, il passe la tête dans le bureau de Papa Oscar. Il lui dit qu'il n'avance pas. Pierre Ottavioli bout intérieurement. Cela fait quasiment vingt-quatre heures que les frères Prat ont été arrêtés et qu'on est sans nouvelle de Louis Hazan. Le sang de Papa Oscar ne fait qu'un tour. Il entre comme une tornade dans le bureau de Michel Auguste où se trouve encore Miguel Merani sous la surveillance de deux gardiens de la paix. D'un geste rageur, il arrache le procès-verbal de « chique » de la machine à écrire et s'écrie : « On ne va pas y passer la soirée, ni la nuit ! Où se trouve Hazan, parle ! » La scène qui suit est surréaliste. Merani, sans un mot, retourne le bas de son pantalon, à l'intérieur duquel apparaissent ces quelques chiffres, « 32.58.36 », tracés au stylo-bille. Le numéro est rapidement identifié. Il correspond à une maison isolée de Tremblay-les-Villages, dans l'Eure-et-Loir, au nord de Chartres. Le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Versailles est immédiatement alerté. Il est 19 h 30.

Presque deux heures s’écoulent. Nous sommes nombreux dans le bureau de Papa Oscar à attendre le message de nos collègues de la PJ de Versailles. À 21 h 10, nous apprenons, enfin, que Louis Hazan a été découvert en vie, épuisé, mais manifestement en bonne santé. Cris de joie, tapes sur l’épaule, serrages de mains… On se félicite, surtout Papa Oscar dont la stratégie s’avère gagnante.

Nos collègues de Versailles, dirigés par le commissaire Georges Moréas, ont investi le pavillon de Tremblay-les-Villages, manifestement abandonné par ses occupants depuis très peu de temps. Le P-DG de Phonogram se trouvait dans une cache, attaché par des chaînes, sur un matelas à même le sol. Un dispositif est mis en place pour une surveillance, les constatations et une perquisition.

Avec une escorte de motocyclistes de la préfecture de police, Louis Hazan est ramené au 36 où il retrouve son épouse qui, aussitôt informée de ce dénouement, l’a précédé en se jetant en pleurs dans les bras… de Pierre Ottavioli !

Louis Hazan est très éprouvé. Il est entendu sur ses sept jours de détention mais n’apporte pas d’éléments pouvant permettre d’identifier ses geôliers. En revanche, la perquisition effectuée dans le pavillon permet de découvrir un contrat de location récent au nom de Jacques Prévost et des documents dont l’exploitation permettra d’identifier deux autres individus de l’équipe des ravisseurs.

Nous terminons tard dans la nuit. La bouteille de vieille prune de Souillac n’y survivra pas !

Parallèlement les opérations se poursuivent. Le « cerveau », Ugo Brunini, est interpellé dans la soirée. Il reconnaît être l’instigateur de l’enlèvement exécuté par les jeunes du PFN, en marge des activités de ce mouvement. Malgré des explications fumeuses d’Ugo Brunini, le mobile de l’enlèvement est manifestement crapuleux. C’est une seconde équipe,

dirigée par un certain Jacques Prévost, qui était chargée de la séquestration de Louis Hazan.

Les frères Prat, Miguel Merani et Ugo Brunini seront déférés au parquet, le lendemain 8 janvier, et placés sous mandats de dépôt à la disposition de Guy Floch, premier juge d'instruction.

Les deux autres complices de l'enlèvement, une fois identifiés, font l'objet d'un télégramme national de recherches. L'un des deux sera arrêté en 1994, et jugé vingt-cinq ans après les faits.

Une vieille connaissance de la Crim

Le 8 juin, à 10 heures du matin, l'inspecteur principal Michel Calvet, un enquêteur de la Crim aussi acharné et méthodique que prompt à la plaisanterie, entre en trombe dans mon bureau en me disant qu'il a identifié le Jacques Prévost. On va lui tomber dessus !

Michel m'entraîne dans l'antre de Claude Cancès. « Claude, dit-il les joues empourprées et bégayant sous le coup de l'émotion, tu ne devineras jamais qui est Jacques Prévost ! »

En partant du contrat de location, Michel a pu identifier Prévost, une vieille connaissance de la Crim, sans pour autant avoir jamais gravi les marches de l'escalier du 36. Âgé de 45 ans, il a été condamné à mort par contumace, le 4 mars 1963, par la cour de justice militaire, pour sa participation à l'attentat du Petit-Clamart, le 22 août 1962, contre le général de Gaulle. Arrêté puis gracié, il a été rejugé par la toute nouvelle cour de sûreté de l'État à dix ans de réclusion criminelle, ramenés ensuite à cinq ans.

Prévost est un soldat perdu de la République. Sergent dans les parachutistes, il a sauté sur Điện Biên Phủ. Électronicien, il a passé avec succès un diplôme d'ingénieur pendant son incarcération. On ignore quels

chemins de traverse il a empruntés pour se retrouver à Tremblay-les-Villages qu'il a quitté en hâte !

Rapidement, nous rendons compte à Papa Oscar de ce rebondissement. Il est étonné de l'apparition de Jacques Prévost dans cette affaire. Pierre Ottavioli a connu l'affaire du Petit-Clamart en 1962, lorsqu'il était jeune commissaire à la Crim. Le parquet est informé. Un télégramme national de recherches est aussitôt diffusé par le canal de l'état-major de la PJ.

Cette fois-ci, Jacques Prévost aura bien rendez-vous avec la Crim, à des milliers de kilomètres de Tremblay-les-Villages et du quai des Orfèvres.

Identification de la « taupe »

Depuis le 31 décembre, emportés par le tourbillon de l'affaire, nous n'avons vu passer ni les heures ni les jours. Si nous avons identifié et arrêté une bonne partie du commando chargé de l'enlèvement et de la remise de rançon, et si la seconde équipe chargée de la séquestration est en passe de l'être, une question taraude nos esprits : qui, au sein de la société Phonogram, renseignait manifestement Ugo Brunini, le cerveau de l'opération ?

La relecture de toutes les auditions et l'analyse du déroulé des opérations nous amènent à nous intéresser de plus près à Julien Vignes, le directeur financier de Phonogram. Son comportement, dès le début de l'enquête, a attiré notre attention.

Le 19 janvier, à 15 heures, nous l'interpellons à son domicile, direction le 36 où il est placé en garde à vue. Bien sûr, nous n'oublions pas Ugo Brunini et son entreprise de nettoyage. Il s'attendait à être questionné à nouveau. Il confesse que ses liens professionnels avec Julien Vignes sont devenus amicaux.

Sans relâche, jusqu'à une heure avancée de la nuit, nous saoulons Julien Vignes de questions. Nous serons relayés le lendemain matin par Claude Cancès, Michel Kerbois et Roland Segear. À leur tour de lui « mettre la pression ».

C'est seulement à 18 h 45, ce 20 janvier, que Julien Vignes demande à parler aux enquêteurs de la Crim. Recroquevillé sur sa chaise, au bord des larmes, le directeur financier de Phonogram déclare avoir réfléchi. Il reconnaît qu'il a fourni à Ugo Brunini, en toute connaissance de cause, tous les renseignements utiles à la préparation de l'enlèvement qu'il savait crapuleux. Pour sa défense, il accuse Brunini de l'avoir menacé, d'appartenir à la « mafia italienne ». Accusations qui s'avéreront totalement fantaisistes. Le 21 janvier, le juge Floch prend la décision d'envoyer Julien Vignes coucher à la prison de la Santé.

Tout est allé, tout va très vite. Les heures de boulot s'additionnent sans qu'on s'en rende vraiment compte, la passion prenant souvent le pas sur la fatigue. Jusqu'à ce moment de « lucidité » où l'on se dit qu'on s'éloigne de sa femme et de ses enfants… Le matin, mon épouse ne me dit plus « à ce soir ! » mais « à bientôt ! ». La « maison » n'est plus celle qui abrite ma famille, mais la PP et le 36 où je passe plus de temps avec mes collègues qu'avec les miens !

Objectif Djakarta

Tant que le dernier suspect d'un dossier n'est pas sous les verrous, prêt à être envoyé devant un tribunal, l'enquête n'est pas terminée. Il faut parfois s'armer de patience, compter sur la chance, sur le hasard…

Nous sommes en 1977, un an après l'interpellation des ravisseurs de Louis Hazan. De presque tous les ravisseurs. Car Jacques Prévost, le soldat perdu, court toujours. Mais peut-être plus pour très longtemps. En effet, l'état-major de la PJ vient de nous transmettre un télégramme qui, malgré la

brume qui tombe sur la place Dauphine, va illuminer le bureau de Claude Cancès où je me trouve avec Kerbois. « Le service des passeports de la préfecture des Hauts-de-Seine, nous dit Cancès, vient d'être saisi d'une demande de renouvellement de passeport concernant un certain Jacques-Charles Prévost, né le 29 octobre 1931 à Paris, anciennement domicilié à La Garenne-Colombes. Cette demande de passeport émane de l'ambassade de France à Singapour. Elle date du 18 janvier. Ce Prévost serait ingénieur auprès de la société américaine Flopetrol. Il travaillerait actuellement dans la région de Singapour. »

Claude Cancès n'a pas besoin d'en dire plus. Branle-bas de combat ! Avant même que l'on interroge Interpol, Michel Kerbois demande immédiatement à son ami John du FBI s'il peut en savoir un peu plus concernant l'éventuelle présence de Prévost à Singapour.

Quarante-huit heures après, la réponse de John est claire, nette, précise : notre homme exerce bien la fonction d'ingénieur au sein de la société Flopetrol. Il se trouve actuellement sur un chantier, en pleine jungle, sur l'île de Bornéo. Renseignements confirmés, d'une manière moins précise, par Interpol.

Le juge Floch et Pierre Ottavioli sont d'accord pour nous envoyer en mission au pays des dragons de Komodo et des orangs-outans. Reste une difficulté de taille : il n'existe pas de traité d'extradition avec l'Indonésie. Pour l'instant, les autorités locales préfèrent prendre l'affaire en main. L'opiniâtreté du juge, de Papa Oscar et la nôtre vont être payantes. Avec l'accord de la chancellerie et du ministère de l'Intérieur, le juge délivre une commission rogatoire internationale. Claude Cancès obtient à l'arraché du directeur de la PJ, Jean Ducret, que nous l'accompagnions, Michel et moi.

« Cancès, l'avertit Jean Ducret, si on déplace trois flics de la Crim au bout du monde pour des prunes, vous allez en entendre parler ! » Claude promet de lui ramener le fugitif !

L’« enlèvement » de Jacques Prévost…

Le Boeing 747 d’Air France a décollé depuis deux heures de Roissy. Nous sommes accoudés au bar de l’avion qui occupe le niveau supérieur. Devant nous, trois coupes de champagne sur le comptoir. À dix mille mètres d’altitude, nous ne boudons pas notre plaisir en gardant toutefois à l’esprit les difficultés que nous allons affronter avant de mettre la main sur l’ex-sergent Prévost.

L’avion ayant pris du retard aux escales de Téhéran et de Bombay, nous ratons notre correspondance à l’escale de Bangkok. Nous atterrissons à Djakarta le 23 mai où nous sommes pris en charge par le colonel Bore, attaché militaire de l’ambassade de France. Il nous fait conduire à l’hôtel *Hyatt Aryaduta* qui va devenir notre QG.

Ayant rendez-vous à l’ambassade, Claude, Michel et moi, nous nous engouffrons dans un taxi devant l’hôtel. Le chauffeur opine du chef lorsque nous lui indiquons l’ambassade de France. En fait nous n’avons pas compris… qu’il n’a rien compris. Il roule… roule… roule… Au bout d’un moment, Michel constate que nous passons pour la deuxième fois au même endroit et lance un « stop ! » tonitruant. Le chauffeur pile d’un coup. « Arrête, Michel, hurle Claude, tu lui as fait peur ! » Tous deux soupe-au-lait, le ton monte. Le chauffeur panique. Il enclenche une marche arrière à notre demande pour faire demi-tour et… percute avec fracas une barrière ! Le tout dans un patois franco-anglo-indonésien. La journée commence bien ! Je parviens à calmer mes deux compagnons, et rassure le chauffeur. Tout va bien… Nous repartons et arrivons finalement et sans encombre à l’ambassade où l’attaché militaire nous précise qu’il va solliciter un rendez-vous avec le général Wibodo, directeur de la police indonésienne, mais que nous devons nous armer de patience. Entretenant d’excellentes relations avec les hautes autorités policières, le colonel pense que ce contact de très haut niveau peut être accéléré.

Trois jours vont s’écouler. Trois jours durant lesquels nous restons l’arme au pied à l’hôtel Hyatt, en rongeant notre frein dans l’attente de cette entrevue avec le général Wibodo. Nous sommes coincés, guettant un appel téléphonique à la réception. Nous lisons dans nos chambres, on se retrouve dans les salons et aux repas qui s’éternisent. Le soir, nous sommes les derniers clients au piano-bar ! Claude commence à s’inquiéter sur l’issue de notre mission. Cela fait cinq jours que nous avons quitté Paris !

L’heure de la délivrance sonne le matin du 27 mai. Claude est appelé par l’attaché militaire. Nous devons le retrouver à 7 h 45 devant le ministère de l’Intérieur indonésien où le général Wibodo doit nous recevoir. Je suis en caleçon. Un quart d’heure plus tard, nous sommes dans un taxi.

À 8 heures, le général Wibodo nous reçoit très courtoisement. Nous lui remettons les copies de la commission rogatoire internationale et du mandat d’arrêt international. Il est manifeste que le général entretient les meilleures relations avec le colonel Bore. À notre grande surprise, il nous assure que Jacques Prévost sera arrêté sans autre forme de procès, ramené à Djakarta et refoulé du territoire. Il nous sera alors remis. Il n’est pas question de mandat, d’extradition ou de quelque contrainte procédurale. Nous devons attendre à notre hôtel.

L’entretien avec le général s’achève de manière très courtoise, d’autant qu’il nous propose un survol de Djakarta à bord de son hélicoptère.

Encore deux jours d’attente. Deux jours interminables. Retour au ministère de l’Intérieur où nous reçoit le général Wibodo. Jacques Prévost a été localisé dans la jungle à une centaine de kilomètres de Balikpapan. Son arrestation est prévue pour le lendemain, au petit matin. Il sera transféré à Djakarta dans la foulée et livré le même soir sur la passerelle de l’avion de l’Union des transports aériens (UTA), seule compagnie française à assurer un vol direct, une fois par semaine, pour Paris. En attendant, pas d’autre choix que de retourner à l’hôtel, de retrouver nos chambres, nos livres et le bar… Jusqu’au coup de fil du colonel Bore. Jacques Prévost a été arrêté. Il

nous sera livré le lendemain soir comme prévu. Cela fait une semaine que nous sommes les clients les plus assidus de l'hôtel. Nous touchons enfin au but.

Loin du quai des Orfèvres, nous n'en avons pas moins perpétué les traditions par une tournée de whisky avant d'être conduits par le garde de l'ambassade au port de Djakarta où des dizaines de grands voiliers pinisis, aux voiles ocre ou bleues, rappellent que ce pays, avec ses milliers d'îles, a longtemps été une escale importante sur la route des épices. Nous terminons la soirée sous les pales de la ventilation d'un restaurant chinois, ce qui nous change un peu de l'hôtel Hyatt. Si tout va bien, demain, Prévost, menottes aux poignets, sera assis dans l'avion d'UTA en notre compagnie.

Le 31 mai, à 18 h 45, nous prenons place à bord de l'appareil, et nous nous présentons au commandant de bord pour l'informer que nous accompagnons un individu faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international.

À 20 heures, des policiers indonésiens conduisent Jacques Prévost à bord de l'avion. Barbu, vêtu d'une veste en cuir, une petite valise à la main, il semble très calme. Sachant qu'il part pour « s'installer dans une cellule durant quelques années », il sollicite la permission de manger, boire et fumer à sa guise. Nous le rassurons à ce sujet. Bien que très discret, il sera un compagnon de voyage agréable.

Après une si longue attente, en pensant à la promesse faite au directeur de la PJ, Claude peut souffler. Enfin. Michel et moi sommes également rassurés. Nous vivons un épilogue qui était loin d'être gagné.

Quelques jours après notre retour nous irons fêter l'évènement avec d'autres collègues à *L'Écurie*, petit bouchon en haut de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à deux pas de l'église du même nom. C'est notre annexe. Nous y sommes toujours reçus avec beaucoup de chaleur par la patronne, l'inoxydable « Minie », avec sa casquette de gavroche toujours vissée sur la tête. Claude n'a pas oublié son saxophone sur lequel il nous joue du jazz, des paso…

Assises de Paris – le procès

Le procès s'ouvre le 3 novembre 1980. Cela fait plus de trois ans que nous avons cueilli Prévost dans la jungle de Bornéo. Pierre Ottavioli, Claude Cancès, Michel Kerbois et moi-même sommes appelés à la barre. Les conditions de l'interpellation et du « rapatriement » en France de Prévost font l'objet d'une minijoute entre le président de la cour d'assises et les avocats. Il faut dire que Jacques Prévost en avait assez de sa vie d'éternel fugitif, loin de la France. Il souhaitait que cette affaire trouve son épilogue devant les tribunaux.

Quant au spectacle qu'offrent ses complices, on peut le qualifier de pitoyable, pathétique. Ces pieds nickelés se débattent devant les jurés en se chargeant les uns les autres. Cela n'arrangera pas leurs affaires. Ils écoperont de cinq à quinze années de prison. Fin de l'affaire Hazan.

L'enlèvement du Baron Empain

Un enlèvement hors normes. Difficile de qualifier autrement celui du baron Empain. Autant en raison de la personnalité de la victime, que de la cruauté des ravisseurs, du montant de la rançon exigée, de la durée de la séquestration et de son dénouement palpitant.

Le 23 janvier 1978, à 10 heures, sur la contre-allée de l'avenue Foch à Paris, une Peugeot 604 est bloquée par un fourgon Peugeot J7 et une motocyclette. Le chauffeur de la voiture de maître est frappé et embarqué dans le fourgon par deux hommes masqués et armés. Il est relâché peu après, Porte Maillot. Trois complices également masqués et armés s'enfuient à bord de la Peugeot 604 avec son occupant pétrifié, assis sur le siège arrière. Il s'agit du baron Édouard-Jean Empain, 41 ans, P-DG du

Groupe Empain-Schneider. Les deux véhicules sont retrouvés abandonnés à Paris le même jour.

Il s'avère rapidement que le conducteur de la Peugeot 604 est le chauffeur attitré du baron. Il venait de le prendre en charge à son domicile, avenue Foch, pour le conduire à son bureau, 42, rue d'Anjou, dans le VIIIe arrondissement.

La Crim est aussitôt chargée de l'enquête sous les ordres de Robert Bouit, chef adjoint de la Crim. Le patron, Pierre Ottavioli, est en vacances en Californie. Les effectifs de la Crim et de la BRI sont mobilisés ainsi que l'identité judiciaire, les services techniques et les renseignements généraux. Des télégrammes sont diffusés sur tout le territoire par l'état-major de la PJ.

Comme toujours, les rouages parfaitement huilés s'imbriquent sans à-coups, la mobilisation monte en puissance pour obtenir rapidement son apogée. Le commissaire André Bizeul fonce avenue Foch avec le commandant Jacques Bouvret, chef de groupe, et Yves Noël, le procédurier.

Son collègue, le commissaire Claude Cancès, lui prête aussitôt main-forte, au 36.

L'annonce de l'enlèvement provoque un tsunami jusque dans les sphères les plus hautes de l'État. Le directeur de la PJ, Jean Ducret, informe la Crim que l'Élysée a aussitôt mis sur pied une « structure de coordination » placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Le président Giscard d'Estaing, qui connaît le baron, est très préoccupé par cette affaire. Il faut dire que le Groupe Empain-Schneider n'est pas le premier venu : il pèse des milliards, compte 150 000 employés et 300 sociétés dont Creusot-Loire, Spie Batignolles, et surtout Framatome, multinationale française qui conçoit des centrales nucléaires, fournit des équipements et assure la maintenance des réacteurs.

Le baron Empain possédant la nationalité belge, le cabinet du roi Baudouin et son ambassadeur à Paris demandent à être informés du déroulement de l'enquête. Pour couronner le tout, le groupe Empain-

Schneider choisit Me Badinter pour le représenter, et Max Fernet, ancien directeur de la PJ du 36, pour le conseiller ! Enfin, les médias nationaux et internationaux s'emparent de l'affaire. Le commissaire André Bizeul et la Crim sont dans l'œil du cyclone et font face à la déferlante !

Le retour de Pierre Ottavioli

Le lendemain, 24 janvier, un correspondant anonyme dirige un collaborateur du baron vers le casier 595 de la consigne de la gare de Lyon. Le commandant Michel Kerbois y découvre un texte dactylographié réclamant une rançon de 80 millions de francs, disponible à compter… du surlendemain. Trois lettres manuscrites signées du baron se trouvent également dans le casier – une à destination de son épouse, la deuxième à son ami et homme de confiance, la troisième au numéro 2 du groupe. Dans ces lettres, le baron demande de laisser la police à l'écart et de suivre les instructions de ses ravisseurs. Détail macabre qui traduit la détermination des ravisseurs : à côté de la carte d'identité belge du baron se trouve un flacon contenant l'auriculaire de la main gauche du baron…

Le 28 janvier, deux autres lettres du baron sont découvertes au quatrième sous-sol du parking du *BHV*, rue de Rivoli. L'une est destinée à sa fille, l'autre au Premier ministre, Raymond Barre. Des photographies du P-DG amputé d'un doigt accompagnent ces missives.

Pour ce qui est de la rançon, les comptes bancaires du baron ont été bloqués sur réquisition du procureur de la République. La Banque de France a l'interdiction de débloquer des fonds pour la rançon que l'épouse du baron veut payer. Le Groupe semble prêt à la suivre, mais dans un premier temps il ne peut réunir que 30 millions de francs.

Le 30 janvier, Pierre Ottavioli est de retour. Il reprend la barre. Convoqué place Beauvau, le ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet, lui confirme qu'il faut accepter que la famille paie la rançon demandée. Le

président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a été clair : « La rançon est le problème de la famille. Celui de la police est d'arrêter les criminels. » Point final.

Pierre Ottavioli va devoir jouer au plus serré la ligne de conduite qu'il avait adoptée dans l'affaire Hazan : ne pas céder.

L'enquête s'oriente dans l'entourage du baron

Dès le départ le rouleau compresseur de la Crim s'est mis en marche. Perquisition au bureau du baron, auditions de l'épouse, de la famille, des collaborateurs…

L'épopée de la dynastie Empain commence en 1880, en Belgique, avec le grand-père qui crée la Compagnie des tramways, puis construit le métro parisien et les tramways de Tachkent, en Ouzbékistan. À l'image de son grand-père, le baron est un conquérant. Il bâtit un empire colossal. En 1975, il devient le premier membre étranger à siéger au Centre national du patronat français (CNPF).

Les fonctionnaires de la Crim, sous la houlette d'André Bizeul, à la recherche de la moindre piste, creusent toute la vie professionnelle et privée du baron. Les rachats de sociétés, les rivalités, les jalousies…

Tout est mis au jour. De sa relation suivie avec une maîtresse – une Iranienne, demeurant à Lausanne – à ses dettes de jeu. En août 1977, il a perdu 11 millions de francs au *Palm Beach* de Cannes !

L'enquête commencée en flagrant délit se poursuit dans le cadre d'une commission rogatoire très générale délivrée par le juge Chavanac. « Ottavioli se rend chez l'épouse du baron, Silvana Empain, et s'entretient longuement avec elle, raconte André Bizeul. Il semble avoir bien entamé les certitudes de celle-ci quant à la remise de rançon. Il la convainc surtout de la nécessité pour elle d'avoir quelqu'un de confiance à ses côtés en permanence. » Ce sera l'inspecteur principal Jean-Claude Murat, un policier

discret, distingué et vif d’esprit qui jouera ce rôle jusqu’à l’issue de l’affaire.

Si côté épouse on peut espérer savoir en temps réel ce qui se passe, qu’en est-il au sein du groupe ? La sœur du baron, Diane Empain, qui a ses entrées rue d’Anjou, sera le contact de la Crim. Elle partage les inquiétudes du service et André Bizeul a un excellent « feeling » avec elle.

La séquestration s’éternise

Au 36, les auditions s’enchaînent. Quelque 60 témoins importants sont entendus. Si une somme de 40 millions est disponible rue d’Anjou, les ravisseurs exigent toujours une rançon de 80 millions de francs.

Le 11 février, nous apprenons que des contacts secrets ont eu lieu entre les ravisseurs et le groupe Empain. À quoi s’attendre d’autre *avec Badinter et Fernet à côté d’Engen*, le numéro 2 du groupe ? se demande Papa Oscar, convaincu que tous ces personnages vont essayer de nous doubler. Pierre Ottavioli décide alors de s’inviter rue d’Anjou où la direction est réunie au grand complet, l’épouse, la mère et la sœur du baron, ainsi que le cabinet Badinter et Max Fernet. Finalement, Papa Oscar réussit à reprendre la main dessus ; la Crim est associée en temps réel à la réception des messages des ravisseurs et des lettres pressantes du baron. Les ravisseurs avec lesquels rendez-vous est pris le 22 février, à l’hôtel *Le Chalet du Mont d’Arbois*, à Megève.

Pierre Ottavioli envoie le commissaire Bizeul dans les Alpes accompagné d’effectifs importants de la Crim et de la BRI dirigée par le commissaire Marcel Leclerc et son adjoint Robert Broussard. Plusieurs chalets proches de l’hôtel sont loués. Tous les services de police et de gendarmerie du département sont mis en alerte. Deux hélicoptères de la Sécurité civile intègrent le dispositif. Mais ce 22 février, rien ne se passe.

Pas plus que les jours suivants durant lesquels les investigations se poursuivent à Lyon et à Genève.

Il faudra attendre la fin mars pour que le jeu de piste s'accélère, à Paris et en banlieue. Sur les indications des ravisseurs, des messages successifs sont découverts amenant un important dispositif à se mettre en place. Vingt-cinq inspecteurs de la BRI et autant de la Crim sont répartis dans des voitures banalisées. Trois taxis et quatre motos complètent le dispositif dont l'une des pièces centrales est l'inspecteur divisionnaire Jean Mazzieri de la Crim ; il joue le rôle de l'homme de confiance du Groupe chargé de remettre la rançon. En costume-cravate, il se déplace seul à bord d'une Peugeot 504. Il dispose d'un puissant poste radio, émetteur-récepteur. Dans le coffre de la voiture se trouvent les deux sacs en cuir de vingt-cinq kilos contenant la rançon.

Mazzieri est un policier chevronné, très placide, rompu aux sports de combat.

Le 23 mars, à l'aube, Papa Oscar réunit l'ensemble du dispositif. André Bizeul rappelle les instructions du patron : « […] les ravisseurs n'emporteront pas la rançon… Nous sommes en état de légitime défense. Arrêter les individus qui viennent chercher l'argent est la seule chose à faire pour protéger la vie de l'otage… S'il le faut, vous stopperez par le feu ceux qui essaieront de s'enfuir. C'est le moment le plus délicat, il nous faut un contre-otage vivant, son cadavre ne nous aidera pas. Je compte sur votre expérience et votre sang-froid que je connais. Enfin, il n'y aura pas de deuxième otage ! Vous vous y opposerez y compris en usant de vos armes, sans sommations… »

Toute la journée du 23 mars, le jeu de piste est haletant : bar du *Fouquet's*, puis le bar *Le Murat*, porte d'Auteuil, où le message se trouve dans une poubelle, puis l'autoroute de l'Ouest, les quais de Seine, le bar de la porte d'Orléans, puis le quatrième sous-sol d'un parking public, une

borne téléphonique d'urgence sur l'autoroute du Sud, puis un parking, le périphérique, et enfin l'hôtel *Hilton* d'Orly où le jeu de piste s'interrompt.

Rendez-vous est fixé au lendemain 18 h 30, au même endroit.

Fusillade sur l'autoroute du Sud

Le 24 mars dès 17 heures, le dispositif policier est en place autour de l'hôtel *Hilton* et sur toutes les voies y menant. À 18 h 40, les ravisseurs appellent la réception.

Jean Mazzieri doit d'abord faire le plein d'un break Renault 12 volé par les ravisseurs. Il se trouve sur le parking. Il prendra ensuite l'autoroute à destination de Paris et s'arrêtera à la borne B16, à deux kilomètres de l'hôtel *Hilton*, où il trouvera un message.

Il est 20 h 10 quand l'inspecteur Mazzieri s'arrête devant la borne B1. Alors qu'il recherche le message, deux hommes cagoulés et armés déboulent du talus situé sur le bas-côté, sautent dans le break Renault où se trouve la rançon et démarrent en trombe. Le commissaire Broussard donne aussitôt l'ordre d'intervention.

Le break est intercepté par des véhicules de la BRI au moment où il se gare devant le mur antibruit qui borde l'autoroute sur trois kilomètres, à hauteur de la commune de L'Haÿ-les-Roses. Une fusillade éclate dans la seconde au milieu d'une circulation très dense en cette veille de week-end pascal ! Elle oppose l'antigang aux deux passagers du break rejoints par deux individus surgis d'une porte du mur et armés de pistolets-mitrailleurs. Ces derniers parviennent à s'enfuir à bord d'un véhicule stationné de l'autre côté du mur. Mais les deux occupants du break sont neutralisés. Les inspecteurs David Lailheugue et René Berrux sont durement touchés mais leurs jours ne sont pas en danger.

Le conducteur du break, également blessé, est aussitôt menotté. Son complice, le passager, a été tué. Tous deux sont en possession de grenades,

d’un pistolet automatique et d’un pistolet-mitrailleur.

L’homme abattu est un certain Daniel Duchateau, malfaiteur notoire. Son complice est un certain Alain Caillol, 36 ans, également bien connu des services de police, notamment pour une affaire de hold-up. Il est immédiatement entendu par Pierre Ottavioli, jusque dans l’ambulance des sapeurs-pompiers. Caillol se borne à reconnaître sa participation à la récupération de la rançon avant d’être hospitalisé sous bonne garde, salle Cusco, à l’Hôtel-Dieu.

Coup de poker de Pierre Ottavioli

Bien sûr, les médias couvrent aussitôt l’évènement. Le retentissement est énorme. L’inspecteur Jean-Claude Murat, resté auprès de la baronne, nous signale qu’elle est effondrée, en pleurs, avec la conviction que la police vient de signer l’arrêt de mort de son époux.

Les inspecteurs Pasqualini, Noël et Kerbois se succèdent salle Cusco, à l’Hôtel-Dieu, pour garder un œil sur Caillol mais aussi pour poursuivre son interrogatoire. Mais il s’en tient à sa première version alors que les investigations sont menées tambour battant pour tenter de localiser le lieu de détention du baron. En vain.

Le 25 mars à 20 heures, Alain Caillol est mis officiellement en garde à vue et le juge délivre contre lui un mandat de dépôt. Le lendemain, le dimanche de Pâques, la famille Empain, son Groupe, et les autorités administratives et judiciaires pressentent le pire. La pression est énorme.

Comme on ne peut plus entendre Alain Caillol qui vient d’être inculpé pour l’enlèvement, Pierre Ottavioli propose au juge de s’en charger, au quai des Orfèvres, dans le cadre de l’enquête de flagrant délit concernant la fusillade de l’autoroute. Le juge Chavanac donne son accord pour « l’extraction » de Caillol de l’Hôtel-Dieu si notamment les autorités médicales y consentent. Ce qui sera le cas.

Après avoir été entendu brièvement sur les détails de la fusillade, Caillol est conduit dans le bureau de Papa Oscar, peu avant 21 heures. Le patron lui déroule alors un long argumentaire en concluant clairement que son sort est scellé si on ne retrouve pas le baron vivant. La peine de mort n'a pas encore été abolie. Caillol demande à téléphoner, mais d'une cabine, à l'extérieur du 36, avant d'accepter d'utiliser la ligne directe d'Ottavioli, une ligne réservée, indépendante du central téléphonique trônant sur un coin du bureau.

Discrètement, Caillol compose plusieurs numéros et finit par s'entretenir avec un correspondant à qui il demande de libérer sans attendre le baron. Il précise qu'un « marché a été conclu, que les flics sont fous, qu'ils ne paieront jamais et qu'ils ont le droit de tuer ! ». Il raccroche en disant qu'il « est certain à 99 % de la libération du baron ». Après quelques confidences à Ottavioli, Caillol est reconduit à l'Hôtel-Dieu.

Une demi-heure après le coup de fil de Caillol à ses complices, Jean-Claude Murat appelle Papa Oscar : « Le baron est libéré. Il vient d'appeler sa femme de la place de l'Opéra. Elle ne tient plus en place. Je pars avec elle place de l'Opéra ! » Hurlements de joie dans le bureau du patron !

Quand le baron est récupéré par Jean-Claude Murat, il est en survêtement bleu, épuisé, et demande à rentrer chez lui.

La doctrine Ottavioli a de nouveau fonctionné. Pas de rançon, pas de négociations.

La traque

Après un crochet avenue Foch, le baron Empain est hospitalisé à l'hôpital américain de Neuilly. Entre-temps, Pierre Ottavioli secondé de Claude Cancès, André Bizeul et Robert Broussard, a pu entendre l'ex-otage qui a raconté en détail son enlèvement, sa séquestration et sa libération dans

une rue de Paris avec un billet de 10 francs en poche. Mais sa déposition ne fait pas avancer l'enquête pour identifier le reste de l'équipe.

Lors des appels téléphoniques passés par Alain Caillol dans le bureau de Pierre Ottavioli, des fonctionnaires de la direction de la surveillance du territoire (DST) avaient installé une écoute avec les moyens de l'époque : un magnétophone branché sur un poste double de la ligne directe du patron, mais se trouvant dans le bureau voisin. C'est ainsi que les impulsions, les « tic, tic, tic » des numéros composés, ont été enregistrés. Leur analyse, « à l'oreille », demandera deux jours… Et le 28 mars la DST communique les titulaires des trois numéros composés par Caillol : une adresse dans le XIVe arrondissement, une autre à Saint-Ouen, et la troisième correspondant à un pavillon, rue Marcellin-Berthelot, à Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne. Il s'avérera que le baron a été séquestré à cet endroit. Trois adresses précieuses pour la suite de l'enquête. Le rouleau compresseur de la Crim accélère. Les inspecteurs sont galvanisés par tout ce « grain à moudre ». Une vérification en entraîne cinq autres. L'entourage d'une personne interpellée est passé au crible, permettant d'autres interpellations.

Épilogue

Au cours des deux mois suivants, les auteurs de l'enlèvement sont arrêtés les uns après les autres, de Lyon à Nice, des Baléares au Portugal en passant par la Suisse. Tous sont des voyous chevronnés, fichés au grand banditisme pour proxénétisme, hold-up et trafics en tout genre…

L'enquête établira que les deux cerveaux de l'enlèvement sont Jo Bertoncini et Alain Caillol. Le premier écopera de quinze ans de prison. Le second de vingt ans.

L'intransigeance de Pierre Ottavioli a payé. Le rapt du baron Empain sera le dernier d'une longue série qui aura marqué les années 1970.

Le baron Jean-Édouard Empain est décédé le 21 juin 2018, à l'âge de 80 ans. Après sa libération, les portes se sont fermées. Après son divorce il est éjecté du groupe industriel. Indépendamment de sa séquestration et de sa mutilation, c'est toute sa vie privée qui a été étalée au grand jour. Il racontera que Love, son labrador, a été le seul à manifester de la joie lorsqu'il est rentré chez lui. Ses proches comme ses collaborateurs l'avaient déjà enterré… Durant le procès, il pardonnera à ses ravisseurs, mais son ressentiment restera vif envers les autres[3].

Mon pot de départ

Harcelé, en ce sens, par Claude Cancès, j'ai préparé « dur » le concours de commissaire de police. Après un premier échec, je viens d'être reçu. Je dois me présenter le 3 septembre 1978 à l'École nationale supérieure de police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dans la banlieue de Lyon.

Dans la dernière semaine de juillet, j'organise mon « pot de départ » de la Crim, du 36, de la PJ.

Avec l'accord de Pierre Ottavioli, j'ai réuni, sur le palier du quatrième étage, commissaires et inspecteurs de la Crim, mes amis de la brigade de voie publique, de la cinquième brigade territoriale… et d'ailleurs. Même si j'ai un peu le cœur serré, l'ambiance est festive. Sur les longues tables dressées, bouteilles, charcuteries. Un petit tonneau est en perce.

Vers 4 heures du matin, le « dernier carré » décide d'aller finir la nuit aux Halles. Nous descendons les quatre étages du 36, tonneau sur l'épaule, et empruntons le boulevard du Palais, sous les fenêtres du préfet de police, en chantant des chansons de corps de garde.

Gérard Cucchi, le commandant de permanence à l'état-major de la PJ, avertit son homologue de l'état-major de la Sécurité publique de notre déplacement quelque peu bruyant dans les rues de la capitale. Ce dernier lui répond qu'il détache un car de ronde pour nous suivre à distance et

sécuriser notre progression… Une heure plus tard, il appelle Gérard Cucchi en s'inquiétant du silence radio du car. Rien d'étonnant, les inspecteurs ont invité les képis à les rejoindre à l'intérieur du café *Le Vieux Châtelet*. Mais le car de ronde est bien garé.

Je pense qu'il s'agit là de mes derniers jours d'inspecteur à la Crim. Il n'en est rien, les tout derniers seront dramatiques !

Un homme à terre, un collègue, un ami

Même si Paris n'est pas encore désert, comme c'est le cas chaque année au mois d'août, les rues de la capitale sont empreintes d'une ambiance estivale en ce 31 juillet 1978. Notamment dans le très bourgeois XVIe arrondissement, plus paisible que jamais. Cela ne va pas durer.

Vers 10 heures du matin, deux hommes armés se réclamant de l'OLP[4] s'introduisent dans l'ambassade d'Irak, rue du Général-Appert. Une grenade explose, plusieurs coups de feu retentissent. L'un des terroristes prend rapidement la fuite. L'autre se rend à l'étage où il prend neuf membres du personnel en otages. L'ambassadeur n'en fait pas partie, il est en déplacement avec son service de sécurité.

Pierre Ottavioli se rend sur place avec Claude Cancès, des inspecteurs de la Crim et de la BRI, commandée par les commissaires Leclerc et Broussard. Le quartier est bouclé. Le chef du protocole du ministère des Affaires étrangères et le substitut du procureur Laurent Davenas sont également présents.

Otta débute de longues et âpres négociations avec le Palestinien armé de grenades et d'un pistolet-mitrailleur. L'attitude de l'ambassadeur n'aide pas à apaiser le climat. Il est très remonté et ne veut rien céder au terroriste qui, lui, reste très déterminé, n'ayant pas hésité à tirer une rafale en direction de l'inspecteur de l'antigang François Santini, dit « Fanfan ».

À 18 heures, le Palestinien semble fléchir. Il finit par exiger d'être conduit dans un pays de son choix. Les négociations se poursuivent. À 18 h 28, très précisément, Pierre Ottavioli finit par obtenir sa reddition. Dûment menotté, encadré par les hommes de la BRI, il est fermement conduit dans la voiture du patron de la Crim qui est déjà au volant. Claude Cancès est à ses côtés.

Le Palestinien est à peine installé sur la banquette arrière par les inspecteurs Durand, Segear et Capela qu'éclate une fusillade nourrie en direction de la voiture…

Depuis un moment, les gardes du corps, armés, s'agitaient comme des guêpes dans le périmètre de l'ambassade, manifestement dirigés par un Irakien disant être l'attaché culturel… Attaché culturel d'un genre un peu particulier avec ses deux armes de poing à la ceinture !

En fait, les gros bras irakiens ne veulent pas laisser s'échapper aussi facilement le terroriste. Ils sont une petite dizaine à tirer depuis les fenêtres en direction de la voiture d'Ottavioli.

La BRI riposte, un garde du corps est abattu. La fusillade cesse instantanément. Pierre Ottavioli et Claude Cancès sortent abasourdis de la voiture. Si le terroriste n'a pas été touché par les tirs, ni l'inspecteur Pierre-Louis Durand, il n'en est pas de même pour les inspecteurs Segear et Capela.

Roland Segear est grièvement touché sous la nuque, à la colonne vertébrale. L'inspecteur Jacques Capela est étendu, sans vie, à côté de la voiture. « Capela gît sur le dos, raconte Pierre Ottavioli[5]. Je m'approche de lui et je me penche vers lui. Ses grands yeux ouverts me regardent sans ciller : je n'y vois aucun reproche, aucune révolte mais certainement une angoisse. J'ai l'impression qu'il cherche en moi une réponse à la gravité évidente de sa blessure ou peut-être ses yeux manifestent-ils son incompréhension à l'égard de tant d'injustice. J'ai tourné la tête et appelé les secours. »

L’ambassadeur d’Irak déclare aussitôt : « J’ai perdu le contrôle de la situation ».

Trois « diplomates » reconnus comme étant les tireurs, notamment par le substitut Laurent Davenas, sont arrêtés après s’être débarrassés de leurs armes. L’un d’entre eux doit être carrément assommé par un inspecteur de la BRI. Deux ont le statut de premier secrétaire. Quant aux blessés, ils sont aussitôt conduits à l’hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt.

Un homme à terre. Un collègue. Un ami. Une chape de plomb tombe sur le 36.

Le 1er août, le Quai d’Orsay fait savoir que les trois gardés à vue sont couverts par l’immunité diplomatique. Le même jour, dans l’après-midi, des centaines d’inspecteurs parisiens défilent spontanément vers le ministère de l’Intérieur. J’en fais partie. Cancès et Broussard sont présents. Une délégation est reçue par le ministre, Christian Bonnet. Un message du Premier ministre Raymond Barre est diffusé dans les services.

Le 3 août, c’est l’agitation. Les trois « gorilles » irakiens doivent être conduits à l’aéroport d’Orly pour leur expulsion. La BRI refuse de les escorter. Le groupe d’intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), solidaire des policiers, s’en charge.

Les tireurs, protégés par l’immunité diplomatique, sortent donc « libres » des locaux de la Crim. Ils sont attendus devant le 36 par une double haie de policiers en colère. Des tueurs protégés par des gendarmes, des tueurs de flic ! Il faut se frotter les yeux pour y croire. Le quai des Orfèvres tremble sur ses fondations…

Les obsèques de Jacques Capela ont lieu le 4 août dans la cour d’honneur de la préfecture de police, en présence du ministre de l’Intérieur. Des policiers sont venus de toute la France, certains de l’étranger. La compagne de Jacques tient sur ses genoux un bambin de 2 ans. Pierre Ottavioli lit avec émotion la citation à l’ordre de la nation.

Une gerbe de cinquante roses rouges est déposée sur le catafalque. C'est celle du président de la République Valéry Giscard d'Estaing.

À partir de 11 heures, le fourgon mortuaire, encadré par six motards, quitte lentement la cour sur les notes de la *Marche funèbre* de Chopin. Le fourgon est suivi par une foule d'inspecteurs, de Parisiens massés à l'extérieur, plusieurs centaines. Il emprunte les quais et se dirige vers la place des Invalides en marquant une halte silencieuse quai d'Orsay, devant le ministère des Affaires étrangères. Les policiers manifestent ainsi leur sentiment de révolte. Puis Jacques Capela est conduit à son dernier domicile, à Quillan, petit village de l'Aude. Sa tombe est fleurie chaque année par l'amicale de la Crim.

Dans son livre, *Histoire du 36*, Claude Cancès développe ces jours dramatiques et rend un hommage poignant à Jacques Capela avec lequel il a été inspecteur et qui était son ami : « Vrai Occitan, pétri de culture, joueur de rugby, Jacques Capela avait un look improbable, toujours mal fagoté, une barbe hirsute, mais des yeux pétillant d'intelligence. Il y avait en lui du Maigret et du Colombo, ne plaisantant pas sur le boulot, mais sachant décompresser, faire la fête jusqu'au bout de la nuit, entre copains. »

Jacques Capela n'aurait jamais dû être là. Ce 31 juillet était son dernier jour de congé. Il devait fêter avec Marie, sa compagne, les 2 ans de son fils !

Le préfet Louis Amade lui dédiera ce poème :

« C'est un flic, un super flic
Avec son bluejean délavé
Un rien cow-boy, un rien fleur bleue
Il marquera le macadam
De trois pétales de son sang
Comme un héros méticuleux
C'est un flic, un super flic. »

1. Échec au crime, *Grasset, 1985.*
2. *In* L'Affaire Hazan, *par Claude Cancès et Jean-Pierre Birot, Mareuil Éditions, 2019.*
3. *In* Empain, le rapt, *par André Bizeul, Mareuil Éditions*.
4. *Organisation de libération de la Palestine.*
5. *In* Échec au crime, *Éditions Grasset, 1985.*

VII

Une autre police[1]

Bien que ce livre soit consacré à la brigade criminelle du quai des Orfèvres, où j'ai passé la plus grande partie de ma carrière de flic, je tiens à évoquer mon passage en commissariat après l'année d'école à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et un an de stage.

J'y tiens, car cette expérience ne fut pas anodine. Elle m'a marqué et comptera beaucoup dans ma façon d'appréhender ce métier de policier quand je réintégrerai la Crim.

*

À l'époque, le passage obligé pour rejoindre la PJ parisienne est le commissariat de quartier. Mon choix se porte sur celui du quartier « Combat », dans le XIXe arrondissement, l'un des cinquante-quatre commissariats de police administrative et judiciaire rattachés à la direction de la PJ du 36, quai des Orfèvres.

Situé entre les Buttes-Chaumont et la rue de Belleville, au numéro 10 de la rue Pradier, ce commissariat occupe le rez-de-chaussée et le premier étage d'un petit immeuble vétuste. Son entrée, surmontée d'un drapeau tricolore, a tout de la devanture d'un atelier, peinte en gris. Trois commissariats de quartier sont implantés dans le XIXe arrondissement : Villette, Amérique et celui où je pose ma valise.

Je prends mes fonctions le 5 août 1980. Non, Paris au mois d'août n'est pas de tout repos. Léopold Cayol, le patron du commissariat Amérique, d'origine martiniquaise, est aux Antilles pour l'été. Son collègue, Gérard Peuch, chef du commissariat Villette, attend mon arrivée avec impatience et part en congé le 5 août au soir. Pas le temps de souffler. Les permanences de nuit pour l'arrondissement n'étant assurées, à l'époque, que par les commissaires de police, après ma journée de travail, je suis donc de permanence toutes les nuits durant un mois !

En fin de journée, je rejoins tranquillement mon domicile dans l'Essonne, avec la petite Peugeot 104 bleu marine du service, sans deux-tons, sans radio, et bien sûr sans téléphone mobile. Une fois chez moi, avant même que la nuit tombe, il arrive que mon épouse me dise : « Le chef de poste du XIXe arrondissement a appelé il y a une bonne demi-heure et a demandé que tu le rappelles. »

Police secours est intervenue pour un homme agité, armé d'un couteau, se disant « poursuivi par un démon ». Pas le choix. Je dois repartir pour traiter l'affaire, dresser une réquisition pour un examen médical de l'intéressé aux urgences, puis dresser une procédure pour l'envoyer à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police.

C'est au commissaire de police du quartier, de permanence, d'intervenir pour enquêter sur les accidents mortels, sur les morts suspectes avec ordre d'envoi à l'institut médico-légal et dispositions urgentes à prendre. Il en va parfois de même pour les violences conjugales et autres évènements graves de la vie en société… la vie d'un quartier !

*

Je reçois un jour les instructions du préfet me demandant d'enquêter sur un box qui serait squatté dans un garage. Assez perplexe, je me rends sur place. Le parking se situe dans les sous-sols d'une cité, près du boulevard de Ménilmontant. Il est fermé avec des verrous. J'ai beau frapper à la porte,

personne ne répond. Il paraît vide. Je reviens le lendemain, toujours personne. Mais les ordres demeurent car le propriétaire affirme qu'il est occupé et veut le récupérer. Pour en avoir le cœur net, je me gare devant le box, un matin, à 5 h 30, avec la Peugeot 104 du service. Elle a au moins l'avantage d'être discrète. C'est la première fois que je planque sur un parking pour savoir s'il est habité !

À 6 h 30, surprise, la porte s'ouvre. Un homme en sort, poussant une mobylette avec à l'arrière un matériel de laveur de carreaux. Et je vois surgir derrière lui un gamin de 5 ou 6 ans qui porte également un casque. Il s'apprête à monter à l'arrière de l'engin. Sidéré, j'interviens aussitôt pour les stopper.

Rapidement, le père m'explique sa situation. Ne sachant où aller après le départ de sa femme, il s'est installé là avec son fils, dans ce box où il a apporté un lit, une table, et disposé un seau hygiénique dans un coin. Tous les matins, le laveur de carreaux dépose l'enfant à l'école avant d'aller travailler ! Je les ai invités à me suivre au commissariat où, avec l'aide des services sociaux, nous avons réussi à leur trouver un appartement. Si le commissaire de quartier joue parfois un rôle répressif, il lui arrive aussi d'être médiateur, conseiller conjugal, voire parfois assistant social.

L'enfant à la bougie

Je me souviens d'une de mes premières interventions. Comment l'oublier ? Police secours avait été appelée pour une personne retranchée chez elle, dans un taudis situé boulevard de la Villette, poussant des cris stridents et refusant d'ouvrir. En arrivant, je découvre une femme d'une quarantaine d'années, complètement ivre, en proie à une crise de folie. Je revois encore la scène. Cet appartement sordide, cette odeur épouvantable, et surtout cette petite fille blonde recroquevillée dans un coin, allongée sur un matelas. Elle est complètement prostrée, son visage éclairé à la bougie

car on leur avait coupé l'électricité. Sur une petite table, à côté d'une autre bougie, des cahiers d'écoliers sont ouverts. Une scène qu'on imagine décrite par Zola. Il a fallu emmener la mère à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police et s'occuper du placement de la petite, âgée de 7 ans. Je me souviens de son prénom, Bénédicte. Elle ne voulait plus nous quitter. Un vrai crève-cœur. Elle a finalement été prise en charge par les services sociaux.

Le bébé né sans bras

Le commissaire de quartier est ainsi souvent confronté à la détresse humaine. Comme cette fois où je suis trouvé confronté à un vrai cas de conscience.

Ce matin-là, le commissariat est saisi par le parquet d'un refus d'inhumer. Une affaire difficile. Dans une clinique du Val-d'Oise, une jeune femme a accouché voici quelques jours d'un bébé atteint d'un rare handicap, la phocomélie : le nouveau-né ne possède pas d'avant-bras, seulement trois petits doigts reliés directement en haut des membres. Survenue pendant la grossesse, la malformation n'a pas été détectée. L'accouchement s'est mal passé, et lorsque la mère, effondrée, a vu son enfant, elle a refusé de s'en occuper. Le bébé, placé en observation à l'hôpital Hérold dans le XIXe arrondissement, paraissait viable et même vigoureux. Une dizaine de jours plus tard, le père vient le récupérer. Il est seul. Sa femme, selon lui trop fatiguée, n'a pu l'accompagner. Il prend l'enfant à 14 heures. Quatre heures plus tard, il ramène son corps à l'hôpital, affirmant que le bébé est mort étouffé dans son couffin à l'arrière de la voiture. Le médecin, estimant la mort suspecte, refuse de délivrer le permis d'inhumer.

J'assiste à l'autopsie du petit corps. Ne détectant aucune trace de violence, le légiste conclut que « l'asphyxie a pu être provoquée par une

obstruction simple ou mécanique des voies respiratoires ». Mais il ne peut l'affirmer ! À moi de démêler le vrai du faux… J'interroge le couple sous le régime de la garde à vue. Ces jeunes gens ont une excellente réputation. Lui est représentant de commerce, elle travaille dans une mercerie. De toute évidence, l'enfant était désiré. Ils avaient préparé et décoré une chambre pour lui. Les enquêtes de voisinage sont bonnes. Bref, rien à leur reprocher. En garde à vue, le père réaffirme que l'enfant a hoqueté dans la voiture, puis s'est étouffé sans qu'il ne puisse rien faire. Il a foncé retrouver sa femme. Tous deux, affolés, se sont précipités chez leur médecin traitant qui les a renvoyés à l'hôpital Hérold. La jeune femme, en larmes, confirme les dires de son mari. Le grand-père paternel, entendu à son tour, livre la même version. Je suis sceptique mais ne peux en tirer rien d'autre.

Aucune preuve tangible n'établissant un acte criminel, le parquet décide logiquement de classer l'affaire sans suite. À l'issue de la garde à vue, le grand-père vient chercher son fils. Il me prend à part et me dit avec émotion : « Merci monsieur le commissaire, vous avez compris ! » Je reste sans voix. Comment dois-je interpréter ces paroles pour le moins ambiguës ? Pense-t-il que son fils est coupable ou me remercie-t-il de les avoir traités avec humanité. Sans preuve aucune, je rends la liberté au couple.

Le lendemain matin, par le plus grand des hasards, sur un marché, je croise une femme promenant un enfant sans avant-bras. Elle s'en occupait avec tellement de tendresse que j'ai culpabilisé… mais la page était tournée !

Les années suivantes, j'ai reçu à deux reprises un faire-part de naissance. Ils m'ont été envoyés directement par le couple, comme un message personnel. J'ai conservé le dernier : une carte représentant un roi de cœur avec un bébé portant une couronne, et ce texte étonnant : « Belote et rebelote et 10 de der. Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de la petite Martine après son frère Roland. » Cette formule

faisait-elle implicitement référence au premier enfant, mort mais jamais oublié ?

Je resterai en poste au commissariat Combat durant un an, trois cent soixante-cinq jours, sans qu'aucun soit identique.

Mes yeux se sont ouverts sur la vie de ce petit village qu'est le quartier. À mon modeste échelon, sur un minuscule petit bout de territoire, j'ai pu, de temps à autre, peser sur des situations bloquées, parfois ubuesques, en mettant en avant ma fonction auprès d'autres administrations ou d'autres acteurs sociaux que sont les magistrats, le maire d'arrondissement ou ses conseillers, l'assistante sociale, les pompiers… Cela a été souvent une grande source de satisfactions et de moments très forts.

En 1996, les commissariats de quartier, qui dépendaient jusqu'alors de la direction de la police judiciaire, ont été rattachés à la direction de la Sécurité publique. Une grande perte, selon moi, pour la direction de la PJ qui avait alors ses antennes dans tous les quartiers de la capitale, pour la plus grande satisfaction des administrés.

1. L’affaire de leur vie, *Jean-Marie Pontaut, Éditions Tallandier, 2020.*

VIII

Commissaire à la Crim

Quatre ans se sont écoulés depuis la mort de Jacques Capela. Quatre ans loin de la statue équestre du Vert Galant qui s'élève sur le pont Neuf, à la jonction du quai des Orfèvres et de la rue Henri-Robert, à une centaine de mètres de l'entrée du 36.

Ce matin, après avoir bu un café dans le bureau de Marcel Basdevant, je suis à peine redescendu au troisième étage que ma porte s'ouvre à la volée et laisse apparaître Claude Cancès « Tu as cinq minutes ? » me demande-t-il. Claude est maintenant l'adjoint de Jacques Genthial, le nouveau patron de la Crim. « Un poste de commissaire, chef de section, est à pourvoir à la Crim » poursuit Claude sans me donner le temps d'ouvrir la bouche. Il a parlé de moi à Genthial. Je l'interromps : « Il faudrait en parler à Devos » (mon patron à la BRB)

— T'occupe, c'est fait » me répond-il.

L'après-midi même, je suis reçu par Jacques Genthial dans le grand bureau du chef de la Crim, « le saint des saints ». Je suis impressionné, même si je suis déjà entré dans cette pièce. Je ne connais pas Jacques Genthial. Il a commencé sa carrière à la PP, occupé des postes de premier plan à la direction centrale de la PJ et dirigé des services régionaux de PJ,

avant de revenir à l'anti-terrorisme en 1980. En 1982, il a succédé à Marcel Leclerc à la tête de la brigade criminelle.

Genthial n'a rien du Maigret à la pipe : grand, mince, le visage volontaire et les yeux toujours en mouvement, son porte-cigarettes passant sans cesse de ses mains à ses lèvres. Il me questionne longuement sur mon parcours professionnel. Puis nous évoquons l'Aveyron. Il est originaire de Rodez, moi de Saint-Affrique. Le courant passe… Il finit par me demander si je suis partant pour travailler à la Crim. Je lui réponds que je suis enthousiaste à cette perspective, mais je lui demande de me donner 24 heures de réflexion.

Quelques minutes plus tard, Claude Cancès me rejoint dans mon bureau. Il est manifestement un peu surpris, et même chagriné par mon attitude. « Jacques Genthial a été un peu surpris de ta réponse, m'explique-t-il. N'importe quel commissaire aurait aussitôt sauté au plafond en disant oui ! ». Je lui rétorque qu'il a raison, mais que je connais les servitudes du service. Si pour l'inspecteur que j'ai été les permanences sont imprévisibles, pour un commissaire de police qui dirige trois groupes d'inspecteurs, elles sont triples, voire sextuples quand un de ses collègues est en vacances. Avant de m'engager, je veux en parler à mon épouse… Elle me donnera son « feu vert ».

Dès le lendemain matin 8 heures, je « planque » devant la porte de Genthial pour lui confirmer que je suis entièrement disponible. Le 18 octobre 1982, je suis nommé chef de section à la Crim.

Parti inspecteur me voici donc commissaire à la Crim, après ce passage obligé dans un commissariat puis à la 6e DPJ[1]. Mon rôle est d'animer et de coordonner les trois groupes d'inspecteurs qui sont sous mes ordres. Comme je l'ai expliqué au début de ce livre, à la tête de chaque groupe, l'inspecteur divisionnaire[2], issu des brigades territoriales, est un policier qui a progressé durant des années dans un groupe d'enquête avant de s'en voir

confier le commandement. C’est donc un flic qui a du métier, qui « sent les choses », qui est reconnu.

Le jeune commissaire de police nommé à la Crim, même s’il a fait auparavant ses armes dans un ou plusieurs autres services, doit s’affirmer vis-à-vis de ce chef de groupe galonné par l’expérience. Il porte un œil neuf sur les affaires, notamment les plus anciennes non résolues que le groupe a en compte. De pair avec le chef de groupe, il pèsera sur telle ou telle orientation à donner à l’enquête.

Tout en laissant le chef de groupe mener ses investigations et diriger les hommes placés sous son autorité, il saura naturellement prendre en compte, à l’occasion, tel ou tel acte important : audition, arrestation, perquisition, etc.

C’est au commissaire de police de tenir informé le patron de la Crim des étapes importantes d’un dossier, ainsi que le substitut du procureur ou le juge d’instruction.

Le hasard des permanences m’amène à traiter des affaires criminelles avec l’un ou l’autre des trois groupes d’enquête de ma section, parfois avec un autre groupe de la Crim lorsque je remplace un collègue.

Il n’y a pas de concurrence. Chaque groupe a son originalité, ses personnages parfois hauts en couleur. Les cinq ou six fonctionnaires qui le composent sont très soudés, même si les caractères sont différents. Les affaires dont ils sont saisis, le sang dans lequel ils « pataugent », les témoignages parfois très forts qu’ils recueillent, les heures qu’ils ne comptent plus – ils ne pointent pas… au grand bénéfice de l’Administration –, tout cela forme un ciment qui les agrège autour de leur chef de groupe.

Demeurant pour la plupart en banlieue, ils ne rentrent pas chez eux le midi mais vont déjeuner au « Rat mort », cela cimente aussi le groupe qui est leur cellule quasiment familiale. S’ils font parfois la fête ensemble, ils savent aussi régler, ensemble, leurs contentieux.

Il en va de même dans les autres sections, le groupe Hildebrand, le groupe Pasqualini, le groupe Grisoli… tous les autres groupes. Chacun renvoie à une image, à des caractères, à une force. Il en est ainsi du groupe Haméon, un de ceux de ma section dont le bureau est voisin du mien.

L'inspecteur divisionnaire Claude Haméon est un Breton qui approche la cinquantaine. Il a roulé sa bosse en brigade territoriale. Il a tout connu. À son arrivée à la Crim, il s'est fait les dents, avec son collègue Michel Calvet, sur la disparition, en 1968, de Raymond Gorel, trésorier de l'OAS.

Il faut parfois s'adapter aux sorties sarcastiques de Claude. Comme cette fois où nous intervenions sur une affaire de meurtre. En se penchant sur le corps de la victime en état de décomposition avancée, et tout en sachant que derrière lui se tenait une jeune substitut stagiaire, il avait conseillé un examen du fond de l'œil au défunt ! Je l'avais foudroyé du regard me disant qu'il poussait le bouchon un peu loin.

Son second est l'inspecteur principal Jean-Paul Fisch. Un garçon à l'esprit très vif, sachant aussi plaisanter, mais un acharné de travail, très calme, très méthodique. Je sais qu'avec lui, tout sera traité au-delà du possible, passé à la loupe, exploité. Dans ses notations annuelles, je pousse Jean-Paul à sa nomination au grade de commissaire de police « au choix ». Relayé en ce sens par mon successeur, il le sera à la grande satisfaction de tous. Il sera nommé au SRPJ de Versailles, puis à la 1re DPJ, et sa mort prématurée, en service, causera un choc à ceux qui travaillaient quotidiennement avec lui.

Le troisième de groupe est l'inspecteur principal Jacques Lambé, dit « le grand Jacques », un ancien motard de la PP. C'est un gaillard athlétique, plus de 1 m 80, blond aux yeux clairs, toujours le sourire aux lèvres. C'est la force de frappe du groupe. Une moto lui est affectée.

Continuons la revue de détail avec l'inspecteur Jean-Claude Mulès, surnommé dans un premier temps et gentiment « La Mule » par Claude Haméon. Petit, très brun, mince, ses yeux pétillent en permanence. Il est

toujours élégamment vêtu, portant souvent un nœud papillon. C'est un peu le « souffre-douleur » de Claude Haméon qui l'apprécie mais le fait marcher. Mulès se prête au jeu avec plaisir. Jean-Claude sera ensuite nommé procédurier, poste où il excellera. Il sera à son grand plaisir rebaptisé « Maître Mulès ». Il sera le premier, sur ses deniers personnels, à se doter d'un PC pour dresser ses procès-verbaux. C'est un garçon original, adoré par tous, très attaché à la Crim qui lui rendra un bel hommage à sa mort.

Le cinquième de groupe est l'inspecteur Jean Jourdan, issu de la tenue, surnommé « Jeannot ». C'est le roi de la « débrouille ». « S'il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème » pourrait être sa devise. Pour une reconstitution, il fabrique un couteau en bois plus vrai que nature. C'est lui qui est chargé, une fois l'an, d'organiser l'arrivée du Beaujolais nouveau à la brigade. À sa retraite et jusqu'à sa mort, il sera le président, pour Paris, d'IPA (International Police Association, l'Association internationale de la police, en bon français).

Enfin, avec son allure très *british*, l'inspecteur Jean Leroux-Girard, issu d'une famille bourgeoise de Seine-Saint-Denis, surnommé « P'tit Louis » par Claude Haméon. Jean est un policier zélé et méthodique. Il quittera la police pour reprendre l'affaire paternelle. Mais il est toujours présent au banquet annuel de la Crim, service qui l'a marqué.

À son départ à la retraite, Claude Hameon sera remplacé par le commandant Alain Vasquez, secondé par Mario Menara, deux figures de la Crim.

Les autres groupes d'enquête sont au diapason, avec des fonctionnaires aussi différents les uns des autres. On compte nombre de sportifs de bon niveau, un arbitre de rugby, un collectionneur de timbres, des musiciens et un pèlerin de Compostelle…

La Poularde

C’est à cette époque qu’un jour Claude Cancès, alors que nous marchons sur le quai du « 36 », me pose la question : « Jean-Pierre, cela te dirait de te joindre à un petit groupe de potes, qui aiment se retrouver en faisant le dernier jeudi de chaque mois une petite bouffe ? Ce sont des collègues commissaires, on décompresse, on passe un moment agréable. » Il me cite un ou deux noms que je connais. Pourquoi pas ? Ainsi, depuis 1982, j’appartiens au groupe de « La Poularde » qui a fait parfois couler de l’encre.

Ce groupe a été créé en 1975, à l’issue d’un pot, par une poignée de jeunes commissaires de la préfecture de police, de la même promotion. Ces commissaires qui s’appréciaient ont regretté de ne se retrouver qu’occasionnellement.

Ce groupe comprenait les commissaires Jacques Laffitte, Léopold Cayol, Ange Mancini, Jean-Pierre Michelet, Serge Dekeyser et Jo Querry très vite rejoints par Claude Cancès.

Ces déjeuners se tenaient à *La Poularde*, un restaurant du Sud-Ouest, rue Saint-Philippe-du-Roule, dans le VIIIe arrondissement, à deux pas du 127, rue du Faubourg-Saint-Honoré, siège, à l’époque, de l’Office central des stupéfiants.

Très vite, deux ou trois d’entre eux étant souvent empêchés par leur boulot, ces commissaires ont décidé de se réunir, non pour déjeuner mais pour dîner, en fin de journée, lorsque les gardés à vue rejoignent le dépôt et les flics leur domicile.

Au cours du repas, les discussions à bâtons rompus portaient sur des sujets très divers. La police y avait, bien sûr, une place de choix. Aucun propos n’était exclu et, le vin aidant, les plaisanteries et les rires n’étaient pas rares. Il nous est arrivé d’avoir, à notre table, quelques invités. Je ne citerai que Raymond Barre – qui n’était plus à Matignon – et Serge Gainsbourg qui a laissé à tous un très fort et très sympathique souvenir.

Au cours des années, le groupe s'est étoffé, avec des commissaires extérieurs à la PP, sans pour autant devenir pléthorique. Le plus souvent, le nouvel arrivant était un ami d'un ancien de La Poularde et devait être admis à l'unanimité.

La presse ou des esprits mal informés, voire jaloux, ont prétendu que les carrières se faisaient et se défaisaient au cours de ces dîners. C'est absolument faux. Il n'y avait pas de critère pour être admis, si ce n'est de ne pas avoir « la grosse tête », d'aimer son boulot et les moments de convivialité. Évidemment, avec le temps, ces collègues et amis ont pris quelques poils blancs et du grade. Certains ont accédé à des postes de direction, ou même de préfet ; avant tout ils sont restés des amis ou de bons copains.

Quarante ans après sa création, entre ceux qui nous ont quittés et ceux qui passent leur retraite en province, La Poularde existe toujours et comprend une vingtaine de fidèles.

Le patron de la Crim brutalement débarqué…

Mars 1984, sans crier gare, Jacques Genthial est débarqué alors qu'il est à la tête de la Crim. En 1982, la Crim a été saisie du pseudo-enlèvement de Jean-Edern Hallier, pamphlétaire qui cherche à publier son livre *L'Honneur perdu de François Mitterrand* où il révèle l'existence de sa fille Mazarine Pingeot. La Crim se rend très vite compte qu'il s'agit d'un enlèvement bidon. Ce qui n'empêche pas Jean-Edern Hallier, depuis sa « libération », d'appeler de temps en temps le patron de la Crim qui s'en amuse. Ce que Jacques Genthial ignore, c'est que l'écrivain est placé sur écoute par la cellule élyséenne. Pour les oreilles qui écoutent, ses conversations souvent farfelues, retranscrites de manière simpliste, peuvent paraître suspectes. Résultat, Jacques Genthial est débarqué sans autre forme de procès.

Il prendra sa revanche avec Pierre Joxe, considéré par la plupart des policiers comme l'un des meilleurs ministres de l'Intérieur de la Ve République.

Chargé de faire un rapport sur l'état des moyens techniques de la police, Jacques Genthial, après de nombreuses recherches, fera un constat « d'une sévérité sans appel ». Il dénoncera « l'état d'abandon » des laboratoires de police scientifique. Pierre Joxe le nommera alors directeur de la police technique et scientifique. On dira de lui qu'il est le « Bertillon » des temps modernes.

Par la suite, Jacques Genthial prendra la tête de la DCPJ, la direction centrale de la police judiciaire.

Le commissaire divisionnaire Marcel Morin, tombeur de la *French connection* à Marseille, lui succédera à la tête de la Crim.

*

Ce passage à la Crim sera marqué par des affaires sordides touchant des « grands-mères », des femmes âgées, dont la particularité est d'être des proies faciles. Cela commencera par le meurtre d'une vieille dame demeurant rue Taine, dans le XIIe arrondissement. Son corps avait été découvert par la gardienne de son immeuble, un matin de juin 1984. Aucune trace d'effraction. La malheureuse avait été lardée de coups de couteau, le légiste relèvera quatre-vingt-dix blessures ! L'enquête, rondement menée, nous permettra d'arrêter et de confondre, quarante-huit heures plus tard, le petit-fils de la victime. Drogué notoire, il reconnaîtra s'être acharné sur sa grand-mère qui ne voulait pas lui donner l'argent qu'il réclamait pour acheter sa dose quotidienne…

Rien à voir avec l'affaire qui allait tenir en haleine les policiers de la Crim. Plus question d'un petit-fils indigne mais d'un *serial killer*, un tueur en série…

1. *Division de police judiciaire.*

2. *Aujourd'hui un commandant, depuis la réforme de 1995. Jusqu'alors la police était divisée en cinq corps et deux troncs : la tenue (les policiers en uniforme) et les civils. Depuis 1995, les deux hiérarchies parallèles ne font plus qu'une et sont regroupées en trois corps : un corps de maîtrise et application (gardiens de la paix, gradés et enquêteurs), un corps de commandement et encadrement (commandants et officiers) et un corps de conception et direction (commissaires). Chaque policier travaille en uniforme et en civil en fonction de ses missions.*

IX

Un cauchemar nommé Thierry Paulin

Avant mon départ du 36, je vais connaître le début de l'affaire Thierry Paulin, « le tueur de vieilles dames ». Dix-neuf victimes à son lugubre palmarès ! Le cauchemar a duré durant trois longues années…

Le 5 novembre 1984, la Crim est saisie du meurtre d'Alice Benaïm, 87 ans, rue Marc-Séguin dans le XVIIIe arrondissement. Je me rends sur les lieux avec le patron, le procédurier Bernard Pheulpin et le groupe Robillard. Manifestement la victime rentrait du marché quand elle a été agressée. Son panier encore plein de légumes est renversé dans l'entrée. Elle a été découverte par son fils. Son ou ses meurtriers l'ont frappée au visage, rouée de coups et torturée. Elle a été ligotée avec du fil électrique, jetée sur son lit et bâillonnée avec une serviette-éponge. Le butin, dérisoire, s'élève à 500 francs – une centaine d'euros !

Les constatations et l'autopsie font apparaître que, pour lui faire avouer où elle rangeait ses économies, on lui a fait boire de la soude caustique ! Elle a la bouche et la gorge brûlées. Trois autres meurtres avec un mode opératoire identique ont été commis le mois précédent, entre le 5 octobre et le 3 novembre, dans ce même secteur du XVIIIe arrondissement. Le rapprochement est vite établi. Les victimes, elles aussi, revenaient de leurs courses. Elles ont été poussées alors qu'elles ouvraient leur porte, puis torturées, ligotées, étouffées… pour des butins dérisoires. On y ajoute

même une cinquième affaire, si on fait le rapprochement avec l'agression, le 5 octobre, dont a été victime une femme de 91 ans, rue Lepic dans le XVIIIe. En état de choc, elle a réussi à s'en sortir, mais elle n'a pu donner aucune description de ses agresseurs.

Pas de traces papillaires sinon fragmentaires, pas de témoignage, pas d'indice, aucun. Dans la foulée de cette dernière affaire, les médias sont alertés.

Quelques jours s'écoulent après le meurtre de la rue Marc-Séguin, trois jours pour être précis, quand le ou les tueurs se manifestent à nouveau. En l'espace d'une semaine, quatre vieilles dames sont assassinées chez elles, toujours dans le XVIIIe arrondissement. Marie Choy, 80 ans, est découverte le 8 novembre ligotée sur son lit, bâillonnée à l'aide d'une serviette-éponge. Son domicile se trouve à deux cents mètres de celui d'Alice Benaïm. Elle a été torturée, étranglée pour un butin toujours aussi dérisoire : 300 francs, une cinquantaine d'euros !

Idem le 9 novembre pour Maria Mico-Diaz, 75 ans, puis le 12 novembre pour Jeanne Laurent, 82 ans, et Paule Victor, 77 ans, au domicile de laquelle se rendra le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, signe qu'en haut lieu on prend l'affaire très au sérieux, que l'on craint que la psychose d'un tueur en liberté ne s'installe.

Chaque jour, le patron réunit dans son bureau les commissaires et les chefs de groupe chargés de ces meurtres, pour croiser les indices, les pistes, les investigations. L'intégralité de la brigade criminelle est sur le pont, épaulée par la BRB, la brigade de répression du banditisme.

Quelques traces papillaires ont été relevées, mais elles ne permettent pas l'identification du ou des auteurs.

La Crim mène des investigations dans les milieux de la prostitution, des drogués, des dealers. Les fichiers de l'infirmerie psychiatrique sont épluchés. Le flot des informations parvenant au service est minutieusement analysé et vérifié.

Relayée par la presse, l'affaire prend des proportions énormes. La police est mise en accusation. À l'initiative de la mairie du XVIIIe, les personnes âgées rentrant de leurs courses sont raccompagnées par des bénévoles. Cent cinquante gardiens de la paix quadrillent l'arrondissement, des CRS sont déployés pour surveiller le périmètre autour de la butte Montmartre. La psychose qu'on voulait éviter s'insinue lentement dans les esprits et les rues du XVIIIe arrondissement. Mais nos efforts semblent porter leurs fruits, car on ne déplore aucune autre victime entre le 8 novembre 1984 et le 20 décembre 1985. Prison, fuite ou décès, impossible bien sûr de connaître les raisons de cette interruption soudaine. En réalité – nous ne l'apprendrons que beaucoup plus tard –, l'assassin est parti se mettre au vert à Toulouse, sa ville d'origine où il était déjà passé par la case « prison » dans une affaire de vol.

Une litanie macabre

Un an s'écoule donc jusqu'au 20 décembre 1985. Ce n'est plus dans le XVIIIe arrondissement que l'on retrouve le corps d'une femme assassinée chez elle, mais dans le XIVe : Estelle Donjoux, 91 ans. Elle a été étranglée.

Quinze jours plus tard, dans ce même arrondissement, dans un rayon de quatre cents mètres autour de l'église d'Alésia, c'est au tour d'Andrée Ladam, 77 ans, puis d'Yvonne Couronne, 83 ans, d'être assassinées selon un mode opératoire toujours identique. Le ou les prédateurs sont bien de retour ! Ils élargissent et vont encore élargir leur terrain de chasse. Le 12 juin 1986, Margene Jurblin, 81 ans, dans le XIe arrondissement, et Françoise Vendôme, 83 ans, dans le XIIe connaissent le même sort. Avant Yvonne Schaiblé, dans le Ve arrondissement. Ils donnent le maximum d'eux-mêmes. On est plus proches des 70 heures par semaine que des 35 heures ! D'autant que d'autres dossiers s'accumulent sur les bureaux ; le

crime, lui non plus, ne connaît pas de répit. La pression des autorités et de la presse est énorme.

Ce n'est qu'au mois de janvier 1986 que l'identité judiciaire fait un rapprochement entre les traces papillaires relevées lors des premiers meurtres et celles relevées au domicile de la dernière victime. Il n'empêche. La liste des meurtres s'allonge :

- Virginie Labrette, 76 ans, dans le XIIe arrondissement, le 31 janvier 1986 ;
- Ludmilia Liberman, 82 ans, de nationalité américaine, dans le XIVe, le 14 juin de la même année.

Puis une nouvelle pause. Seize mois.

De même que nous ignorions que le tueur était parti à Toulouse, nous ignorons qu'il est à la prison de Fresnes depuis le mois d'août 1986, où il purge une peine d'un an pour une affaire de coups et blessures contre un dealer dans le Val-de-Marne.

Avant son incarcération, il est fiché une nouvelle fois avec un relevé de ses empreintes, comme cela avait déjà été le cas à Toulouse, des années auparavant !

Il faut se rappeler que les moyens informatiques permettant un recoupement ne sont pas encore à la disposition des enquêteurs. Un travail de titan a été accompli, en vain, par les fonctionnaires de l'identité judiciaire qui ont consulté quelque 200 000 fiches… mais ne concernant que des suspects fichés à Paris uniquement. Le recoupement ne pouvant être fait avec les autres départements !

25 novembre 1987. Le cauchemar continue. Le corps de Rachel Cohen, 79 ans, est découvert rue du Château-d'Eau, dans le Xe arrondissement. Le tueur de vieilles dames est de retour… Mais cette fois, la chance va tourner pour la Crim. Le même jour, à une centaine de mètres, rue d'Alsace,

Mme Finalteri, 85 ans, a été laissée pour morte par son agresseur qui a tenté de l'étouffer sous un matelas. La vieille dame va en fournir une description précise : un homme, un Noir, grand, 1 m 80, les cheveux décolorés en blond, coupés en brosse « à la Carl Lewis », portant une boucle d'oreille.

C'est le branle-bas de combat ! Une diffusion « Priorité absolue » est lancée, accompagnée d'un portrait-robot que tous les fonctionnaires de police en civil et en tenue de la préfecture de police vont conserver dans leurs poches.

Cinq jours seulement après l'agression, alors qu'il se trouve dans la rue, à cinquante mètres de son commissariat de la porte Saint-Denis, le commissaire Francis Jacob a le regard attiré par un individu dont le signalement semble correspondre au portrait-robot. Il l'interpelle, le prie de le suivre au commissariat, ce qu'il fait docilement avant d'être conduit à l'identité judiciaire. Le hasard ou la providence – appelez ça comme vous voulez – ont bien fait les choses. Les comparaisons s'avèrent positives ! Le tueur de vieilles dames est identifié. C'est l'émoi. Le patron de l'IJ, Georges Guyot, informe Claude Cancès, alors directeur adjoint chargé des brigades centrales, lequel informe aussitôt Pierre Touraine, le directeur de la PJ, qui informe le préfet de police. L'information remonte jusqu'au ministre de l'Intérieur. Faut-il préciser la vague de soulagement qui nous submerge ?

Un vrai tueur en série

L'assassin est un certain Thierry Paulin, âgé de 24 ans. Il reconnaît vingt et une victimes. La justice lui en attribuera dix-huit. Loin devant Landru, loin devant Francis Heaulmes, Guy Georges ou Michel Fourniret… Thierry Paulin est bien l'un des pires *serial killers* que la France ait connu !

Dealer, homosexuel, Thierry Paulin est un jeune paumé qui vit la nuit, dans tout ce que la capitale compte de boîtes, notamment au *Palace*, s'y comportant comme un seigneur en distribuant des pourboires conséquents.

En réalité, il est en permanence en manque d'argent. Un temps, il travaillera au *Paradis Latin*, puis tentera de lancer, à Toulouse, une agence de spectacles spécialisée dans les shows de travestis.

Thierry Paulin se livre aux policiers de la Crim sans aucune difficulté. Il fait le récit des horreurs qu'il a commises sans afficher le moindre remords. « Il donnera force détails sur sa façon d'opérer, repérant ses victimes au marché ou dans la rue, les suivant jusque chez elles. Il dénonce assez rapidement son complice et amant, Jean-Thierry M., qui sera arrêté dans le XIVe arrondissement. Il avouera sans beaucoup de difficultés avoir participé aux premiers assassinats. »

Atteint du sida, Paulin meurt le 16 avril 1989 à Fleury-Mérogis. Son complice comparaît devant les assises, en 1991. Reconnu coupable de neuf meurtres, parmi la vingtaine perpétrée, il est condamné à la prison à perpétuité avec une peine de sûreté de dix-huit ans. Il est libéré en janvier 2009.

Depuis cette affaire le Fichier automatisé des empreintes digitales (Faed) a été mis en place. Plus de six millions d'individus ayant commis un crime ou un délit y sont aujourd'hui enregistrés.

Comme je l'ai déjà précisé, je ne vivrai pas directement le dénouement de cette affaire car, une nouvelle fois, je quitte la Crim. Cela ne m'empêchera pas d'appeler le commissaire Jacob pour le féliciter de l'acuité de son regard.

X

De l’amoureux transi… au forcené

« Monsieur Birot, le parquet des Hauts-de-Seine vient de saisir la Crim. Le corps d’une jeune femme a été découvert à son domicile, 19, rue des Pierrelais, à Châtillon. Il semble qu’elle a été tuée par balle. L’appartement a été fouillé. »

Il est un peu plus de 21 heures, ce 26 octobre 1982. Je suis chez moi, essayant de profiter de la chaleur du domicile conjugal. Un moment rare. Ce sera pour une autre fois. Question d’habitude. L’état-major de la PJ vient à peine de raccrocher que je suis déjà dans l’escalier. Direction Châtillon où m’attendent Jacques Genthial, le commandant Jo Susini et son groupe, le procédurier Bernard Pheulpin et l’identité judiciaire. L’équipe de la Crim est au complet autour du patron.

Des premiers éléments recueillis par le commissaire de Châtillon, il apparaît que le corps d’une jeune femme de 24 ans, Marie-Dominique Courtiller, hôtesse d’accueil dans une société, a été découvert par sa mère, vers 19 heures, dans l’appartement qu’elles partagent toutes les deux.

Elle a été manifestement tuée par balle. L’appartement a été fouillé. La porte est simplement claquée. On n’y relève aucune trace d’effraction.

La victime gît habillée et chaussée de bottes au seuil de la salle de bains. Cette pièce ainsi que la salle à manger sont éclairées. Sur la tête, qui

repose dans une flaque de sang, se trouve une petite plaie semblant provoquée par une arme à feu. On ne relève aucune trace de lutte.

Le manteau et le trousseau de clés de la victime sont posés sur la table de la salle à manger, à deux mètres de la porte d'entrée.

La mère de la victime, effondrée, nous dit que sa fille venait manifestement de rentrer de son travail et qu'elle a été délestée de ses bijoux. La salle à manger semble avoir été sommairement fouillée. Un petit coffret à bijoux a été vidé de son contenu.

Les inspecteurs du groupe Susini entreprennent sans attendre une enquête de voisinage auprès de tous les occupants de l'immeuble.

Avec les ménagements d'usage, la mère est conduite au 36 pour une première audition. Entre deux sanglots, elle nous confie que sa fille, Marie-Do, a rompu, il y a quelques mois, avec un certain Sylvain Fontaine, âgé de 22 ans, cadre commercial, dont elle ignore le domicile actuel. Cette rupture se passait mal. Marie-Dominique lui avait expliqué à plusieurs reprises que son ancien amant « était capable de lui faire la peau ».

Rapidement, le nommé Sylvain Fontaine est identifié. Inconnu des services de police, il a récemment donné sa démission à son employeur, a retiré ses économies de la banque et a disparu de son domicile.

Entre-temps, l'autopsie a confirmé que la victime a été atteinte par trois balles de calibre 22 LR : deux en haut du dos, une à la tête au niveau de la tempe.

Après avoir fait le point avec Jacques Genthial, je fais diffuser un télégramme national de recherches par le canal de l'état-major de la PJ. Parallèlement, tous les proches de Marie-Do sont entendus et les recherches se poursuivent sur les agressions commises dans le secteur de Châtillon.

Huit jours plus tard, le 4 novembre, nous apprenons que Sylvain Fontaine, qui est donc recherché, a tenté de mettre fin à ses jours avec un revolver 22 LR, dans une chambre du *Novotel* d'Aix-en-Provence. Il a laissé un mot demandant que l'on prévienne Marie-Dominique Courtiller de

son décès, précisant qu'il lui a envoyé une lettre lui exposant les raisons de son acte.

Le nommé Fontaine, dont les jours ne semblent pas en danger, a été dirigé vers l'hôpital d'Aix-en-Provence. Des inspecteurs du groupe Susini sont dépêchés sur place. Ils l'entendent le 5 novembre, sous le régime de la garde à vue. Il déclare ignorer le décès de Marie-Dominique et être étranger à son meurtre. Pour ce qui concerne la journée du 26 octobre, il dit avoir quitté le *Novotel* de Fontainebleau où il logeait depuis le 23 octobre, avoir déjeuné seul à Montargis, et pris la route d'Antibes vers 14 h 30. Il serait arrivé à Antibes vers 0 h 30, aurait dormi dans sa voiture jusqu'au matin du 27 octobre, pour finalement prendre une chambre au *Novotel*, vers 16 h 30. Il s'avère rapidement que le revolver retrouvé dans sa chambre n'est pas l'arme utilisée pour le meurtre. Chou blanc…

Pas de témoins l'ayant aperçu à Châtillon au moment des faits, pas d'empreintes sur les lieux hormis celles des deux occupantes, l'arme du crime introuvable : il est décidé de mettre fin à la garde à vue de Fontaine qui a donc tenté de se suicider après avoir écrit « une lettre d'adieu » à la jeune femme dont il dit ignorer la mort…

Les deux inspecteurs lui notifient l'obligation de signaler tous ses déplacements. Il ne nous reste plus qu'à vérifier toutes les allégations de Fontaine et rassembler un peu plus d'éléments avant de l'entendre à nouveau.

La lettre, longue de trois pages, manuscrite et signée de Sylvain Fontaine, est bien arrivée au domicile de Châtillon, le 5 novembre. Elle a été postée d'Aix-en-Provence le 3, la veille de la tentative de suicide.

Dans ce courrier, l'intéressé dit adieu à Marie-Dominique, comme si elle était vivante, disserte sur la vie, clame son amour, son désarroi et son désir de mettre fin à ses jours. Il écrit notamment : « Je n'ai jamais su tricher. […] Voilà, je voulais te livrer mes dernières pensées, non pour te culpabiliser mais pour éviter de tomber comme moi dans une impasse. […]

Lorsque tu recevras cette lettre, je ne serai plus de ce monde. J'aimerais que tu la conserves… Adieu. »

Le commandant Susini et ses hommes ne restent pas inactifs. Les recherches effectuées sur le compte bancaire de Fontaine font apparaître que le 9 octobre, il a retiré la somme de 14 000 francs, et que le même jour il a acheté le revolver 22 LR dans une grande surface de Perpignan.

À partir du 16 octobre, il réside sous de faux noms dans différents hôtels de la région parisienne, notamment au *Novotel* de Fontainebleau, du 23 au 26 octobre. Il est établi que le jour du meurtre, à 9 h 46, depuis cet hôtel, il cherche à joindre Marie-Dominique à son bureau, puis à son domicile, vers 10 heures. Il quitte l'hôtel le même jour. On retrouve sa trace au *Novotel* d'Antibes, du 27 octobre au 3 novembre. Enfin, le 4 novembre, il descend au *Novotel* d'Aix-en-Provence.

Ayant entendu les proches de la victime sur les hauts et les bas de sa liaison avec Fontaine, et après voir tenu au courant le juge d'instruction chargé du dossier, il est décidé de retourner entendre l'intéressé qui est sorti de l'hôpital.

Je descends à Perpignan avec l'inspecteur principal Alain Dermejean, et le 30 novembre à 9 h 45, assistés d'un policier compétent localement, nous allons chercher Fontaine qui est en convalescence chez ses parents qui sont abasourdis par notre intervention. Il est placé en garde à vue à l'antenne PJ de Perpignan.

Commence alors un interrogatoire serré. Je lui fais d'abord répéter ce qu'il a déclaré précédemment en insistant sur les points où nous avons relevé des invraisemblances. Avec Alain Dermejean, c'est le « jeu » des questions précises et des réponses du suspect qui sont aussitôt retranscrites.

Sylvain Fontaine précise que sa liaison avec Marie-Dominique Courtiller qui dure depuis trois ans a été rompue une première fois par cette dernière, puis renouée au printemps 1981. Marie-Do s'est à nouveau détachée de lui au cours de l'été 1982 à Juan-les-Pins. À cette occasion, il

lui rend un trousseau de clés de son logement de Châtillon. Il dit avoir beaucoup souffert de cette séparation et, totalement désemparé, donne sa démission à son travail, le 28 août 1982.

Fin septembre, il tente en vain de renouer avec Marie-Do en lui offrant un week-end à Saint-Paul-de-Vence. Sylvain Fontaine essaie de la revoir trois semaines avant sa mort. Il passe le mois d'octobre à errer à droite et à gauche en France. Du 19 au 26 au matin – jour du meurtre de la jeune femme –, il passe d'un hôtel à l'autre dans la région parisienne, sous un faux nom, pour échapper, dit-il, aux recherches éventuelles de ses parents inquiets. Il finit par prendre la direction d'Antibes, au volant de sa voiture. Il affirme que c'est à ce moment-là, mais une semaine avant sa mort, qu'il essaie de contacter Marie-Do une dernière fois.

Nous accentuons la pression, notamment quant à l'invraisemblance de son récit et à la date de son dernier appel. Ce n'est qu'en fin de journée, le même jour, après deux interrogatoires serrés, que Sylvain Fontaine passe aux aveux circonstanciés. C'est un soulagement pour lui… et pour nous !

Sylvain Fontaine déclare « avoir choisi depuis longtemps ce qu'il lui restait à faire ». Il précise avoir acheté au début du mois d'octobre un revolver 22 LR au magasin *Carrefour* de Villiers-en-Bière, « ayant l'intention d'en finir avec Marie-Do et lui-même ».

Le 26 octobre, il pénètre vers 16 heures dans l'appartement de Châtillon avec un double des clés qu'il s'était fait faire avant de rendre le trousseau à Marie-Do en juillet. Une fois entré, il referme la porte derrière lui, à clé.

Armé de la carabine munie d'un silencieux, il se tient, tapi dans l'obscurité, dans une pièce, au fond de l'appartement. Marie-Dominique regagne son logement vers 18 h 15. Alors qu'elle allume et entre dans la salle de bains, il lui tire dessus, dans le dos, à deux reprises. Il précise froidement : « Elle est tombée couchée sur le côté… Marie-Do gémissait et pour abréger ses souffrances, j'ai tiré une troisième fois au niveau de la tête. Elle a cessé de bouger. »

Pour faire croire à un vol, il ôte les bijoux qu'elle porte et ouvre des tiroirs de la salle à manger. Trente minutes plus tard, il roule sur l'autoroute du Sud. Après Lyon, il se débarrasse de la carabine, des clés et des bijoux sur un pont surplombant un canal.

Le 4 novembre, il tente « vraiment » de mettre fin à ses jours. Selon lui, la mise en scène de la lettre d'adieu adressée à Marie-Do qu'il vient de tuer avait pour but d'éviter à ses parents, honorablement connus, la honte d'avoir un fils assassin.

Mme Morel Du Bessi, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nanterre que j'ai tenue informée, délivre un mandat d'amener à l'encontre de Sylvain Fontaine. Le lendemain, j'invite ses parents à me rejoindre à la PJ de Perpignan où je leur annonce les aveux de leur fils. Mme Fontaine tombe comme une masse, évanouie, au sol, pendant que le visage de son mari tourne au gris. Je joins aussitôt leur médecin de famille ainsi que les deux frères de Sylvain Fontaine. Et j'informe le surveillant-chef de la maison d'arrêt de Perpignan des idées suicidaires de son nouveau pensionnaire…

De la relativité du témoignage

Il est 20 h 15, ce 22 novembre 1982. La cohue est passée. Le quai de la station de métro Saint-Germain-des-Prés s'est vidé. Seuls quelques voyageurs patientent, comme ces deux hommes qui devisent tranquillement au bord du quai en attendant la rame suivante. Soudain, derrière eux, un homme de type asiatique qui était assis sur un banc se lève d'un bond au moment où le premier wagon arrive, se rapproche des rails et assène un violent coup de pied dans le dos de l'un des deux hommes, le plus âgé, qui est aussitôt happé par la rame. Puis l'agresseur retourne, le plus tranquillement du monde, se rasseoir sur le banc.

La rame freine en urgence alors que des cris retentissent. L'émoi est général. L'agresseur se lève, s'arme d'une barre métallique qui traînait sur un chantier et quitte tranquillement la station. Les voyageurs horrifiés s'écartent devant lui. Personne n'intervient.

Un peu plus d'une heure après les faits, Alain Marsaud, substitut de permanence, saisit la brigade criminelle. Il est 21 h 25, ce 22 novembre 1982. Claude Cancès, le groupe Susini, le procédurier Patrick Beney et moi-même, nous nous rendons sur les lieux.

Les pompiers sont intervenus et ont réussi à extraire le corps déchiqueté de la victime du dessous de la machine. Il repose sur le quai, recouvert d'une bâche blanche. Il s'agit d'un certain Victor Bordrez, 73 ans, retraité, demeurant dans le XVIIIe arrondissement. Il attendait le métro avec un de ses anciens collègues de travail, Lucien Chalmair qui reste à notre disposition ainsi que le machiniste et de nombreux témoins. Toutes ces personnes sont encore sous le choc.

Il apparaît rapidement que la victime ne connaissait pas son agresseur avec lequel elle n'a eu aucun contact dans les moments qui ont précédé les faits.

Le meurtrier est décrit comme un homme de type asiatique, la trentaine, mesurant environ 1 m 65, les cheveux longs, noirs et lisses. Il était vêtu d'un blouson bleu, d'un pantalon jean et d'un tricot rouge. Je rappelle qu'à cette époque la vidéosurveillance n'existait pas. Les témoins sont conduits au 36 et pour la plupart entendus le soir même, d'autres le lendemain matin.

Parmi ces témoignages, nous nous attachons particulièrement à celui d'une jeune femme de 22 ans, Pascale D…, qui suit des cours de dessin aux Beaux-Arts, rue Bonaparte. C'est une passionnée des portraits qui pense pouvoir reconnaître l'agresseur. Une vraie « physionomiste » !

Avec elle et quelques autres témoins, un portrait-robot est dressé et aussitôt diffusé à tous les services de la préfecture de police et à la sécurité du métro, en demandant de signaler tous les incidents mettant en cause un

Asiatique. Et c’est le cas. Une agression leur est signalée et retient particulièrement notre attention. Le jour même du meurtre, le 22 novembre à 19 h 50, un jeune homme de type asiatique, assis dans une rame, s’est levé à son arrivée gare de l’Est. Sans raison apparente, en faisant une rotation sur lui-même, l’homme a violemment frappé un voyageur du bout du pied, au niveau du dos, le projetant violemment sur le quai. Puis l’agresseur s’est calmement assis sur son siège jusqu’à la station suivante où il a pris la direction de la porte d’Orléans.

Un témoin, Mme Catherine G., en a donné un signalement proche de l’homme que nous recherchons.

À la suite de nos diffusions, les effectifs de police secours mettent à notre disposition, le 24 novembre, des individus interpellés pouvant correspondre au meurtrier recherché :

- Un vagabond d’origine vietnamienne qui a remonté à pied les voies de la ligne 4 du métro, de la station Châtelet à la station porte de Clignancourt. Les témoins ne le reconnaissent pas. Il est mis hors de cause.
- Le même jour, police secours intervient dans le Xe arrondissement pour interpeller un Asiatique recroquevillé, nu, dans une grande poubelle. Cet homme exige des gardiens de la paix un mandat de perquisition ! Il est présenté aux témoins dans le car police secours, simplement vêtu d’une couverture. Ne correspondant pas à l’agresseur, il est dirigé vers l’infirmerie psychiatrique de la préfecture de police.

Enfin, ce même jour, 24 novembre, à 9 heures, l’inspecteur divisionnaire Jacques Cadeau qui se trouve dans le métro remarque à la station Les Halles un individu de type asiatique qui dort sur un banc. Offrant une ressemblance avec le portrait-robot, il le fait interpeller par un équipage police secours. L’homme, qui oppose une certaine résistance, est

un certain Le Van Duc, âgé de 23 ans, de nationalité laotienne, titulaire d'une carte OFPRA[1].

Sans domicile fixe, il dort souvent à la station Les Halles. Il est vêtu d'un blouson de couleur vert armée, d'un pull vert et d'un pantalon violet. Il est connu des services de police pour une affaire de violences et de stupéfiants. Selon les instructions de Claude Cancès, dès le 22 novembre, des recherches systématiques avaient été entreprises auprès du fichier de l'infirmerie psychiatrique. Parmi les identités d'individus de type asiatique dont les photographies ont été demandées pour être présentées aux témoins, on trouve la trace de ce Le Van Duc qui fait l'objet d'un dossier pour « troubles du comportement à type errance dans le métro avec réactions impulsives ». Il avait fait l'objet d'un placement jusqu'au 28 avril 1982.

Le Van Duc est entendu une première fois puis présenté aux témoins du meurtre dont notre « physionomiste », l'étudiante aux Beaux-Arts.

Personne ne le reconnaît. Il est décidé de le représenter à la femme qui avait aperçu, à la station gare de l'Est, le 22 novembre à 19 h 50, un homme précipiter un passager de la rame sur le quai. Cette femme reconnaît formellement Le Van Duc.

Je reprends l'audition du suspect avec Jo Susini. Pressé de questions, l'homme se jette d'un coup sur moi et essaie de me frapper. Maîtrisé, il reconnaît alors que l'avant-veille, à la station « Saint-Germain-des-Prés », un homme lui a cherché querelle. Il ajoute : « Je lui ai donné un coup de pied dans le dos, à la Bruce Lee, et je l'ai propulsé sur les voies. J'avais attendu que le métro arrive et l'homme a été écrasé. Je ne regrette pas ce que j'ai fait car je suis Bruce Lee. »

Le Van Duc précise que pour sortir de la station, il s'est emparé d'une barre de fer qui se trouvait sur le quai, ce qui conforte ses déclarations, la presse n'en ayant pas parlé.

« Bruce Lee » est vraiment agité et Claude Cancès appelle le juge d'instruction qui délivre un mandat d'amener à l'encontre du « Petit

Dragon ». Aucun des témoins du meurtre de Victor Bordrez ne l'a reconnu. Seule une femme, témoin de faits différents mais similaires commis le même jour, l'a formellement identifié. La reconnaissance physique n'est pas une preuve incontestable. Qu'elle soit positive ou même négative, elle doit être prise en considération par l'enquêteur avec circonspection. Comme pour l'aveu, la reconnaissance doit être étayée par d'autres éléments. Et c'est bien ainsi.

« Personne n'aime le messager porteur de mauvaises nouvelles »

« Non, non, c'est pas vrai ! » hurle la femme qui vient de m'ouvrir la porte. Elle s'écroule en gémissant, se tordant de douleur. Je reste là, un peu gauche, ne sachant pas quel geste ni quels mots pourraient la réconforter.

Je viens d'accomplir la mission la plus délicate et la plus ingrate que redoute tout enquêteur, dont le rôle du messager porteur de mauvaises nouvelles… En l'occurrence, apprendre à une mère la mort de son enfant.

L'enquête ne sera pas difficile à résoudre. Une jeune fille a été manifestement tuée par un de ses amis, dans une chambre située au dernier étage d'un immeuble cossu du boulevard du Montparnasse.

L'auteur des faits n'est autre que l'occupant des lieux, un jeune étudiant dont les parents, effondrés, demeurent dans le même immeuble.

Les enquêteurs établissent rapidement que ce jeune homme, follement amoureux, a attiré sa compagne d'études dans sa chambre. Au cours d'une discussion paisible, alors qu'elle est confortablement installée, une musique de Mozart en sourdine, il s'approche d'elle par-derrière… et lui tire une balle de 22 LR dans la tête ! Depuis, il s'est enfoncé dans un mutisme profond, immobile, sans réaction aucune. La jeune fille est assise dans un fauteuil. Elle semble endormie. Paisible. Rien, ou presque, ne laisse deviner que la vie l'a abandonnée.

Tout souriait à cette belle et brillante étudiante, originaire du Portugal. Elle était la fierté de sa mère, femme de ménage, qui n'avait pas d'autre enfant. Bien qu'endurci par vingt ans dans la police, je suis ébranlé.

Le tueur chez les psys

Il est 7 h 30 du matin. Il y a une heure, un couple a été abattu par un tireur inconnu, 5, rue Dampierre, dans le XIXe arrondissement. Compte tenu de la circulation déjà dense, j'ai mis les deux-tons. La rue Dampierre est une petite artère à deux pas du canal de l'Ourcq, près de la porte de la Villette. Sur place, je retrouve Claude Cancès, le procédurier Bernard Pheulpin et les hommes du groupe Robillard. Nous sommes accueillis par les policiers qui sont arrivés les premiers sur les lieux.

À 6 h 30, les occupants de l'immeuble ont entendu une première et forte détonation, des pas précipités et des cris de femme dans l'escalier précédant une seconde détonation. Les corps d'un couple habitant au premier étage ont été découverts dans l'escalier. Une femme, Renée Nocodie, âgée de 38 ans, caissière, et son compagnon Albert Legallois, 30 ans, mécanicien. Les corps sont dissimulés sous des couvertures.

Renée Nocodie gît sur le ventre, chaussée et vêtue d'un manteau. Le côté gauche du manteau est déchiqueté et laisse deviner une large blessure. À l'étage, le corps de son compagnon repose sur le côté, devant la porte entrouverte du logement, avec une pochette et un trousseau de clés dans les mains. Le blouson de la seconde victime est également déchiqueté et ensanglanté au niveau de la poitrine. Il semble que les deux victimes ont été tuées à bout portant par un fusil.

Si l'on s'en tient aux témoignages des voisins, le couple n'avait rien changé à ses habitudes. Ce matin-là, comme tous les jours, les deux victimes ont quitté leur logement vers 6 h 30 pour se rendre au travail. Aucun éclat de voix n'ayant été perçu avant le premier coup de feu, il

semble que le tireur se trouvait déjà sur le palier, dans l'obscurité. La cavalcade qui a suivi dans l'escalier et les cris de femme, « non, non ! », indiquent que la femme a cherché à fuir mais que le tueur l'a rattrapée au moment où elle allait franchir la porte du hall d'entrée de l'immeuble donnant sur la rue. Une véritable exécution.

Hélas, l'enquête de voisinage ne permet pas de retrouver un quelconque témoin oculaire des faits.

Dans la matinée, outre la poursuite de l'enquête de voisinage, des inspecteurs ont été dépêchés chez les employeurs des victimes.

Auprès de leurs proches, notamment ceux de Renée Nocodie, nous apprenons que son ancien compagnon, un certain Nelson, l'a quittée en juin 1982. Depuis, il n'a eu de cesse de chercher à reprendre la vie commune avec elle. Son insistance confine au harcèlement. Il l'aurait suivie quelque temps auparavant pour découvrir son nouveau domicile. Renée Nocodie semblait craindre énormément cet homme qui l'avait du reste déjà menacée de mort.

Nelson est rapidement identifié. Il s'agit d'un certain Jacques Nelson, 52 ans, sans emploi, sans domicile fixe, et « très » défavorablement connu des services de police. C'est un client sérieux : en 1957, il a été condamné par la cour d'assises de Fécamp à vingt ans de travaux forcés pour une affaire de vols qualifiés. Outre la prison, il a également effectué deux courts séjours en placement libre, à l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche, à Neuilly-sur-Marne.

Ce même jour, à 15 h 15, l'état-major de la PJ informe Claude Cancès qu'un certain Jacques Nelson a pris en otage sept personnes au dispensaire d'hygiène mentale de la rue d'Hauteville, dans le Xe arrondissement, où il est suivi.

C'est un médecin de ce centre qui a composé le 17. Selon lui, Nelson a déclaré avoir tué deux personnes. Il retient sept otages sous la menace d'un fusil et demande à parler à un policier qui se présentera seul.

Claude Cancès et moi fonçons vers la rue d'Hauteville, n'hésitant pas à rouler aux deux-tons sur le large trottoir du boulevard de Sébastopol très encombré. Par radio, nous sonnons le rappel du groupe Robillard égaillé dans Paris à la recherche de Nelson.

Sur place, les issues du secrétariat du dispensaire où se déroule la prise d'otages sont tenues par des effectifs de gardiens de la paix en tenue.

Claude Cancès s'entretient avec le directeur du centre qui lui confirme que Nelson est arrivé vers 14 h 45 et qu'il retient sept otages sous la menace d'un fusil. Claude Cancès appelle Jacques Nelson qui exige de s'entretenir avec un policier qui pénétrera seul dans la pièce. Je me propose à Claude qui est prêt lui-même à se présenter devant Nelson.

Après m'être débarrassé de mon arme, j'entre dans la pièce, qui est grande. Je remarque immédiatement, au milieu d'un groupe de jeunes femmes apeurées, tenant un fusil à canons sciés contre la tempe de l'une d'entre elles, un homme correspondant au signalement de Nelson.

Nous échangeons quelques mots. Je lui répète calmement qu'il vaut mieux s'expliquer tranquillement avec nous. Que tout se passera bien. Il tourne alors son fusil dans ma direction et me regarde quelques instants, semblant réfléchir. Je retiens ma respiration. Très vite, il vient vers moi et me remet son arme, un fusil à canons sciés, superposés, approvisionné de deux cartouches de calibre 12. Il est en possession d'une cinquantaine de munitions.

Emmené au 36, Jacques Nelson passe aux aveux sans aucune difficulté sur le double homicide de la rue Dampierre. Il projetait de passer à l'acte depuis plusieurs semaines, ne supportant pas que son ancienne compagne l'ait remplacé un peu trop vite à son goût ! Il précise qu'il a cherché à tuer, le même jour, le médecin et l'assistante sociale qui le suivent depuis quelque temps, ces derniers n'ayant pas su régler ses problèmes personnels.

Les personnes qu'il cherchait n'étant pas au dispensaire ce jour-là, il a renoncé à son projet et s'est constitué prisonnier.

L’affaire se termine le même jour.

Quelques années plus tard, Claude Cancès et moi conviendrons que ce jour-là, nous avons « marché sur des œufs », sans prendre forcément les précautions nécessaires. Question d’époque, sûrement. Aujourd’hui, nous n’aurions pas agi de la sorte.

Nombre de fonctionnaires de police, notamment des commissaires de quartier, ont été abattus en intervention face à des forcenés dont les réactions peuvent être contraires à toute logique. Dans la grande maison, personne n’a oublié l’inspecteur divisionnaire Christian Caron, premier membre du Raid à être tué au cours d’une intervention, en 1989, à Ris-Orangis, dans l’Essonne. Il avait 40 ans. Ce n’était pas face à un terroriste islamiste ou un braqueur chevronné, mais face à un forcené dépressif équipé d’un fusil de guerre. Ce jour-là, un gardien de la paix, Fernand Seither, 31 ans, perdra également la vie.

1. *Office français de protection des réfugiés et apatrides.*

XI

La Crim… cru 1991

Ne dit-on pas que tous les chemins mènent à Rome ? En l'occurrence, Rome, c'est la brigade criminelle. Après un passage à la BRI puis à la 6e DPJ – deux postes de chef adjoint où j'ai succédé à Jean-Marc Bloch –, me voici donc de retour au 36, attiré vers la Crim comme un papillon vers la lumière ! Six ans se sont écoulés depuis mon dernier passage. Six années passionnantes, riches d'une expérience unique, au cours desquelles je n'ai pas quitté Paname ; la 6e DPJ est installée au sein de l'hôtel de police du XIVe arrondissement, avenue du Maine, et son champ d'action sont les Ve, VIIe, XIVe et XVe arrondissements. Neuf commissariats de quartier lui sont rattachés.

*

Ce matin du 12 février 1991, j'emprunte à nouveau cet escalier que j'ai gravi pour la première fois il y a vingt-trois ans. Les hommes changent… pas l'escalier avec son lino élimé jusqu'à la corde.

Je suis accueilli par le patron de la Crim, Patrick Riou, et par les deux inspecteurs divisionnaires du bureau 305, Yves Noël et Sylvestre Grisoli. Une heure plus tard, sur le palier du quatrième étage, Jean-Pierre Sanguy, le directeur de la PJ, m'installe officiellement comme chef adjoint de la Crim. Je succède au commissaire divisionnaire Jacques Poinas qui part diriger

l’Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), rue des Saussaies, au ministère de l’Intérieur. Sous des airs madrés d’homme de terroir ardéchois, Jacques est un homme brillant, issu de Sciences-Po, plein de finesse et d’humour. Il a du flair. Durant l’été 1982, dans l’affaire des pseudo-terroristes de Vincennes, orchestrée par la cellule gendarmesque de l’Élysée avec à la baguette le capitaine Barril, c’est lui qui a « senti » le premier qu’il s’agissait d’une affaire bidon.

Le commissaire divisionnaire Patrick Riou ne m’est pas inconnu. Il a été l’adjoint de Marcel Morin, qui a succédé à Jacques Genthial, au cours de mon dernier passage à la Crim. C’est un homme d’expérience, très courtois, cherchant toujours le consensus. Il me reçoit avec chaleur et m’accordera toute sa confiance.

Une équipe de choc

Le chef de la section antiterroriste, qui occupe le bureau attenant à celui du chef de service, est Frédéric Péchenard, alors jeune commissaire principal. C’est du vif-argent, intellectuellement et sur le terrain. Après un service militaire dans les parachutistes, il est entré par la grande porte dans la police et a fait ses classes à la 2e DPJ comme chef des unités de recherches, puis à la brigade des stupéfiants. Homme d’action, il pousse parfois avec malice un coup de gueule et conserve, comme menace symbolique, une batte de baseball posée contre son bureau. Ses hommes l’adorent.

Patrick Hefner, commissaire principal, dont le bureau communique avec le mien, est également un homme qui a fait ses preuves dans les services extérieurs. Il ressemble à l’acteur Michel Bouquet. C’est un passionné d’histoire napoléonienne. Lorsque, le lundi matin, Patrick Riou réunit ses commissaires pour faire le point sur les affaires, c’est un régal d’écouter Patrick Hefner distillant de nouveaux éléments avec une analyse juste

saupoudrée d'un humour à froid. Il occupera la fonction de sous-directeur chargé des affaires économiques et financières. Il est aujourd'hui magistrat à titre temporaire au tribunal de Bobigny. Non moins brillant, le commissaire Noël Robin est plus réservé. Homme de cœur, très proche de ses hommes, il a le verbe avare. Enfin, Jean Déotto, le plus jeune, que nous appelons Jeannot, très indépendant de caractère, d'une extrême lucidité, méthodique. Sorti de l'École des hautes études commerciales (HEC), il a bifurqué et passé le concours de l'École nationale de police. L'œil clair, le cheveu coupé ras, c'est un sportif de haut niveau. Il mourra tragiquement au cours d'une course en haute montagne.

Parmi les anciens inspecteurs que je connais déjà, il y a des figures comme les divisionnaires Dominique Bousson ou Daniel Margalef.

Du sang neuf est arrivé. L'un des groupes criminels est dirigé pour la première fois par une femme, l'inspectrice divisionnaire Odile Fairise. Volontaire et respectée par les inspecteurs qu'elle dirige, elle vient de l'antigang.

Bien que connaissant la « boutique », je suis encore émerveillé par la passion qui anime ces policiers, leur initiative et leur acharnement. Je citerai en exemple le meurtre par arme à feu d'un brocanteur des puces de la porte de Vanves. L'enquête fait apparaître que la victime était en conflit avec un Roumain. Les inspecteurs du groupe Fairise apprennent que cet individu sur lequel on peine à mettre un nom circule à bord d'une voiture de marque Volkswagen rouge immatriculée en Roumanie… et qu'il demeurerait sur le XVIIe arrondissement. Pendant plusieurs nuits, aidés par leurs collègues des autres groupes, les inspecteurs décident de quadriller toutes les rues de cet arrondissement, à la recherche d'un véhicule en stationnement qui pourrait correspondre au signalement. Je n'aurais jamais osé demander pareille investigation difficile et éminemment aléatoire. Le suspect aurait pu garer son véhicule dans un parking ou s'absenter quelques jours. Les inspecteurs vont s'organiser et sillonner méthodiquement les rues de l'arrondissement,

les motards du service n’hésitant pas à remonter certaines artères à contresens pour faciliter leur tâche. Finalement, un matin, ils découvrent un véhicule du même type, rouge, immatriculé en Roumanie. À partir de là, les investigations permettent d’identifier, d’interpeller et de confondre le propriétaire ! La Crim est un rouleau compresseur qui a le temps et les moyens. On peut parler aussi de chance, mais encore faut-il la provoquer !

L’affaire Choukroun

Certaines affaires demandent des mois, voire des années, de travail. Je suis revenu à la Crim depuis huit jours, quand, le 20 février 1991, à 2 heures du matin, Catherine Choukroun, gardienne de la paix, et son collègue, le brigadier Émile Hubbel, de la compagnie du périphérique parisien, bavardent tranquillement à bord de leur voiture sérigraphiée garée au débouché de la bretelle de la porte de Clignancourt, sur le Boulevard périphérique extérieur. Leur mission est simplement statique : prévenir par leur simple présence toute dégradation d’un radar installé sur le terre-plein. Soudain, une petite voiture noire ralentit à leur hauteur. Par la vitre baissée, un canon de fusil apparaît et, sans raison apparente, l’un des occupants tire plusieurs coups de feu, quasiment à bout portant. Puis la voiture disparaît sur les chapeaux de roues en direction de la porte de la Chapelle. Catherine Choukroun est mortellement atteinte par deux projectiles. Elle laisse derrière elle un bébé de 6 mois. Cet assassinat provoque un grand émoi dans les rangs de la police. Son collègue grièvement blessé est en état de choc. La Crim est saisie.

Une heure plus tard, je suis sur le périphérique qui a été interdit à la circulation, avec Bernard Pheulpin, le procédurier, et le groupe de l’inspecteur divisionnaire Jean-Paul Fisch. Les indices sont minces. Le seul témoin est le brigadier Hubbel, évacué par le Samu. Il n’a aperçu que la petite voiture noire, sans pour autant en préciser la marque avec certitude.

Malgré ce manque d’indices, nous triplons les moyens. Les inspecteurs ne vont pas ménager leur peine en suivant les pistes tous azimuts.

Dans le bureau du patron, nous nous réunissons quotidiennement autour d’une longue table escamotable : le patron, le procédurier, les trois chefs de groupe et moi-même. Nous passons en revue tous les renseignements parvenus au service, un grand nombre sont manifestement fantaisistes. Ils affluent compte tenu du retentissement médiatique. Même le renseignement qui semble le plus farfelu est exploité jusqu’au bout, rongé jusqu’à l’os, comme s’il devait apporter la vérité.

Les enregistrements de vidéosurveillance, rares à l’époque, sont visionnés et revisionnés. Les indics des différents services sont mis sous pression. Tous les incidents antérieurs sur cet axe rapide sont étudiés avec attention. Le groupe Haméon ne lâche pas prise. Les investigations se poursuivront jusqu’en… 1997, quand un renseignement est recueilli par la brigade des stupéfiants et du proxénétisme. Les auteurs seront rapidement identifiés et déférés ; deux videurs d’hôtels de passe, les surnommés Jacky et Marco, et une femme, Johanna, ancienne prostituée, héroïnomane. L’assassinat est purement gratuit. Cette nuit-là, le trio en goguette erre en voiture lorsque l’un d’eux a décidé de faire « un carton » sur la voiture de police. Ni plus ni moins, aussi incompréhensible, stupide et… monstrueux qu’il paraisse ! Ils seront jugés et condamnés en 2000 par la cour d’assises de Paris à vingt ans de réclusion. En novembre 2001, la cour d’assises d’appel de Versailles confirmera la condamnation de Jacky, mais acquittera Marco et la Johanna qui était assise à l’arrière de la voiture, « complètement camée ».

L’affaire Bakhtiar

Nous sommes au mois d’août 1991. Patrick Riou est parti en congé comme bien d’autres à la Crim, ou dans les autres brigades, ou à la direction. Depuis son départ, j’occupe son bureau où arrivent sur un pupitre différentes lignes téléphoniques directes. Le bureau de « Maigret » est vaste et moquetté, avec des meubles des années 1950, deux fauteuils clubs au cuir élimé, et dans un coin un coffre-fort imposant recélant quelques dossiers sensibles.

Une table gigogne, d’une bonne quinzaine de places une fois dépliée, trône au centre de la pièce. Elle est utilisée le lundi matin pour la réunion des commissaires et des inspecteurs, ainsi que pour les briefings en cas de crise ou d’affaire importante. Deux grandes fenêtres ouvrent sur le quai des Orfèvres, et dominent la Seine et ses bateaux-mouches.

Patrick Riou m’a souhaité bon courage. Je n’en manque pas, mais je ne me doute pas que je n’aurai pas le temps de regarder couler le fleuve sous le soleil estival…

Le jeudi 8 août, vers midi, Raymond Mertz, sous-directeur chargé des services territoriaux, m’appelle sur la ligne directe. « Allô, Birot, l’état-major va t’appeler. La Crim est saisie par le substitut Reygrobellet de Nanterre du meurtre de l’opposant iranien Chapour Bakhtiar et de son secrétaire, à Suresnes. » Il raccroche. Deux secondes plus tard, c’est la ligne directe de l’état-major qui clignote. Au bout du fil, l’inspecteur divisionnaire Gérard Cucchi, un copain. Il me confirme que les corps de Chapour Bakhtiar et de son secrétaire Soroush Katibeh viennent d’être découverts par le commissaire de Suresnes. Ils ont manifestement été égorgés dans le pavillon qu’ils occupent, 37, rue Cluseret à Suresnes.

Depuis la première tentative d’assassinat dont il a été la cible en 1980, Chapour Bakhtiar fait l’objet d’une protection policière. Une compagnie de CRS assure la garde du pavillon H24 !

Je saute dans ma voiture avec Noël Robin qui remplace Frédéric Péchenard durant le mois d'août. L'inspecteur principal François Courtinat, le procédurier, nous accompagne.

Aux deux-tons, suivis par plusieurs véhicules de la SAT, nous fonçons à Suresnes. Pendant que je conduis, Noël Robin me lit la fiche de la victime : « Chapour Bakhtiar. 75 ans. Issu de la bourgeoisie iranienne anticléricale, il a suivi des études brillantes à Beyrouth puis en France où il décroche trois doctorats à la Sorbonne ! Une étrangeté dans cette caste richissime. Puis il se marie avec une Bretonne, s'engage dans la Résistance contre l'Allemagne nazie, en 1940, avant de revenir en Iran, avec l'espoir de moderniser son pays.

« Opposé au régime du shah, il a purgé quelques années de prison. Cela n'a pas empêché le shah, acculé par l'opposition iranienne, de le nommer Premier ministre en janvier 1979. Un mois plus tard, il est renversé par les ayatollahs menés par le premier d'entre eux, Khomeini. Bakhtiar regagne alors la France où il fonde le Mouvement national de la résistance iranienne (MNRI), mouvement d'opposition pacifique à la République islamiste. Cela lui vaut de faire l'objet d'une fatwa.

« Le 18 juillet 1980, un commando de cinq hommes, dirigé par Anis Naccache, un Palestinien converti au chiisme, attaque à Neuilly l'appartement de l'ancien Premier ministre sur le palier duquel deux policiers sont en faction. Une voisine et un policier sont tués. Le second policier est très grièvement blessé. Anis Naccache est arrêté. Il sera condamné deux ans plus tard à la réclusion criminelle à perpétuité, avant d'être expulsé en 1990 après d'âpres discussions avec l'Iran, en échange de la libération d'otages français au Liban. »

Des opposants iraniens ont été à plusieurs reprises assassinés en France. Ainsi, Abdorrahman Boroumand, président du Conseil exécutif, le 18 avril 1991, poignardé dans le hall de son immeuble, à Paris.

Arrivés à Suresnes, le commissaire Mozer nous explique qu'il a été alerté par le fils de Chapour Bakhtiar et le responsable des CRS chargés de la garde du pavillon. Depuis la veille au matin, il était impossible de joindre Chapour Bakhtiar. Sa ligne téléphonique sonnait toujours occupée. Il y avait bien de la lumière dans la maison, mais ni lui ni son secrétaire ne répondaient aux appels.

Finalement, à 11 h 15, le commissaire Mozer ouvre la porte blindée, non verrouillée, et découvre au rez-de-chaussée, dans la salle de séjour, les corps des deux hommes. Manifestement, ils ont été égorgés. On ne relève aucune trace de lutte ou de fouille.

Le dernier à avoir vu vivant Chapour Bakhtiar est son fils, Guy, venu déjeuner avec lui le 6 août. Il l'a quitté à 15 h 30. Son père devait alors recevoir trois Iraniens. Leurs noms sont notés dans le registre, ils ont été communiqués aux CRS : Farydoun Boyerahmadi, membre du conseil du MNRI, Mohammad Azadi et Ali Vakili Rad. Ils sont arrivés à 17 heures et repartis à 18 heures.

Arrêtons-nous un instant sur Guy, le fils de Chapour Bakhtiar. Il est inspecteur principal aux renseignements généraux de la préfecture de police de Paris (RGPP). La sécurité de son père, c'est lui. C'est lui qui a choisi le pavillon de Suresnes. Lui encore qui a rédigé les consignes que les CRS se transmettent lors des relèves. Lui qui fait fonction de chauffeur-garde du corps. Protéger son père est devenu sa seule activité professionnelle, presque sa raison de vivre ; bien qu'ayant passé avec succès le concours de la magistrature française, en 1979, il a finalement décidé de rester dans la police à la demande de son père. Détaché depuis plus de dix ans pour assurer sa protection, Guy Bakhtiar a pourtant dû lui concéder quelques allègements. Dans les premiers temps, lors de toutes les audiences accordées par Chapour Bakhtiar, un CRS se tenait assis dans un coin du salon, son arme posée sur les genoux. L'ancien Premier ministre avait

finalement obtenu que les policiers soient cantonnés au rez-de-jardin du pavillon.

Revenons dans le salon. Le corps de Chapour Bakhtiar présente des traces d'un début de putréfaction. Il est allongé sur le dos, sur le canapé. Il a été recouvert par les agresseurs d'une nappe blanche. On relève 18 plaies au cou et dans le dos – dont 5 sont mortelles –, et de larges entailles aux poignets ! L'autopsie révélera qu'il est décédé entre 36 et 48 heures avant l'arrivée de la police. Il a succombé à une asphyxie mécanique avec fractures costales multiples. Aucune lésion de défense n'est relevée.

Un petit tableau est posé sur un accoudoir du canapé. C'est un cadeau apporté par ses trois derniers visiteurs. Trois verres sont disposés sur la table basse devant le canapé. Le combiné téléphonique pend, décroché.

Le corps de Soroush Katibeh est également sur le dos sur le sol de la salle à manger qui précède le salon. Les vêtements et la moquette sont largement imprégnés de sang. Le corps présente aussi un début de putréfaction. On relève 13 plaies sur le thorax et au niveau du cou et une large entaille au poignet gauche. Sous la cuisse gauche, on découvre la pointe d'un couteau ensanglantée. L'autopsie révélera que la mort, comme celle de l'ancien Premier ministre, remonte de 36 à 48 heures. Elle est consécutive à une asphyxie faciale. Cinq plaies au cœur et au foie sont décelées. S'il n'y a aucune plaie de défense, le médecin légiste note tout de même des lésions de prise au niveau des bras.

Un récipient rempli d'eau rougeâtre, au milieu d'un tas de torchons rougis, se trouve dans l'évier de la cuisine, de même qu'un couteau-scie à pain à la lame tordue et un couteau à viande dont la pointe est manquante. Ces couteaux ne viennent pas de l'extérieur, ils appartiennent au matériel de la cuisine.

L'identité judiciaire ne relève qu'une trace papillaire appartenant au secrétaire Katibeh. À l'issue des constatations, le commissaire Robin entreprend une perquisition dans tout le pavillon. Le seul objet

manifestement volé, selon Guy Bakhtiar, est une montre Rolex que son père portait au poignet gauche. Des répertoires et des documents sont saisis.

Dès leur arrivée sur les lieux, les inspecteurs de la Crim interrogent les hommes de la CRS 37. Ces fonctionnaires en poste depuis la veille au matin n'apportent aucun élément, n'ayant relevé aucune allée et venue. Il faut dire qu'aucun contact n'est prévu avec les occupants du pavillon très soucieux de leur indépendance.

Chaque matin à 10 heures, les CRS frappent à la porte d'entrée pour recevoir des instructions pour la journée de la part des occupants du pavillon. Mais à deux reprises les 7 et 8 août, ils n'ont reçu aucune réponse. Le brigadier a alors téléphoné au fils de Chapour Bakhtiar, qui lui a dit de patienter.

Interrogé par ses collègues policiers, Guy Bakhtiar précise que, dès le matin du 7 août, il a reçu un appel du trésorier du MNRI l'informant que la ligne sonnait toujours occupée et qu'il avait reçu un appel d'Iran disant que Chapour Bakhtiar « allait très mal ». Ayant vu son père la veille, il ne s'est pas inquiété. Il a fallu attendre le 8 août, après l'appel du CRS de garde, pour qu'il s'inquiète vraiment et alerte le commissaire de Suresnes…

*

Sans plus attendre, les enquêteurs de la Crim filent vers Reims, où réside l'une des derniers visiteurs mentionnés sur le registre : Farydoun Boyerahmadi. L'adresse indiquée sur le carnet est celle d'une certaine Maryse Michel, qui est placée en garde à vue après une perquisition effectuée dans son appartement. Si effectivement Boyerahmadi, un an après son arrivée en France en 1984, s'est mis en ménage avec elle, il ne loge plus à cette adresse depuis un an. Elle nous apprend aussi qu'il travaille au noir comme électricien, et qu'il s'est installé à Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine. Il lui a rendu visite le dimanche 4 août pour repartir le jour même. Il lui aurait alors déclaré qu'il devait rendre visite à Chapour

Bakhtiar le mardi suivant, le 6 août donc. À sa demande, elle a établi il y a quelques semaines deux certificats de résidence pour deux amis de Boyerahmadi : Ali Vakili et Mohammad Azadi – les deux autres visiteurs du pavillon de Suresnes –, pour une période de quatre-vingt-dix jours, du 15 juin au 15 septembre 1991.

À l'issue de cette opération, la voiture habituellement utilisée par Boyerahmadi, une vieille BMW rouge, est placée en observation.

Logiquement, dès que nous apprenons la nouvelle adresse de Boyerahmadi, nous filons à Issy-les-Moulineaux. Nous y trouvons son demi-frère, Jahar Taheri, qui habite là depuis le mois de mai 1991. Il nous raconte que le 30 juillet, Boyerahmadi a récupéré à Orly deux amis venus d'Iran. Il les attendait depuis deux ou trois mois, et les a installés à l'*Hôtel Printania*, boulevard de Grenelle, à Paris, dans le XVe arrondissement. Taheri nous précise encore que « Farydoun a rasé sa barbiche, le lundi 5 août, et qu'il est parti le lendemain en emportant ses affaires de toilette ». Il ajoute que son demi-frère est considéré depuis plusieurs années comme quelqu'un de peu sûr, disposant de grosses sommes d'argent. Au cours de la perquisition, nous découvrons une facture de l'*Hôtel Printania*. Jahar Taheri n'a pas menti, en tout cas sur ce point. Immédiatement, nous mettons en place une surveillance autour de l'hôtel.

De fil en aiguille, l'enquête conduit les hommes de la section antiterroriste de la Crim à Boulogne-Billancourt, au domicile de l'oncle de Farydoun Boyerahmadi, Jamshid Boirahmady. Comme Chapour Bakhtiar, cet homme a appartenu à l'opposition nationaliste conduite par le Dr Mossadegh, au début des années 1950. Jamshid nous apprend que son père, comme celui de Farydoun, a été exécuté par le régime du shah. Il nous explique aussi que Farydoun est le seul à ne pas avoir fui l'Iran, mais être arrivé en France avec un visa, sans autant pouvoir faire venir son épouse et sa fille de 14 ans.

Les inspecteurs de la SAT qui se sont rendus à l'*Hôtel Printania* ont appris que Vakili et Azadi étaient effectivement arrivés le 30 juillet au soir, conduits par Boyerahmadi avec sa BMW, et qu'il les a récupérés le 6 août, peu après midi. Dès le 8 août, ces trois hommes font l'objet d'un télégramme national de recherches.

Le lendemain vendredi, les recherches effectuées permettent d'extraire les deux formulaires de visa de court séjour remplis par Vakili et Azadi. Ils y ont mentionné une visite d'un mois chez leur ami Farydoun Boyerahmadi, à Reims. L'avantage des deux formulaires est qu'ils sont accompagnés des photographies des deux intéressés. Elles sont aussitôt faxées à la CRS 36 de Thionville où les fonctionnaires qui étaient en faction le 6 août, au pied du pavillon de Suresnes, reconnaissent formellement sur les photos les trois hommes qu'ils ont contrôlés ce jour-là. *Idem* pour le gardien de la paix de garde dans la guérite extérieure qui confirme les avoir vus arriver à bord de la BMW rouge de Boyerahmadi. Et c'est ce même Boyerahmadi qui a conduit Vakili et Azadi au PC de sécurité où ils ont été contrôlés et fouillés. Le gardien de la paix a remarqué que Mohammad Azadi était un individu de grande taille, athlétique.

À 17 h 30, ce même gardien a aperçu un des individus, Boyerahmadi semble-t-il, plaisanter un bon moment avec le secrétaire assis sur la terrasse, Soroush Katibeh, assassiné en même temps que Chapour Bakhtiar. Une demi-heure plus tard, vers 18 heures, Boyerahmadi se détache seul pour récupérer son passeport et ceux de ses compagnons qui restent en retrait, le col relevé.

Grâce à ces différents témoignages, aux constatations du légiste et aux autopsies, un premier scénario se dessine. Azadi et Vakili se seraient jetés d'un coup sur Chapour Bakhtiar assis sur le canapé pendant que Boyerahmadi occupait le secrétaire sur la terrasse. Azadi, taillé en athlète, a dû peser de tout son poids pour écraser la gorge, le larynx pour être plus précis, et la poitrine de Chapour Bakhtiar, victime de multiples fractures

costales, pendant que Vakili lui portait des coups de couteau et le saignait littéralement aux poignets. Aucune trace de lutte n'a été relevée.

De retour dans la maison, Katibeh a dû subir le même sort, le tout dans un silence étonnant puisqu'aucun cri ni aucun bruit de lutte n'a été entendu depuis l'extérieur. Avant de partir, les tueurs ont pris le temps de décrocher le téléphone.

Entre-temps, la direction de la police de l'air aux frontières (PAF) confirme que Vakili et Azadi sont arrivés à Orly le 30 juillet 1991, à 11 h 30, par un vol direct Téhéran-Paris. Avec l'accord du Juge d'instruction du pool antiterroriste, les photographies des trois Iraniens sont largement diffusées tant auprès des services de police et de gendarmerie nationaux qu'à la presse écrite et télévisée.

La cavale…

Il n'y a pas d'heure pour les braves… pas de week-end non plus ! Le samedi 10 août, nous sommes au grand complet dans le bureau du groupe de l'inspecteur divisionnaire Clomes, au cinquième étage du 36. Avec Patrick Hefner, nous faisons le point en compagnie du numéro 2 de la SAT, l'inspecteur divisionnaire Guy Vicente surnommé le « Major », la faute à ses cheveux grisonnants, sa grande taille et son flegme très *british* qui font penser au major Thomson[1]. Nous avons à peine commencé notre réunion que le téléphone sonne. C'est l'état-major qui veut me passer un policier suisse. Je le prends sans savoir ce que me veut ce collègue helvète. Il s'agit de l'inspecteur principal Morel de la Sûreté de Genève. Il est en vacances en France et m'explique avoir reconnu sur les photographies qui passent en boucle dans les journaux télévisés deux des trois hommes que nous recherchons ! Il est formel. Il les a contrôlés le 7 août dans la matinée alors qu'ils cherchaient à franchir la frontière suisse. Ils étaient en possession de passeports turcs, aux noms de Kocer et Kaya, et il les a refoulés car leurs

visas suisses étaient faux. Ils ont été remis à la PAF, au poste-frontière de Thônex-Vallard.

Ce n'est pas tout, les deux hommes sont arrivés à bord d'un taxi dont il a relevé le nom du chauffeur, un certain Chabert demeurant à Annemasse. Pendant leur examen de situation, il a noté dans la fouille de l'un des deux la facture n° 519 de la compagnie lyonnaise de taxis établie par une « Madame Malot ».

Sans perdre une seconde, j'appelle la direction centrale de la PAF pour obtenir les coordonnées professionnelles et privées du chef du poste de Thônex-Vallard. Compte tenu du battage médiatique sur l'affaire, le collègue ne tergiverse pas et me rappelle rapidement et me communique le nom du fonctionnaire et son téléphone personnel. Il est déjà 23 heures. Je l'appelle chez lui. Il décroche. Je lui explique la situation. Il dit se souvenir vaguement de deux Turcs mis à sa disposition, le 7 août, par son collègue suisse. À la question qui me brûle les lèvres, il me répond… qu'ils ont été laissés libres. Je lui demande alors de regarder le journal télévisé de la nuit qui doit à nouveau diffuser les photographies des trois hommes recherchés par tous les services de police et de gendarmerie. C'est la première fois que je fais une représentation de photos par le biais de la télévision ! En attendant, toujours scotchés au 36, nous sommes une petite dizaine à tourner en rond dans mon bureau.

Quand je rappelle le fonctionnaire de la PAF, à qui j'ai manifestement gâché la soirée, il me confirme que les deux Turcs refoulés par les Suisses, et qui lui ont été remis le 7 août, sont bien les mêmes que deux des individus dont les portraits s'affichent sur le petit écran dans tout l'hexagone. Puis il s'explique. Oui, ils ont été remis dehors ; leurs visas français étaient authentiques et n'étaient pas signalés au Fichier central des personnes recherchées… Et pour cause, ce 7 août, les meurtres n'ont pas encore été découverts !

J’arrête le calvaire du fonctionnaire de la PAF en lui demandant de nous adresser le plus rapidement possible les notes de renseignements dressées lors de ce contrôle. Un peu avant 2 heures du matin, je fais diffuser par l’état-major un télégramme national de recherches complémentaires avec les identités turques de Kocer et Kaya. Quelques heures plus tard, Patrick Hefner envoie Clomes au poste de la PAF. Quant à moi, je sollicite le juge d’instruction pour obtenir une commission rogatoire internationale afin d’entendre les douaniers et les policiers suisses. De son côté, le « Major » charge un fonctionnaire de la section antiterroriste de localiser rapidement les chauffeurs de taxi Chabert et Malot qui entre-temps sont partis en vacances !

Le lendemain, grâce à l’inspecteur Clomes arrivé au poste-frontière de Thônex-Vallard, nous pouvons associer Mohammad Azadi au soi-disant Turc Kaya, et sans surprise Ali Vakili à Kocer. Nous apprenons également que chacun des deux hommes était en possession d’une somme de 15 000 francs, en francs français, dollars et livres turques. Selon un autre témoignage, après avoir été relâchés, les deux suspects ont été aperçus près d’une cabine téléphonique, à Gaillard. Une aubaine ! Une réquisition va nous permettre d’obtenir les numéros appelés depuis cette cabine, le 7 août au soir. De la même façon, les hôtels et les taxis avoisinants sont consultés avec l’appui du SRPJ de Lyon.

Le lendemain, le dimanche 11 août, l’état-major est appelé par un certain M. Berthoud, chauffeur de taxi. Lui aussi a vu les photos des deux suspects en cavale. Il est formel. Il les a pris en charge le 7 août, à la gare d’Annecy, vers 21 h 30, donc après leur tentative de passer la frontière. Ils voulaient se rendre à Chamonix, mais ils se font finalement déposer à l’hôtel *Ibis* de Sallanches. Ils n’y restent pas, car il est trop tard pour dîner. Je joins alors le commissaire Christian Jalby, chef adjoint du SRPJ de Lyon. Séance tenante, il fait contrôler tous les hôtels et tous les taxis de Sallanches. Il y a également une cabine téléphonique à l’extérieur de l’hôtel

Ibis. Je demande une nouvelle réquisition pour obtenir le relevé des appels téléphoniques passés depuis cette cabine.

L'idée de diffuser les photos des suspects dans les JT sur toutes les chaînes porte ses fruits ! Le lundi matin, mon collègue du SRPJ de Lyon, Christian Jalby, m'apprend que des membres du personnel de l'*Hôtel de France*, à Valence, dans la Drôme, viennent de se manifester. Eux aussi ont vu les clichés à la télévision, eux aussi sont formels : il s'agit bien de Vakili et Azadi. Ils ont passé la nuit du 8 au 9 août dans l'hôtel. Sans surprise, ils ont présenté des passeports turcs aux noms de Kocer et Kaya. Je fais un bond. On avait perdu la trace des deux fugitifs depuis le 7 août au soir, et on la retrouve le surlendemain 8 août, à presque deux cents kilomètres plus au sud.

Je demande à l'inspecteur divisionnaire Gérald Sanderson dont le groupe participe à l'enquête s'il peut partir en mission à Valence. « Oui, patron, me répond-il.

— Alors, vous prenez deux gars avec vous, vous récupérez une BMW du pool rapide du ministère et vous filez tout de suite à Valence.

— OK, je rentre chez moi prendre quelques affaires et je pars…

— Non, vous partez tout de suite ! Vous achèterez tout ce qu'il vous faut sur place et vous me donnerez la note. »

Je tourne en rond. Où peuvent être passés Vakili et Azadi ? J'attends avec impatience des nouvelles de Sanderson. Je devrais patienter jusqu'au lendemain, quand Patrick Hefner, vers 11 heures, m'informe que Sanderson vient de l'appeler de Valence où le propriétaire de l'*Hôtel de l'Est* vient de se manifester auprès de la gendarmerie. La veille au soir, il dit avoir reconnu Vakili et Azadi. Ils ont séjourné dans son établissement du vendredi 9 août, vers 15 heures, au dimanche suivant, à 12 h 30. Dans la salle du petit déjeuner de l'hôtel, *Le Dauphiné Libéré* trônait avec leurs photos à la une. Les deux fugitifs l'ont-ils vu, eux aussi ? Ils ont changé 200 dollars et sont partis. Je me félicite d'avoir envoyé rapidement Sanderson sur place.

Apparemment, renseignements pris auprès de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), les deux suspects ne sont pas montés dans le Valence-Genève de 17 h 21. Tous les appels partis des cabines téléphoniques de la gare de Valence, de celles aux abords des hôtels de France et de l'Est sont relevés.

Lorsque je rentre tard chez moi ce lundi soir, mon épouse m'a laissé un dîner froid. Elle se relève et me parle des enfants depuis longtemps couchés. Je l'écoute distraitement. Je me couche en pensant à Azadi et Vakili et me lève le matin en repensant à eux !

Nous sommes le mardi 13 août. Le commissariat d'Annecy apporte sa pierre à l'édifice grâce à un témoin qui a découvert dans une cabine téléphonique de la ville, la veille vers 17 heures, un portefeuille contenant 21 000 livres turques, 500 francs français et 283 dollars. Il y a également un billet de train daté du 11 août, pour deux personnes, poinçonné, pour le trajet Bellegarde-Annecy, ainsi que deux réservations pour le TGV d'Aix-les-Bains à Annecy à la même date. Il paraît évident que ce portefeuille a été oublié par un de nos fugitifs. Je préviens aussitôt le commissaire divisionnaire Christian Jalby qu'Azadi et Vakili sont remontés de Valence à Annecy, le 11 août, et qu'ils pourraient bien se trouver encore dans le secteur et cherchent à gagner la Suisse.

« Ô con couillon… Je remets le paquet, on va se les choper », s'exclame Jalby en bon toulousain qu'il est – l'homme est un battant. Beaucoup ignorent qu'il y a des années, il s'est pris une balle dans le ventre en poursuivant des braqueurs.

Un télégramme d'attention est aussitôt diffusé. Tous les postes-frontières sont sensibilisés et dans la soirée, la PJ lyonnaise contrôle cinquante-cinq hôtels à Annecy, Bellegarde, Aix-les-Bains, et Annemasse. Nous rongeons notre frein. Les deux fuyards restent introuvables. En attendant de leur mettre la main dessus, des inspecteurs de la Crim

entendent sur leurs lieux de vacances les deux chauffeurs de taxi qui avaient pris en charge Vakili et Azadi, le 7 août.

Le taxi lyonnais a pris les deux hommes en charge, vers minuit, à la gare Lyon-Perrache, puis les a déposés à la gare d'Annecy, vers 2 heures. Quant au taxi qui les a conduits au poste-frontière suisse le même jour, il précise les avoir pris en charge à la gare d'Annemasse, à 8 h 30. Ils ont demandé à être conduits à Genève, mais ils seront donc interpellés à la frontière.

Plus aucun renseignement ne nous parvient sur leur fuite en France. Il s'avérera qu'ils ont réussi à franchir la frontière le 12 août, en bus.

À ce moment de l'enquête, il est important de garder les idées claires en faisant la synthèse de leur cavale, heure par heure.

Les corps de Chapour Bakhtiar et de son secrétaire sont découverts le 8 août, à 11 h 20, soit quarante-deux heures après le départ des trois tueurs du pavillon de Suresnes, le 6 août à 17 heures. La traque commence dès le 8 août, et leurs photographies communiquées aux médias le 9 août. Ce n'est qu'à partir du 10 août que parviennent les premiers témoignages grâce auxquels nous pouvons reconstituer leur cavale, du 6 au 12 août.

Boyerahmadi, Vakili et Azadi quittent le pavillon de Suresnes le 6 août, à 17 heures, à bord de la BMW. En fin d'après-midi, Vakili et Azadi abandonnent au bois de Boulogne leurs vêtements tachés de sang et déchirent leurs passeports iraniens. Boyerahmadi quitte ses deux complices et abandonne sa voiture boulevard Exelmans.

Dans la nuit du 6 au 7 août, Vakili et Azadi descendent vers minuit à la gare Lyon-Perrache, alors que manifestement ils devaient prendre une correspondance pour Annecy à Lyon-Part-Dieu.

Depuis une cabine téléphonique de Lyon-Perrache, ils appellent un numéro en Turquie. Ils prennent ensuite un taxi qui les dépose vers 2 heures du matin à la gare d'Annecy, manifestement leur destination initiale. Ils appellent à nouveau le même numéro de téléphone en Turquie.

Le lendemain, à 8 h 30, ils sont à la gare d'Annemasse où ils prennent un autre taxi pour se rendre à Genève avant d'être interpellés au poste-frontière de Thônex-Vallard sous les identités turques de Kocer et Kaya.

Une troisième fois, ils appellent le même numéro de téléphone à Istanbul. Le même jour, à 21 h 30, on les situe à nouveau à la gare d'Annecy où ils montent dans un taxi pour se rendre à Chamonix. Ils se font déposer à l'hôtel *Ibis* de Sallanches où ils ne s'arrêtent pas. On retrouve leur trace du 8 août à 22 h 30 au 12 août à 12 h 30 à Valence dans deux hôtels successifs.

C'est à Valence qu'ils appellent alors à dix reprises un autre correspondant à Istanbul.

Après avoir entendu différents contrôleurs de train de la ligne Hendaye-Genève, on les situe en début de soirée du 11 août, sautant de train en train, semblant égarés, entre Bellegarde, Aix-les-Bains, et Annecy où ils arrivent à 23 heures. Enfin, le 12 août à 15 heures, ils perdent un portefeuille dans une cabine téléphonique d'Annecy. C'est de là qu'ils appellent à nouveau, à trois reprises, leur correspondant d'Istanbul. La suite permettra d'apprendre que les deux hommes arriveront le 12 août à Genève après avoir passé la frontière en bus.

L'inspecteur divisionnaire Clomes, bientôt renforcé à Genève par Noël Robin et l'inspecteur divisionnaire Courtinat, nous communique les photocopies des passeports turcs aux noms de Kocer Musa, en fait Vakili, 35 ans, et Kaya Ali, en fait Azadi, 28 ans. Ces mêmes passeports présentés le 7 août par les deux fuyards à la frontière suisse. Une demande de renseignements sur ces identités est adressée à Ankara par le canal d'Interpol. Parallèlement, trois mandats d'arrêt internationaux concernant Boyerahmadi, Vakili et Azadi sont diffusés en Europe et en Turquie.

Le 15 août, bien que ce soit un jour férié, les choses s'accélèrent du côté de Genève. Après une longue panne informatique, les recherches suisses

auprès du fichier informatisé des hôtels permettent de relancer l'enquête. Il apparaît qu'une fois en Suisse, Azadi et Vakili se sont séparés.

Azadi s'est présenté le 12 août vers minuit à l'*Hôtel de l'Étoile* avec son faux passeport au nom de Kaya. Il y reste jusqu'au 14 août. Puis le lendemain, il change d'hôtel. Un certain Ghasmi Nejad lui a réservé une chambre à l'*Hôtel Jean-Jacques Rousseau*, sous l'identité de Rezage Hamid, domicilié à Téhéran. On apprendra par la suite que ce nommé Ghasmi a été appelé, à plusieurs reprises, depuis Istanbul, entre le 9 et le 14 août. C'est le même numéro que celui appelé par les deux hommes quelques jours plus tôt. Ce même « Ghasmi », de nationalité iranienne, a obtenu son visa pour Istanbul le 6 août.

La police suisse, ayant appris la présence des deux hommes à Genève, les met sous surveillance, mais ils sont partis. On ne les reverra plus. Le commissaire Jalby parlera d'« un immense gâchis » car la presse avait annoncé la présence d'Akili à l'*Hôtel Jean-Jacques Rousseau* avant même la mise en place de la surveillance. C'est le revers de la médaille ; en communiquant les photos de personnes recherchées à la presse, on s'expose à ce genre de déconvenues…

Pour sa part, Ali Vakili arrive dans la soirée du 12 août à l'*Hôtel Windsor*, toujours à Genève, où il s'inscrit avec son passeport turc au nom de Kocer. Il y reste quarante-huit heures. On perd sa trace jusqu'au 21 août où une patrouille de gendarmerie l'interpelle alors qu'il erre sur les bords du lac Léman. Il déclarera qu'il avait eu un rendez-vous, devant les locaux de l'Iran Air, avec un certain Bijan à qui il avait remis auparavant son passeport au nom de Kocer. Il devait récupérer un autre passeport le 14 août, mais il ratera son rendez-vous.

Devant le juge d'instruction, Vakili ne fera pas mystère de sa présence dans le pavillon de Suresnes lors du meurtre de Chapour Bakhtiar. Mais il minimisera son rôle, accusant Azadi et Boyerahmadi d'avoir tué l'ancien Premier ministre et son secrétaire.

La police suisse au cours de ses recherches, va s'intéresser à un certain SARHADI Zymal, âgé de 25 ans, membre de la famille du président Rafsanjani. Comme pour Ghasmi Nejad qui a assisté Azadi au cours de sa fuite, sa demande de visa indique la date du 6 août comme entrée sur le territoire suisse. À compter du 13 août, il logera ensuite deux nuits à l'hôtel Bernina où il donnera comme adresse le 416, Air Force Street, à Téhéran, la même adresse qu'a fournie Azadi sous l'identité de Rezage. L'empreinte de Téhéran dans cette affaire – si on en doutait encore ! – se confirmera quand on apprendra que Sarhadi Zymal a été nommé pour trois mois au bureau des archives de l'ambassade d'Iran, à Berne. Le ministère des Affaires étrangères iranien lui a même viré 3 572 dollars sur son compte bancaire et « offert » le billet d'avion Téhéran-Genève.

Qu'est devenu Boyerahmadi ?

En attendant, nous ne savons toujours pas où a pu filer Boyerahmadi, le troisième complice. C'est lui qui a joué le rôle de « cheval de Troie » dans l'assassinat. Bien introduit auprès de Chapour Bakhtiar en tant que membre important du MNRI, on peut penser que lors de sa visite du 27 juillet à Suresnes, il a constaté que la cuisinière et le jardinier étaient en congé.

Je rappelle que, dès le 8 août, jour de la découverte des corps à Suresnes, des opérations sont effectuées sur les points de chute de l'intéressé : Reims, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, l'*Hôtel Printania*…

Le lendemain, les recherches se poursuivent à Paris, dans l'Aisne, où Boyerahmadi est censé posséder une ferme, mais également en Allemagne où il a de la famille.

Le 15 août, alors que les recherches battent leur plein en Suisse à la poursuite d'Akili et d'Azadi, un témoin, une femme, demeurant avenue d'Italie dans le XIIIe arrondissement, affirme avoir reconnu Boyerahmadi et

Vakili dans les photos diffusées à la télévision. Elle précise même que Vakili s'est présenté à elle le 2 août, sous le nom de Nasseri, pour louer un studio, dont elle est propriétaire avenue d'Italie. Location d'une durée de quinze jours pour un ami à lui. Il lui remet la somme de 3 000 francs. Elle précise que Vakili lui avait téléphoné d'Iran le 25 juillet pour réserver le studio.

Le 13 août, pensant reconnaître Vakili dans la personne de Nasseri, elle se rend au studio, ne voit pas Vakili mais croise un homme quittant les lieux. Grâce aux photos, elle identifie Boyerahmadi. Le lendemain, le studio est vide. Le 15 août, elle appelle la police.

La perquisition permet de découvrir un livret d'épargne et un livret Codevi déchirés au nom de Boyerahmadi, ainsi que, dans une poubelle, des compresses manifestement tachées de sang et des emballages d'antibiotiques.

Au cours de l'enquête, on découvre que Boyerahmadi a trouvé refuge, du 13 au 15 août, dans un studio du XVe arrondissement, loué par un ressortissant iranien. Les deux hommes disparaîtront le 15 août. Il semble vraisemblable qu'ils ont réussi à s'embarquer pour les États-Unis.

Le samedi 17 août, *Le Parisien* titre à la une : « Affaire Bakhtiar – Les Dupont malmènent l'enquête ». En dessous, pleine page, on voit les deux détectives de Hergé heurter de plein fouet un panneau en pleine campagne. Sur deux pages, le quotidien résume l'affaire en insistant sur les 36 heures de perdues – en fait 42 ! –, pendant lesquelles les CRS gardent deux cadavres. Suit l'interpellation à la frontière suisse de deux des tueurs… et leur remise en liberté par la police française. On se serait bien passé de cet article qui se garde bien de détailler l'ampleur des moyens mis en œuvre par la Crim pour mettre la main sur les tueurs ! Nous sommes sur tous les fronts…

Ce jour-là, c'est le directeur de la PJ lui-même, Pierre Sanguy, qui assure la permanence du 36. Il m'appelle dans son bureau pour faire le

point. Il me scrute en tirant sur sa pipe. C'est un homme bourru qui parle peu, et que certains craignent. Pour l'avoir pratiqué, je sais que malgré son parler abrupt qui peut blesser, c'est en fait un homme au grand cœur.

Après avoir abordé les derniers dossiers, j'évoque l'article du *Parisien*. Il me regarde en plissant les yeux et me répond placidement : « Birot, ceux qui parlent dans mon dos, parlent à mon cul. » La messe est dite.

La fin des vacances…

À la fin du mois d'août, l'activité ralentit, ce qui permet à la Crim de reprendre son souffle. Mais l'enquête Bakhtiar ne s'arrête évidemment pas. Des troupes fraîches sont de retour : Cancès, Riou, Péchenard, Déotto et nombre d'inspecteurs.

Noël Robin, quant à lui, est de retour de Suisse. Mais il ne va pas poser sa valise très longtemps. Avec deux inspecteurs de la SAT, il va accompagner le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière à Istanbul. Ce magistrat a été chargé de la poursuite de l'enquête. C'est un teigneux qui va toujours au fond des choses.

La police turque interrogée à notre demande par Interpol n'a pas attendu l'arrivée de la mission française. Les Turcs ont crevé l'abcès. Le 23 août, ils ont interpellé le propriétaire du logement appelé à de nombreuses reprises par Vakili et Azadi lors de leur fuite. Il s'agit d'un certain Mesut Edipsoy, homme d'affaires véreux turco-iranien installé à Istanbul. Les Turcs le relâcheront le 6 septembre, dix jours avant l'arrivée du juge Bruguière et du commissaire Robin.

La moisson de renseignements sera importante, notamment sur les faux passeports turcs aux noms de Kaya et de Kocer présentés à la frontière suisse par Azadi et Vakili. Ils ont été remis en juillet à Istanbul à Boyerahmadi par Mesut Edipsoy. Les numéros de téléphone appelés depuis

son domicile d'Istanbul vers la France, la Suisse, et l'Iran seront identifiés et analysés.

Manifestement, la cellule d'Istanbul était la cellule opérationnelle pour l'élimination de Chapour Bakhtiar.

Les numéros de téléphone récoltés lors de la fuite de Vakili et d'Azadi, ajoutés aux numéros appelés à partir de cette cellule d'Istanbul, étaieront les soupçons de connivence – quand ce n'est de complicité – entre les personnes apparaissant au cours de l'enquête. On apprendra par exemple que depuis l'appartement d'Edipsoy, un numéro de téléphone a été appelé à Paris, le 7 août à 9 heures, soit le lendemain matin du double meurtre. La titulaire du numéro, une certaine Mme Doraghi, est interpellée par la Crim le 25 septembre à son domicile où l'on découvre une grille de codage et deux stylos à encre invisible. Elle reconnaît rapidement appartenir aux services de renseignements iraniens. Elle nous explique notamment que l'appel du 7 août émane de son officier traitant, Ahmadi, lequel lui demande « s'il y a quelque chose de neuf et quel temps il fait à Paris ? ». Au cours du mois d'août, le même Ahmadi la rappellera pour lui demander d'assister aux obsèques de Bakhtiar.

Puis les évènements s'accélèrent. Le 17 septembre 1991, un nouveau personnage apparaît : Massoud Hendi. Il est interpellé alors qu'il est de passage à Paris, en provenance de Téhéran. Pas n'importe qui ce M. Hendi. Il est le directeur de l'Islamic Republic of Iran Broadcasting (IRIB), structure couvrant la télévision iranienne. Problème, il a été identifié comme ayant fait des démarches pour obtenir des visas français pour Vakili et Azadi ! Lui aussi est bavard. Il reconnaît qu'en juin 1991, il a été contacté pour obtenir ces visas par un certain Hossein Sheikhatar, sous-directeur au bureau-satellite du ministère des Télécommunications. Cela ne nous surprend qu'à moitié. En effet, ce ministère sera appelé à cinq reprises depuis Istanbul…

Hendi intervient alors à Paris auprès de la société franco-iranienne Syfax, spécialisée dans les composants électroniques. Cette société fera une demande officielle pour la venue en France de Vakili et Azadi, demande qui n'ira pas à son terme, Boyerahmadi sollicitant plus tard sa compagne de Reims pour deux certificats d'hébergement.

Au cours de sa garde à vue, on découvre que Massoud Hendi possède les coordonnées téléphoniques de Hachemi Rafsandjani, président de la République islamiste de 1984 à 1997, ainsi que les coordonnées téléphoniques privées du vice-ministre de la Sécurité qui dirige la Sevak, la police secrète ayant remplacé la Savak. Selon la DST, le bureau de l'IRIB à Paris sert de couverture aux services de renseignements iraniens.

Le procès

L'enquête sur la mort de Chapour Bakhtiar et de son secrétaire se poursuivra durant plusieurs années. Le 2 novembre 1994, à l'issue de l'instruction menée par Jean-Louis Bruguière, neuf hommes seront renvoyés devant la justice. Six seront jugés par contumace, notamment l'auteur présumé de l'opération Bakhtiar : Hossein Sheikhattar, conseiller du ministre des Télécommunications. Boyerahmadi, Azadi, Edipsoy et Sheikhatar seront ainsi condamnés par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité. Les trois autres, Hendi, Vakili et Sahradi – apparu en Suisse lors de l'exfiltration des assassins –, comparaîtront devant un tribunal français. Sahradi sera acquitté, puis expulsé, faute de charges suffisantes. Massoud Hendi sera condamné à dix ans de prison. Il sera libéré en 1998. Vakili, lui, est condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle. Il sera libéré le 18 mai 2010. Le surlendemain, la Française Clotilde Reiss retenue en Iran sera libérée…

*

L’affaire Bakhtiar reste pour moi un souvenir très fort. À la barre de la Crim, j’ai eu l’impression de piloter une Formule 1. Patrick Hefner, Noël Robin secondé par le « Major » Vicente, le bureau 305 et l’ensemble des inspecteurs se sont donnés à fond.

Le 2 septembre 1991, à 9 heures du matin, Patrick Riou rentre dans mon bureau. « C’est bien calme aujourd’hui ! » me fait-il remarquer en bâillant. J’aurais pu lui rétorquer qu’à la Crim, le calme est toujours de courte durée…

Le tueur de l’est parisien

Un dossier emblématique, puisqu’il finira de convaincre le législateur – qui n’avait que trop traîné les pieds –, de la nécessité de créer un fichier national des empreintes génétiques, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg). Mais ce 18 février 1991, nous en sommes encore loin !

Comme chaque lundi matin, Patrick Riou a réuni dans son bureau les commissaires et les inspecteurs divisionnaires du bureau 305 pour faire le point sur le week-end, entre affaires en cours et celles à venir. Ces réunions peuvent s’élargir avec un ou tous les chefs de groupe selon l’actualité et la sensibilité des dossiers.

Une enquête est plus longuement abordée ce jour-là. Il s’agit du meurtre d’une jeune femme, Pascale Escarfail, trois semaines auparavant. Une étudiante de 19 ans, dont le corps a été découvert dans son appartement, 41, rue Delambre dans le XIVe arrondissement, à deux pas de Montparnasse. Elle gisait sur son lit, dénudée, les mains attachées dans le dos, les vêtements et sous-vêtements lacérés. Elle a été égorgée et violée.

Le chef de groupe de la Crim, l'inspecteur divisionnaire Michel Bustamente dit « Busta », parle d'une « vision d'horreur ». Pourtant, il en a vu d'autres. Il revoit la jeune fille la bouche ouverte, les yeux écarquillés… Il n'y a pas de trace de lutte, la porte n'a pas été forcée. Les voisins n'ont rien entendu, et le tueur n'a volé que des babioles. C'est le petit ami de la victime qui a donné l'alerte en se présentant au commissariat. Il était sans nouvelles depuis l'avant-veille. Les hommes de Busta l'ont « pressé », « épluché »… On peut l'écarter. Ce n'est pas lui.

Busta fait le point : les relations de fac de la victime, son carnet d'adresses où soixante-dix noms sont répertoriés, les renseignements qui arrivent. Même ceux qui semblent les plus farfelus sont traités à fond, comme les autres.

Même si la suite de cette terrible affaire se fera sans moi – je vais bientôt quitter la Crim –, il est impossible de ne pas l'évoquer tant elle a marqué les esprits, autant ceux des policiers que ceux de l'opinion.

On ne sait pas encore que le meurtrier de Pascale Escarfail va poursuivre son œuvre macabre, que bientôt on pourra le qualifier de « tueur en série ».

Le 12 janvier 1994, le corps de la jeune Catherine Rocher est découvert à l'arrière de sa voiture garée dans son box, boulevard de Reuilly, dans le XIIe arrondissement. La jeune femme a reçu 10 coups de couteau à la gorge. Ses vêtements sont lacérés. Elle a été violée.

Dix mois plus tard, le 30 novembre, Elsa Benady, 22 ans, est à son tour découverte dans sa voiture boulevard Auguste-Blanqui, dans le XIIIe arrondissement. Elle a reçu 17 coups de couteau… à la gorge. Vêtements lacérés et violée. Il n'y a plus de doute, les affaires sont liées.

Les affaires avec le même mode opératoire se succèdent : femme jeune, agressée chez elle, ligotée, vêtements lacérés de la même manière, coups de couteau à la gorge, puis le viol.

9 décembre 1994. Agnès Nijkamp, Hollandaise de 33 ans, rue du Faubourg-Saint-Antoine. On découvre des traces de sperme. Une trace ADN est isolée.

16 juin 1995. Élisabeth Ortega, 33 ans, rue des Tournelles dans le IVe arrondissement. Elle ne trouve son salut qu'en s'enfuyant par la fenêtre de son appartement du rez-de-chaussée. Elle a été suivie par un homme armé d'un couteau qu'elle décrit comme un individu de type nord-africain. Une trace d'ADN est découverte sur un mégot. Un portrait-robot est dressé. La victime effectuera avec les inspecteurs de multiples rondes dans Paris.

8 juillet 1995. Hélène Frinking est découverte dans son appartement, 213, rue du Faubourg-Saint-Martin, dans le Xe arrondissement. Elle est bâillonnée, ses vêtements sont lacérés, coups de couteau multiples à la gorge, viol. Des traces de sperme permettent à nouveau de relever l'ADN qui relie cette affaire avec celles d'Ortega et de Nijkamp. Dans les multiples taches de sang, on relève la trace d'un pied nu avec la particularité, semble-t-il, du pied dit « égyptien » (deuxième orteil plus long que le pouce).

En février 1996, la commissaire divisionnaire Martine Monteil est nommée à la tête de la brigade criminelle, figure emblématique de la PJ. Elle a travaillé aux stups, à la « Mondaine » – c'est elle qui a fait tomber « Madame Claude ». Elle a dirigé ensuite la brigade de répression du banditisme. C'est la première femme à la tête de la Crim. Elle deviendra directrice de la PJ au 36, puis directrice centrale, avant d'être nommée préfète.

En arrivant à la Crim, Martine Monteil reprend toutes les affaires de meurtres de jeunes femmes, mises sur le compte du même tueur.

Les assassinats se poursuivent. Le 23 septembre 1997, Magali Sirotti, étudiante de 19 ans, est découverte chez elle dans le XIXe arrondissement mutilée, violée, les vêtements lacérés. Pas de trace ADN, le tueur a utilisé un préservatif. Rendue sur les lieux, Martine Monteil comprend que le tueur

a refrappé plus d'un an et demi après le dernier meurtre. Et qu'il ne s'arrêtera pas.

15 novembre 1997. Estelle Magd, secrétaire de 25 ans, est découverte assassinée chez elle, dans le XIe arrondissement, dans les mêmes circonstances. Violée et égorgée. On découvre chez elle un sweat à capuche gris maculé de sang. Il s'agit du même ADN découvert dans les autres affaires. La presse s'empare de l'affaire, des affaires, et titre « Le tueur de l'Est parisien ». C'est la psychose.

Martine Monteil « mange des guêpes », elle ne tient plus en place. Lui vient alors l'idée de demander, sur le plan national, à tous les laboratoires et à tous les services d'urgence médico-judiciaires qui conservent les traces ADN dans les affaires de viol de comparer systématiquement toutes ces traces avec l'ADN du « tueur de l'Est parisen ». Ce n'est pas évident. Elle se tourne alors vers le juge d'instruction Gilbert Thiel qui est chargé de ces meurtres de jeunes femmes. Il ne réfléchit pas longtemps et décide à son tour de foncer.

Si la loi interdit de constituer un fichier génétique, rien ne s'oppose à la comparaison d'ADN.

Le juge prend alors son téléphone et appelle un par un tous les labos publics de police technique et scientifique, ainsi que les labos privés effectuant les mêmes missions, conservant des traces d'ADN. Il les met au pied du mur. Comparer les traces ADN qu'ils ont conservées dans des affaires de viol et les comparer avec l'ADN du tueur. En cas de réticence, il demande au labo une réponse écrite de refus d'investigation qu'il versera au dossier…

Martine Monteil et le juge, c'est le fer et le feu. Les labos jouent le jeu. Il faudra six mois et plus de 3 000 échantillons comparés manuellement !

Le 24 mars 1998, un nom apparaît : Guy Georges, individu condamné il y a des années pour une affaire de viol. Un SDF qui va d'hôtel en squat en vivant de rapines. Comme tant d'autres, il est apparu sur les écrans radars

de la Crim. À l'époque, la jeune femme qui lui avait miraculeusement échappé après être restée plus d'une demi-heure sous sa menace ne l'avait pas reconnu. Quant au portrait-robot établi grâce au témoignage d'Élisabeth Ortega, il est loin de la réalité. Il montre un homme de type maghrébin, Guy Georges est un Noir métissé.

Le juge Thiel délivre un mandat d'arrêt. C'est aussitôt le branle-bas de combat. Toute la Crim, toutes les brigades du 36, tous les commissariats sont sur le pont. Malgré une fuite mémorable dans la presse qui révèle le nom du tueur en série recherché, Guy Georges est arrêté le 26 mars 1998 par deux inspecteurs à la sortie du métro Blanche (L'un des deux est le lieutenant Bernard Basdevant, le fils de Marcel Basdevant victime de l'attentat contre la BRB en 1986). Il finira par avouer sept assassinats, une tentative de meurtre et trois agressions sexuelles. Le 5 avril 2001, la cour d'assises de Paris le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de vingt-deux ans de peine de sûreté.

Il est toujours incarcéré à la prison d'Ensisheim, dans le Haut-Rhin.

C'est à la suite de cette affaire qu'a été créé l'outil de pointe qu'est le Fnaeg.

Un mystère vieux de 35 ans

Comment ne pas évoquer cette affaire qui a mobilisé la Crim en échec pendant trente-cinq ans ? Tous les policiers passés à la brigade criminelle, et certainement tous ceux du 36, la connaissent. Tous les patrons se sont fait un point d'honneur de ne jamais refermer ce dossier, gardant l'espoir de mettre un jour la main sur le meurtrier. Je veux parler de « l'affaire dite du Grêlé ».

*

Ce lundi 5 mai 1986, le groupe de l'inspecteur divisionnaire Bernard Pasqualini « dérouille ». Sur le coup de 16 heures, l'état-major carillonne le bureau 305 des chefs inspecteurs divisionnaires pour annoncer que la Crim est saisie du meurtre d'une fillette. Son corps vient d'être découvert au troisième sous-sol du 116, rue Petit dans le XIXe arrondissement.

Le commissaire Christian Flaesch, le procédurier Jean-Marie Zahra, Bernard Pasqualini et son adjoint Jean-Louis Huesca, accompagnés des inspecteurs de son groupe, quittent le quai des Orfèvres toutes sirènes hurlantes.

Cécile Bloch a 11 ans. Son corps a été découvert par le gardien de l'immeuble lancé à sa recherche par les parents qui n'avaient de nouvelles de la fillette. L'endroit est on ne peut plus glauque ; un débarras exigu, sans porte ni lumière, aux relents de poussière et d'humidité. Le corps est dissimulé sous un bout de moquette sale d'où émerge une petite main levée, figée. La fillette porte un survêtement rose imprégné de sang, le bas du corps est dénudé. On relève des traces de strangulation et une plaie au niveau du cœur. Son cartable s'est ouvert, des cahiers se sont échappés sur les gravats. Outre la strangulation et un coup de couteau au cœur, le médecin légiste constate des coups et des violences sexuelles.

À l'époque, sur les scènes de crime, on relevait rarement des empreintes digitales. Et bien sûr aucune trace d'ADN. Cependant, l'analyse du sperme prélevé révélera un groupe sanguin : A+.

Cécile a quitté le domicile familial vers 8 h 45 pour se rendre au collège où elle n'est jamais arrivée. Son demi-frère, Luc, âgé de 24 ans, se souvient avoir croisé, en quittant l'immeuble, dans l'ascenseur, le même matin à 8 h 20, un inconnu qui cherchait à descendre au deuxième sous-sol. Six autres témoins confirmeront la présence de cet inconnu dans l'ascenseur, entre 7 h 55 et 8 h 45. Tous sont frappés par son comportement bizarre. Il

est décrit comme un homme de type européen, âgé de 25 ans environ, aux cheveux châtains courts, mesurant environ 1 m 85, de corpulence athlétique, portant une tenue vestimentaire décontractée. Son visage porte des marques d'acné ou de variole. L'homme est obséquieux. Le surlendemain, ces témoins établiront un portrait-robot qui sera diffusé le 14 mai 1986 dans tous les commissariats et toutes les gendarmeries de la région. Il sera également publié dans tous les journaux. C'est *France-Soir* qui trouvera un surnom à ce suspect au visage tavelé : « Le Grêlé ».

Le rouleau compresseur de la Crim se met en marche. Bernard Pasqualini et son groupe sont immédiatement sur la brèche. Ils vont notamment poursuivre une enquête de voisinage auprès des occupants des quelque cinq cents logements que compte la résidence.

Durant trente-cinq ans, la Crim et les juges d'instruction ne vont pas ménager leurs efforts, sans jamais renoncer. Les investigations de tous ordres ne s'arrêteront jamais jusqu'au dénouement. De Jean Dufour en 1985 à Michel Faury à partir de 2017, en passant par Martine Monteil et Frédéric Péchenard, tous les patrons de la Crim prendront toute leur part dans le déroulement de cette enquête hors du commun qui les marquera.

Lorsqu'au mois de juillet 1991 Bernard Pasqualini sera nommé commissaire de police, l'inspecteur divisionnaire Odile Fairise lui succédera à la tête de son groupe. Avant de quitter la Crim, Bernard Pasqualini emportera la photo de Cécile Bloch qui est toujours restée sur son bureau. Il l'aura sous les yeux durant toutes ces années.

Au départ d'Odile Fairise en 2010, ce sera l'inspecteur divisionnaire Christian Le Jallé, jusqu'alors procédurier, qui lui succédera et héritera du dossier Cécile Bloch.

Tenace, persévérant, bosseur, il est bien dans la lignée de Bernard Pasqualini et d'Odile Fairise. Il deviendra le spécialiste des *cold cases.*

Les années passant, les juges d'instruction se succéderont également. Huit juges ! De Michel Salzman en 1986 à Nathalie Turquey à partir de

décembre 2014. L'affaire fera l'objet d'une ordonnance de non-lieu en septembre 1993, mais le dossier sera rouvert en avril 1996 pour « charges nouvelles », à la demande de la brigade criminelle.

*

En 1986, indépendamment de l'enquête classique, Bernard Pasqualini se penche sur des affaires similaires qui auraient été commises à Paris ou en banlieue : meurtres, viols, ou agressions sexuelles dont les victimes auraient eu l'âge de Cécile… En janvier 1989, il dépose un rapport de synthèse dans lequel il relève des similitudes avec deux autres dossiers : une tentative de meurtre commise en avril 1986 sur la petite Sarah, 8 ans, violée et laissée pour morte dans le sous-sol de son immeuble du XVIIe arrondissement. L'agresseur est grand et a laissé une trace de groupe sanguin A+. *Idem* pour le viol de la jeune Marianne, 14 ans, agressée et violée en octobre 1987 par un homme lui présentant une carte tricolore, dans l'ascenseur de son immeuble du XIVe arrondissement. L'homme a laissé une trace de groupe sanguin A+. Même mode opératoire, même groupe sanguin… C'est peu et en même temps beaucoup… C'est une première piste. Ces deux dernières affaires sont traitées par l'inspectrice principale Annie Peaudeau de la brigade de protection des mineurs. Bernard Pasqualini se rapproche d'elle. Elle a établi une synthèse sur des enfants et des jeunes filles abordés, au cours de l'année 1987, par un « faux policier » présentant une carte tricolore sur laquelle l'une des victimes dit avoir vu le mot « gendarmerie ».

Si dans les années 1990 les recherches ADN effectuées sur les traces biologiques progressent, en revanche le Fnaeg, je le rappelle, n'existe pas encore. Il ne sera créé qu'en 1998 et pleinement opérationnel que quelques années plus tard, sous l'impulsion de Frédéric Péchenard, ancien patron de la Crim, puis directeur de la PJ, et dans la foulée directeur général de la police nationale.

En décembre 1996, une trace ADN identique à celle relevée sur le corps de la petite Cécile Bloch est mise en évidence dans l'affaire de la petite Ingrid, 11 ans, enlevée par un « policier » le 29 juin 1994 en Seine-et-Marne et violée dans une ferme désaffectée de l'Essonne. La juge d'instruction de l'époque joint les deux dossiers et délivre la même commission rogatoire pour les deux affaires au groupe d'Odile Fairise.

D'autres rapprochements à partir de l'ADN sont effectués, notamment en janvier 2001, dans une double affaire de meurtre et de supplices commise le 29 avril 1987, dans le Marais, sur une femme de 20 ans et un homme de 38 ans.

Avoir l'ADN du Grêlé est évidemment un atout considérable. Comme l'écrira Bernard Pasqualini : « Cela permet de savoir très rapidement si le suspect est le Grêlé ou non, alors qu'avant on devait se fier à notre intuition. »

Enquête au long cours

La Crim va poursuivre inlassablement ses recherches, notamment en élargissant ses investigations dans des affaires antérieures jointes au dossier de la petite Cécile Bloch. Autant d'investigations, de recherches, d'enquêtes de voisinage, de demandes d'expertise, d'auditions, d'opérations, de gardes à vue, et de perquisitions qui vont au-delà du raisonnable. Et toujours rien. Aucun début de piste, pas une lueur au bout de ce tunnel qui mine les hommes de la Crim mais traduit aussi leur acharnement, leur volonté de ne pas renoncer. Jamais. « L'énigme rend les gens fous et révélateurs. Des personnes vont reconnaître un proche, un voisin, un collègue, un ami ou un parent dans les portraits-robots du Grêlé », raconte Patricia Tourancheau, journaliste à *Libération*[2], à qui remontent également toutes sortes de renseignements qu'elle rebascule à la Crim. Ces renseignements anonymes ou non, venant de toutes parts, seront tous vérifiés, exploités à fond.

L’étonnant épilogue

L’action conjuguée des trois locomotives que sont la juge Nathalie Turquey, le patron de la Crim Michel Faury, et bien sûr le commandant Christian Le Jallé, conduira à l’épilogue de l’affaire.

Au cours des années 2017 et 2018, la magistrate et la Crim recentrent leurs recherches sur des personnels des forces de l’ordre. Dans plusieurs affaires d’agressions à caractère sexuel, les victimes ont en effet évoqué cette carte tricolore que leur présente leur agresseur. En 2019, la juge demande à la gendarmerie de dresser la liste des gendarmes affectés à Paris à la garde républicaine, dans les années 1986-1987, et dont l’âge peut correspondre. Établir cette liste demandera six mois d’efforts, compte tenu de tous les critères sélectifs retenus par la juge Nathalie Turquey. Au total : 750 noms, 750 hommes qui vont être entendus et que l’on va soumettre à un test ADN.

Le 24 septembre 2021, une enquêtrice de la PJ de Montpellier convoque l’un de ses hommes, l’un de ces « suspects », François Vérove, 59 ans, retraité de la gendarmerie, demeurant avec son épouse à La Grande-Motte, dans l’Hérault. Le rendez-vous dans les locaux de la PJ est fixé le 29 septembre, pour une audition suivie d’un prélèvement. François Vérove ne s’y présentera jamais. Le jour même il se suicide en laissant une lettre posthume adressée à son épouse dans laquelle il écrit : « Je reconnais être un grand criminel qui a commis des faits impardonnables jusqu’à la fin des années 1990. […] Je n’étais pas bien dans ma vie à l’époque des faits mais je me suis ensuite pris en main et fait soigner. »

Le 30 septembre, le parquet de Paris annoncera que le prélèvement ADN effectué sur François Vérove est bien celui du « Grêlé » !

Trente-cinq ans se sont écoulés depuis le meurtre de la petite Cécile Bloch…

Quelle carrière que celle de ce « Grêlé », *alias* le discret François Vérove, bien sous tous rapports, citoyen modèle, bon mari et bon père de famille !

En 1983, celui que l'on peut qualifier de tueur/violeur en série entre dans la gendarmerie où il intègre l'escadron motocycliste de la garde républicaine. On peut qualifier son parcours de chaotique. D'abord apprécié de sa hiérarchie, il enchaîne ensuite les arrêts maladie. Il finit par être déclaré incompétent, puis il quitte la gendarmerie en 1988 et rejoint la police nationale, un fait plutôt rare à l'époque. Il est muté à la préfecture de police de Paris. C'est aussi durant cette période qu'il devient le père de deux enfants. D'abord motard dans les Hauts-de-Seine où il est délégué syndical – ce qui explique que l'on retrouve sa trace dans ce département –, il intègre ensuite la brigade motocycliste urbaine de la police dans les Bouches-du-Rhône, avant de s'installer dans l'Hérault où il finit sa carrière comme chef de la brigade des mineurs de Montpellier. Cela ne s'invente pas !

Il prend sa retraite anticipée en 2011, après un accident de moto, et devient conseiller municipal de Prades-le-Lez, jusqu'en 2022.

Denis Jacob, fondateur du syndicat Alternative Police, et ancien membre du syndicat Alliance Police nationale pour lequel il était responsable du département des Hauts-de-Seine entre 1995 et 1999, a connu pendant quatre ans François Vérove. Il le décrit comme « un Monsieur Tout-le-monde », d'une « gentillesse absolue », toujours « prêt à servir » et à se rendre disponible. Cela ne l'empêche pas de reconnaître qu'il était aussi capable de « s'énerver facilement ».

Dépressif, sous traitement médicamenteux, c'est aussi à cette époque qu'il aurait connu des troubles psychologiques, d'où ces nombreux arrêts maladie.

La justice imputera formellement à François Vérove trois assassinats, deux viols, et une quinzaine d'autres affaires sexuelles jusqu'en 1994, allant

du meurtre au viol ou agression, pourraient lui être attribuées.

« En tant que policier, une affaire me hante, c'est celle du Grêlé, confiait Frédéric Péchenard à un journaliste quelque temps avant cet épilogue. Vingt fois, on a pensé l'avoir identifié et cela conduisait à de fausses pistes. J'attends toujours, je l'avoue, le coup de téléphone de mes anciens collègues pour qu'ils m'annoncent : "Ça y est, on l'a trouvé." »

1. *Référence aux* Carnets du major Thomson, *un petit chef-d'œuvre d'humour et d'esprit britannique écrit par un écrivain bien français, Pierre Daninos.*

2. Le Grêlé – le tueur était un flic, *Patricia Tourancheau, Éditions du Seuil, 2022.*

XII

Deux enquêtes hors normes

Je n’ai pas vécu ces affaires qui ont marqué l’histoire de la brigade criminelle parisienne, mais je tiens à les évoquer rapidement, justement parce qu’elles sont… hors normes ! C’est le cas de la mort de la princesse Diana dans le tunnel de l’Alma, dans la nuit du 30 au 31 août 1997, avec son ami du moment Dodi Al-Fayed.

La mort en direct

Voulant échapper à la meute des paparazzi, le couple a pris place à bord d’une Mercedes de l’hôtel *Ritz* conduite par M. Paul, responsable de la sécurité de l’hôtel, sous l’emprise d’un état alcoolique.

Roulant à trop vive allure, la Mercedes poursuivie par les paparazzi va s’écraser contre un pilier du tunnel. Seul échappera à la mort l’officier de sécurité de la princesse, Trevor Rees-Jones. D’un commun accord le parquet, le préfet de police et le directeur de la PJ considèrent que la Crim doit être saisie. Le « patron » du service est alors Martine Monteil. Elle prend aussitôt les choses en main en mettant du monde sur le pont.

Rendue très rapidement sur les lieux, la Crim embarque, pour les entendre, les paparazzi, mais également pour visionner le contenu de leurs appareils photo. Il s’avère que deux cents photographies ont été prises,

certains paparazzi n’hésitant pas à grimper sur la voiture disloquée sans se soucier d’appeler les secours.

La Mercedes est conduite sous bonne escorte à l’Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), où elle sera préservée sous scellés. L’identité judiciaire, le laboratoire central et les procéduriers de la Crim passent les lieux au peigne fin. « Un travail monstrueux débute et assez vite on comprend qu’on a affaire à un simple accident », racontera Martine Monteil.

La presse nationale et internationale, les radios et les télés du monde entier suivent l’enquête pas à pas : la mort tragique de la « princesse des cœurs » déclenche une émotion planétaire. Les investigations vont durer quatorze mois : des milliers de procès-verbaux sont établis, des témoins entendus par centaines, 1 350 appels téléphoniques survenus la seule nuit des faits vont être épluchés. Martine Monteil a la présence d’esprit d’y associer son *alter ego* de Scotland Yard. Elle lui laissera le libre accès au dossier. Il ne pourra que louer le travail de la Crim qui, du coup, ne sera pas emportée dans la tempête médiatique d’outre-Manche, menée par le père de Dodi Al-Fayed, persuadé que cet accident est un complot ourdi par Buckingham Palace ! « C’est un accident, il faudra s’y faire », dira encore Martine Monteil. Même la presse people a fini par s’y faire !

Jamais un accident de la circulation n’aura entraîné autant d’émoi et d’investigations.

Notre-Dame brûle

Le 15 avril 2019, en fin d’après-midi, des millions de Parisiens médusés assistent en direct à l’incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. La télévision prend le relais, l’incendie n’étant circonscrit qu’une quinzaine d’heures plus tard. Les images sont diffusées dans le monde entier.

Le toit et la charpente, « la forêt », sont détruits. La flèche s'est effondrée ainsi qu'une partie de la voûte.

L'intervention de quatre cents pompiers jusqu'au lever du jour permet de sauver la structure globale de l'édifice, d'épargner le trésor et l'essentiel des œuvres d'art. Chacun se sent touché au cœur. L'incendie provoque une très forte émotion tant en France que dans le reste du monde. Après nombre de débats, il est décidé de reconstruire Notre-Dame à l'identique.

Le parquet de Paris ouvre une enquête pour « destruction involontaire par incendie » le jour même afin de déterminer les causes du sinistre. Enquête confiée à la brigade criminelle.

Le laboratoire central de la préfecture de police guide les techniciens de l'identité judiciaire et les inspecteurs de la Crim pour des constatations hors du commun. Des travaux importants de rénovation des beffrois débutés en 2011 étaient en cours, et le toit de Notre-Dame était recouvert d'une vaste structure métallique. Le patron de la Crim, Michel Faury, fait procéder à des centaines d'auditions de pompiers, de témoins, d'ingénieurs, d'ouvriers. Des réquisitions sont adressées à nombre d'experts. Le rouleau compresseur de la Crim s'est à nouveau mis en marche, à la hauteur d'une enquête unique, hors normes.

Le 26 juin 2019, dans un communiqué, le procureur de Paris, Rémy Heitz, annonce la clôture de l'enquête préliminaire qui rassemble déjà 1 125 feuillets. « La brigade criminelle, écrit-il, n'a recueilli jusqu'à ce jour aucun élément permettant d'accréditer l'hypothèse d'une origine criminelle, mais s'oriente vers un dysfonctionnement du système électrique ou celle d'un départ de feu occasionné par une cigarette mal éteinte. »

Pour la poursuite de l'enquête, le procureur ouvre une information judiciaire contre X pour « dégradations involontaires par incendie ». Trois magistrats instructeurs sont désignés.

*

Un accident de la circulation, un incendie qui, au départ, ne semble pas criminel. Pourquoi alors saisir la brigade criminelle ?

Ces faits qui ont une résonnance planétaire à cause de la personnalité de la victime, en l'occurrence la princesse Lady Di, ou à cause du symbole comme Notre-Dame de Paris, engendrent une émotion profonde dans le monde.

L'autorité judiciaire, de concert avec l'autorité politique, déclenche le « plan Orsec » (organisation de la réponse de sécurité civile) de l'enquête judiciaire : la saisine de la brigade criminelle… victime de sa réputation.

Les atouts de la brigade criminelle

Le renom de la brigade criminelle repose sur trois critères :

Des *équipes d'enquêteurs soudés* – aguerris, déterminés, qui, au fil des ans, ont fait sa réputation –, *des moyens techniques et humains*, *le temps nécessaire*.

Des équipes d'enquêteurs soudés, aguerris, déterminés

Le groupe d'enquête

Le dernier inspecteur de police (appelé maintenant lieutenant de police) arrivé au service a très vite le sentiment très fort d'appartenir au groupe dans lequel il a été affecté. Il sera pleinement associé aux efforts du groupe, à ses succès, à ses déconvenues, à ses « dégagements ».

Le chef de groupe quant à lui, l'inspecteur divisionnaire (appelé maintenant commandant), anime, coordonne l'action des cinq flics placés

sous son autorité. À lui de définir la priorité des missions, d'en contrôler l'exécution, de sentir les choses, d'animer son groupe et de veiller à sa cohésion.

Un groupe soudé devient une seconde famille pour chacun de ses membres, avec parfois des heurts. On passe des nuits et des week-ends ensemble, on mange ensemble, on partage les mêmes horreurs.

Les groupes sont différents selon la personnalité du chef. Le groupe Pasqualini est différent de celui d'Haméon, ce dernier différent du groupe Kerbois ou du groupe Bousson.

De même à l'intérieur de ces groupes on découvre des personnages aussi différents et attachants que Jacques Capela, Michel Calvet, François Goffinon, Jacques Lambé, Jean-Claude Mulès, pour ceux qui les ont connus.

Au nom du chef de groupe est souvent associé celui d'une affaire.

Pasqualini et l'affaire Cécile Bloch dont héritera le second de groupe, Odile Fairise. Christian Le Jallé lorsqu'il succédera à Odile.

Au nom de Jean-Claude Hildebrand, chef de groupe dans les années 1980, j'associe l'affaire de la fusillade de l'avenue Trudaine au cours de laquelle deux policiers ont été tués. C'est grâce à l'acharnement de Jean-Claude à partir d'une lettre anonyme paraissant complètement farfelue et à l'acharnement du juge Jean-Louis Bruguière que les auteurs de ces deux meurtres, membres d'Action directe, ont pu être identifiés, arrêtés et condamnés.

L'acharnement finit souvent par payer : des affaires réputées difficiles finissent par être résolues, par « sortir », comme on dit dans le jargon de la PJ.

Certains parleront de chance, encore faut-il la provoquer. Je ne sais qui a dit « la malchance est une faute professionnelle ».

J'aime assez la formule.

Le commissaire de police et le patron

La fonction de commissaire de police est également essentielle. Il agit de concert avec le chef de groupe dans l'orientation de l'enquête. Ils peuvent ne pas être d'accord mais finissent par se rejoindre.

Le commissaire de police coordonne l'action des groupes lorsque plusieurs travaillent de concert sur la même affaire. Il est l'interlocuteur du parquet et du magistrat instructeur. Il veille, avec le procédurier, à ce que le papier, la procédure collent avec l'enquête.

Dans une enquête, le commissaire de police est la « mouche du coche ». (*Claude Cancès, dans les affaires criminelles, ne « donnait pas sa langue au chat », allant toujours de l'avant.*

Son tempérament de fonceur ne changera pas lorsqu'il sera nommé chef adjoint de la Crim et plus tard directeur de la PJ.

Avec son saxo, il sait également animer les dégagements.)

Enfin, le patron est le dernier recours. Il est là pour « appuyer » si nécessaire et prendre les grandes décisions.

C'est Pierre Ottavioli qui, dans les années 1970-1980, décide de ne pas verser la rançon dans les affaires d'enlèvement. Cette position n'était pas sans risques. Il a su en convaincre l'autorité administrative, judiciaire et politique.

L'esprit d'équipe, tous grades confondus, est l'ADN de la PJ, dans les moments forts que sont l'horreur, le doute, la persévérance, l'échec ou la réussite, les drames et les joies.

Il n'y aurait pas de réussite sans esprit d'équipe.

En ce sens, la Crim est une belle machine.

Les moyens techniques et humains

La Crim, comme les autres services, dispose de nos jours de moyens techniques extraordinaires.

En tout premier, la police technique et scientifique, mise en place par Jacques Genthial, apporte une aide des plus précieuses dans les affaires judiciaires par ses prélèvements et analyses. La détermination de l'ADN a été une révolution.

À ces moyens techniques s'ajoutent la téléphonie et la vidéosurveillance (qui ne dispensent pas pour autant de la classique enquête de voisinage) qui sont des outils essentiels dans toute affaire de quelque importance.

La science et la technique dans l'enquête policière ne peuvent que progresser encore.

La Crim peut disposer également de moyens humains importants : en premier l'engagement d'un groupe, de deux, de trois, voire de toute la brigade, mais aussi, le cas échéant, le renfort de la BRI pour planques, filatures, arrestations (cela a été le cas dans les affaires d'enlèvements et dans l'affaire du Bataclan).

Ces renforts peuvent s'étendre à la BRB, aux divisions de police judiciaire, aux effectifs de la Sécurité publique de la préfecture de police.

« Qui veut la fin veut les moyens. »

Le temps

Enfin et on l'a vu dans l'affaire du Grêlé, la Crim outre ses équipes rodées et déterminées, outre les moyens techniques et scientifiques qu'elle peut mettre en œuvre, dispose de tout le temps nécessaire, atout considérable dont ne disposent pas les autres services de police.

Toutes ces spécificités doivent être précieusement protégées en évitant des saisines abusives et une procédure toujours plus pesante.

On ne peut demander au coureur de fond qu'est la Crim les mêmes performances si on le charge d'une gueuse de vingt kilos.

Postface

La fusillade de la rue du Docteur-Blanche

L'affaire du gang des postiches a été traitée par la brigade criminelle à la suite de la fusillade de la rue du Docteur-Blanche. Je ne peux refermer ce livre sans évoquer cet épisode qui a fait couler beaucoup d'encre. J'en ai été l'un des acteurs et je souhaite rétablir quelques vérités.

*

En janvier 1985, Claude Cancès est à la tête de la BRI depuis deux ans. Il me propose de le rejoindre pour le seconder. Même si la Crim est un super service, une affectation à l'antigang ne se refuse pas. C'est l'une des brigades les plus prestigieuses du 36. Si j'éprouve un sentiment de fierté de l'intégrer, je mesure aussi la mission qui m'incombe de succéder à Jean-Marc Bloch, un flic brillant, aimé de tous, promu chef adjoint de la 6e DPJ (Il sera nommé plus tard Directeur du SRPJ de Versailles).

Je m'installe donc dans mon nouveau bureau qui communique avec celui du patron. Un bureau impossible à trouver. Il faut monter au cinquième étage du 36, sous les toits, puis redescendre une volée de marches, vers le palan qui sert à déposer les armes et le matériel dans la cour du 36, en cas de prise d'otage.

Un an s’est écoulé depuis mon baptême du feu – des braqueurs de banque interpellés en flagrant délit, une arrestation « sportive », comme il se doit –, un an de planques, de filoches et d’interpellations…

Nous sommes le 14 janvier 1986. Il est 15 h 20 quand mon poste radio, qui reste toujours allumé sur mon bureau, crache les mots : « ballon, ballon, ballon… ». Un message d’alerte codé. Il signifie qu’un vol à main armée est en cours. Il est diffusé sur le canal général radio de la PJ par l’état-major, à l’intention de tous les effectifs de la BRI et de la BRB. Immédiatement, les équipages doivent passer sur le canal radio crypté – les voyous écoutant par scanner le trafic radio –, ou appeler l’état-major.

Au même moment, Claude Cancès reçoit un appel téléphonique lui confirmant le déclenchement du plan Ballon. Une centrale de surveillance vient d’informer l’état-major de bruits suspects et répétés émanant de la salle des coffres du Crédit lyonnais, rue du Docteur-Blanche, dans le XVIe arrondissement. Claude et moi filons sur place, en prenant à la volée dans ma voiture le commissaire divisionnaire Christian Gallo et l’inspecteur Yves Héraud de la BRB.

Retour en arrière

Depuis septembre 1981, une équipe de malfaiteurs s’en prend régulièrement, en plein jour, aux coffres des particuliers dans les salles en sous-sol des banques. Après la dernière élection présidentielle, l’époque est faste pour ces malfaiteurs : les « bourgeois » des beaux quartiers, inquiets de l’arrivée de la gauche au pouvoir, se pressent pour placer louis d’or, lingots, bijoux ou espèces dans les coffres « boîtes à sardines » des banques.

Entre 1984 et 1985, l’équipe ne s’est pas manifestée, avant de reprendre de plus belle ses activités : 27 braquages, 1 300 coffres éventrés, et un préjudice de 190 millions de francs, soit environ 30 millions d’euros.

Le mode opératoire, tout à fait original, varie peu. Un ou deux malfaiteurs vêtus de loden, d'un chapeau, de lunettes et de barbichette se font ouvrir la porte de l'agence bancaire. Immédiatement suivis par trois ou quatre complices grimés à l'identique mais armés.

Pendant que deux d'entre eux restent postés à l'entrée de la banque, les trois autres font descendre le personnel dans la salle des coffres, au sous-sol, et c'est alors un festival au burin et au marteau.

Les coffres sont systématiquement éventrés, les uns après les autres, leur contenu vidé et rapidement trié. Le butin est enfoui dans de grands sacs. Le reste est jeté au sol. Durant ce temps, les deux autres malfrats accueillent les clients qui sont alors invités à rejoindre les employés au sous-sol.

La méthode est rodée. Parfois ces braqueurs-casseurs n'hésitent pas à enchaîner deux banques dans la même journée, une le matin, l'autre l'après-midi, après une pause casse-croûte.

Les braqueurs s'appellent sous des surnoms d'emprunt, jamais les mêmes. Ils ne laissent pas de traces et emportent les bandes de vidéosurveillance. Ils ne tirent jamais un coup de feu. Une certaine presse les compare à des « Robin des bois » s'emparant des économies des riches – l'histoire ne dit pas s'ils redistribuent leurs butins aux plus pauvres… On peut en douter !

Trop, c'est trop. Le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, qui a succédé à Gaston Defferre, tape du poing sur la table. L'Association française des banques commence même à doter les forces de police de radios codées. Les banques sont incitées à équiper leurs salles des coffres d'alarmes sismiques reliées à des centrales de surveillance.

Policiers et représentants des banques, réunis autour d'une table avec le préfet de police Guy Fougier, arrêtent les dispositions suivantes : en cas d'alarme, les centrales de surveillance doivent appeler l'état-major de la PJ,

lequel déclenche alors « le plan Ballon » alertant des effectifs rompus à la répression du banditisme : la BRI et la BRB.

Le responsable de ce dispositif est le patron de l'antigang, en l'occurrence Claude Cancès. Seulement voilà, le système hoquette. Les alarmes trop sensibles se déclenchent à la moindre vibration, qu'il s'agisse de marteau-piqueur dans le voisinage ou de travaux dans la banque. Les nerfs flics n'en peuvent plus de devoir réagir à chaque fausse alerte ! Ce qui fera dire à Claude Cancès que les policiers étaient devenus « des pompiers qui partaient souvent plusieurs fois par jour pour éteindre des feux imaginaires ». Mais ce 14 janvier ne sera pas un « Ballon d'essai » !

Le « flag »

Arrivés à proximité, je gare notre voiture dans la cour de la chapelle du Saint-Sacrement, rue de l'Assomption, à proximité de la rue du Docteur-Blanche, à environ trois cents mètres de la banque. Il est 15 h 30.

Une Peugeot 505 GTI de l'antigang est déjà là, avec l'inspecteur Jean Vrindts au volant et l'enquêteur Patrick Ulmer de la BRB. Un autre homme de la BRB, l'inspecteur divisionnaire Fabiani, a trouvé un poste d'observation dans un pressing, en face de la banque. Ses observations sont précieuses. Il a remarqué que si quelques clients rentrent dans l'agence, personne n'en sort. Cela a l'air sérieux. Claude Cancès donne pour instruction à l'ensemble des policiers, BRI et BRB, de laisser la priorité radio à Fabiani.

Il tombe un vilain crachin. Les communications sont exécrables. Nous devons être dans une « zone d'ombre » pour le trafic radio.

Nous cherchons une meilleure réception, à l'angle des rues René-Bazin et Henri-Heine, au-dessous de la rue du Docteur-Blanche. Ma radio finit par tomber en panne. Elle reçoit mal, et surtout n'émet plus.

Claude Cancès rejoint alors la Peugeot 205 de la BRB dans laquelle sont installés les inspecteurs Vergnes et François. Ils sont garés dans le haut de la rue Henri-Heine, à proximité immédiate de la rue du Docteur-Blanche. Le patron de la BRB, le commissaire divisionnaire Raymond Mertz, arrive sur place et rejoint Claude Cancès.

Topaze 1 – nom de code radio du patron de l'antigang – donne des ordres brefs pour couvrir la zone : des véhicules au-dessus de la rue du Docteur-Blanche, vers les boulevards des Maréchaux. D'autres prêts à prendre une filature vers le sud, vers l'avenue Mozart. Deux « piétons » sont positionnés pour verrouiller la surveillance de la rue du Docteur-Blanche. Enfin, dernière consigne : « Pas d'intervention sans ordre de lui-même Topaze 1, ou de Mertz, Rubis 1. »

16 h 20. La station directrice Topaze répercute le message de la centrale de surveillance : les malfaiteurs s'apprêtent à quitter la banque.

Topaze 1 répète son message de non-intervention sans ordre, mais demande d'entreprendre une filature comme la BRI a l'habitude de procéder avant l'arrestation de braqueurs en « flag », en flagrant délit.

Dans les secondes qui suivent, Fabiani signale que deux individus font des allers-retours entre la banque et une camionnette Renault 4L blanche, garée devant et dans laquelle ils chargent des sacs. Puis il signale le départ de la 4L avec les deux malfaiteurs à son bord vers la rue de l'Assomption. Ils sont précédés par un troisième comparse à bord d'une Volkswagen Jetta grise.

Une filature des deux véhicules s'engage. Presque aussitôt, l'inspecteur divisionnaire Lastère envoie un message inaudible. En fait, il annonce que deux autres individus, vêtus d'imperméables beiges, sûrement le reste de la bande, sortent tranquillement de la banque et se dirigent vers la rue Henri-Heine où stationne la voiture de Topaze 1 et Rubis 1.

Les commissaires Cancès et Mertz aperçoivent les deux hommes et se rendent compte qu'ils sont grimés. Ils s'approchent d'une Renault 5 GT

noire normalement garée contre le trottoir de droite, quasiment en face de la 205 de la BRB, garée à gauche.

L'un des deux hommes tournant le dos ouvre la porte et s'installe au volant. Son comparse attend l'ouverture de la porte côté passager en regardant attentivement en face la Peugeot 205 occupée par Cancès et Mertz. Il les a « détronchés » ! Le commissaire Mertz sort aussitôt, suivi par Cancès. Mertz se place devant la Renault 5, crie « police ! » et ouvre le feu à plusieurs reprises vers le conducteur qu'il aperçoit armé.

Le second individu, le passager, s'enfuit vers la banque et se retourne, un pistolet-mitrailleur dans les mains, vers l'inspecteur Vergnes qui est en piéton. Celui-ci ouvre le feu et le blesse à deux reprises. Le braqueur tombe au sol et est aussitôt maîtrisé. Outre son pistolet-mitrailleur, il porte deux revolvers Smith & Wesson – un .357 et .38 –, un pistolet automatique 9 mm, deux grenades défensives et une cartouchière ! Un vrai porte-avions… Ce n'est pas un inconnu. Il est fiché pour 25 vols à main armée, vols qualifiés et tentatives d'homicides volontaires. Pas moins ! Un pro. Il s'appelle Robert Marguery, dit « Bichon ».

De notre véhicule stationné en contrebas, Christian Gallo, Yves Héraud et moi-même n'avons rien vu, mais nous avons entendu le message radio annonçant le départ de la 4L et, quelques secondes après, une série de coups de feu venant du haut de la rue. Nous apercevons alors Cancès, Mertz, et d'autres silhouettes en train de courir. Je décide de me rapprocher en voiture vers le haut de la rue avant de bondir du véhicule, avec Gallo et Héraud, pour nous mêler à une furieuse empoignade opposant un homme à Cancès et Mertz. Nous arrivons à grand-peine à le maintenir couché, à plat ventre, sur le trottoir. Il tient, bras tendu au sol, un revolver. J'essaie de l'assommer. Nous arrivons tant bien que mal à le menotter quand j'entends des coups de feu venant du bas de la rue, puis des cris : « Otage ! otage ! »

L'étreinte autour du malfaiteur au sol se desserre et je tarde à me relever. Une fois debout, j'aperçois, arrivant sur moi depuis le bas de la rue,

l’enquêteur Ulmer, un revolver pointé sur la tempe. Un homme en loden vert et chapeau vert, brun, plus petit, le tient serré par le cou.

À un mètre de moi, l’homme hurle à deux reprises : « Lâche ton arme ou je le flingue ! » Une fraction de seconde, j’hésite. C’est l’impasse. Je me retourne pour déposer mon arme et me rends compte que du sang coule sur mon visage. Je m’allonge et ne bouge plus en attendant que le voyou s’éloigne. Ce qu’il fait après avoir contraint un inspecteur à délivrer son complice menotté au sol. Je comprendrai plus tard d’où provenait ce sang qui me coulait sur le visage. C’est le mien. En fait, au moment où je me suis retourné, Ulmer a vu le voyou me tirer dessus. La balle m’a labouré le sommet du crâne. Dans la tension de l’action, je n’ai rien senti et n’ai même pas entendu le coup de feu.

Je m’attends à ce que le voyou que j’ai essayé d’assommer m’en mette une. Mais ils s’engouffrent dans une Renault 9 de la BRB, avec Ulmer et l’inspecteur divisionnaire Jean-Michel Rolland, lui aussi de la BRB. Il est au volant.

Pendant ce temps, Claude Cancès est revenu en courant vers la rue René-Bazin, d’où venaient les coups de feu. La 4L et la Jetta ont été abandonnées par leurs trois occupants.

L’inspecteur Vrindts est au sol, grièvement blessé, ainsi qu’un malfaiteur. Cancès fait déplacer la 4L des voyous pour laisser la place au Samu qui est en route. Claude remonte aussitôt vers moi. Apprenant qu’une filature des voyous et de leurs otages est en cours, nous remontons aussitôt en voiture, toujours avec Christian Gallo et Yves Héraud, mais revenons très vite à notre point de départ, la filature ayant été perdue.

Si les otages de la banque, personnel et clients, ont été libérés sains et saufs, c’est un cauchemar rue René-Bazin. Vrindts est mort, malgré l’intervention du Samu. Un voyou a été tué.

On apprend peu de temps après que la Renault 9 de la BRB, volée par les malfaiteurs, a été prise un temps en filature par des équipes du dispositif.

Circulant aux deux-tons à très vive allure dans la voiture de la BRB, entre les files de voitures sur le périphérique, les voyous ont ouvert un feu nourri sur leurs poursuivants, à travers la lunette arrière. L'antigang et la BRB ont dû finalement renoncer à ce rodéo automobile impossible.

Au cours de la poursuite, un des malfaiteurs assène un coup violent avec son arme sur le visage d'Ulmer et lui brise les dents.

Arrivés à Neuilly, les braqueurs interceptent et volent une BMW après en avoir éjecté le conducteur. À ce moment précis, Rolland et Ulmer s'enfuient à toutes jambes, visés par les malfaiteurs alors qu'ils ne présentent aucun danger pour eux. Ulmer n'est pas blessé. Rolland a moins de chance. Une balle le touche à la cuisse lui fracassant le fémur.

Par cinq fois, les deux malfaiteurs changeront de véhicule de la même façon ! Des Robin des bois ? Non. Des tueurs, oui !

Après un compte rendu rapide au directeur de la PJ, Claude Cancès part s'incliner sur le corps de l'inspecteur Vrindts, transféré à l'hôpital Ambroise-Paré.

*

L'enquête, confiée à la Crim, va préciser le scénario catastrophe qui s'est déroulé rue du Docteur-Blanche.

Il s'avère que les occupants de la Jetta et de la 4L blanche se sont arrêtés rue René-Bazin, vraisemblablement alertés par les coups de feu et les voitures bloquées dans la rue Henri-Heine. En fait, ils faisaient le tour du pâté de maisons pour revenir sur la banque et partir en convoi avec la Renault 5 de leurs deux complices restés à l'arrière.

Pendant que le conducteur de la Jetta « se fondait dans la nature », les deux occupants de la 4L mettaient pied à terre, rue René-Bazin, et remontaient, l'arme au poing, les files de voitures stoppées derrière eux, notamment les voitures du dispositif engagées dans la filature.

« C’est la seule fois de ma carrière où j’ai vu des voyous chercher le contact au lieu de se planquer ou de s’enfuir », raconte Claude Cancès. L’un des voyous s’est saisi de l’enquêteur Ulmer et l’a pris en otage. L’autre a fait face à Jean Vrindts qui a bondi de la voiture. Les deux hommes se sont tiré dessus et sont tombés face à face. L’homme n’est pas non plus un inconnu : Bruno Berliner, 29 ans, dit « Beau sourire », fiché pour 13 affaires de vols qualifiés et une tentative d’homicide volontaire sur fonctionnaire de police.

Dans la 4L se trouvent cinq sacs contenant le butin des 72 coffres fracturés rue du Docteur-Blanche. Dans la Jetta on découvre un butin de 3 millions de francs provenant de la salle des coffres de la Société générale du boulevard Gouvion-Saint-Cyr attaquée le matin même, sans que l’alarme se déclenche. Les voyous n’ont même pas pris le temps de décharger le butin.

L’opération, qui aurait pu être un franc succès, a tourné au cauchemar. Ce soir du 14 janvier 1986, tout le 36 est atterré. Jean Vrindts, garçon solide, moniteur de tir, était le boute-en-train de la BRI. Il était marié et père d’un enfant de 10 ans.

« Quai des brumes »

Les « détonations » de la rue du Docteur-Blanche vont résonner longtemps du côté du quai des Orfèvres. La polémique commence le jour même. Les hommes de la BRB et de l’antigang reprochent à Claude Cancès et à Raymond Mertz d’être intervenus. Effectivement, comme le veut la règle, on devait filer les malfaiteurs à leur sortie de la banque, avant de les arrêter dans un environnement plus propice. Tout le monde accuse Mertz d’avoir commis une faute. « C’est ce qu’on essaie de me faire dire, raconte Claude Cancès, mais je considère que ce n’est pas mon rôle de l’accuser ; lui ou un autre d’ailleurs. J’assume mes responsabilités. Dans cette affaire

dramatique qui se solde par la mort de Vrindts, ayant été responsable du dispositif, j'estime être aussi responsable de ce qui est arrivé. »

Ce n'est pas fini !

Le matin du 15 janvier, le lendemain du drame, le préfet Fougier fait venir dans son bureau le directeur de la PJ Pierre Touraine, Claude Cancès et Roger Stella, le chef de groupe de Jean Vrindts. Il leur apprend que l'Inspection générale des services (IGS), la police des polices, vient de l'informer qu'une enquête est en cours sur Jean Vrindts qui appartiendrait à un petit groupe de « ripoux » au 36 ! Conséquence, pour le préfet, la cérémonie officielle des obsèques dans la cour d'honneur de la préfecture de police est remise en cause : il est hors de question de décerner à Vrindts la Légion d'honneur à titre posthume.

C'est la stupéfaction. Cela tangue dur au 36. Certains vont jusqu'à avancer qu'il s'agit là d'un contre-feu de la hiérarchie pour occulter une faute de commandement !

Le même jour, le préfet Fougier vient lui-même en fin de matinée s'adresser aux fonctionnaires de la BRI et de la BRB, parmi lesquels je me trouve, réunis dans l'antichambre du directeur.

S'il exprime sa sympathie et sa compréhension aux hommes, il confirme les impossibilités auxquelles il se heurte. Les visages sont fermés. Fonctionnaire lambda, je m'adresse au préfet et lui dis que nous sommes unanimes sur le fait que Jean Vrindts est mort les armes à la main face à des voyous et que, victime du devoir, la cour du 19-Août, la cour d'honneur, ne peut lui être refusée. Ainsi, le vendredi 19 janvier, Jean Vrindts a droit, en présence de sa femme et de son fils, à une cérémonie officielle mais sans ministre, sans décoration, sans musique et quasiment sans micro pour Claude Cancès qui est autorisé à prononcer un bref discours. C'est en fait une levée de corps !

Claude Cancès est très remonté contre la direction maladroite dans son soutien quand les inspecteurs contestent son commandement et celui de

Mertz et menacent de déposer les armes s'il ne se désolidarise pas de Mertz.

Claude Cancès assume pleinement ses responsabilités et me confie être prêt à quitter le 36 s'il le faut. Ses soutiens indéfectibles sont ses deux potes de toujours : Ange Mancini et Jo Querry. Et moi, bien sûr. Nous nous sentons bien seuls dans nos bureaux communicants, à côté du palan de l'armurerie.

Je passe des moments difficiles car j'ai été, comme Claude, inspecteur avec nombre de fonctionnaires qui sont mes amis et que je tutoie. Un rideau s'est déchiré. Cela fait mal, très mal.

Et la série continue. Le 25 janvier, l'inspecteur Loiseau de la BRI vient annoncer à Claude Cancès que son nom est prononcé dans l'enquête de l'IGS sur les ripoux, au même titre que Jumel, un inspecteur de la BRB, déjà emprisonné. Loiseau veut aller crever l'abcès à l'IGS. Il ne reviendra pas. Bien que clamant son innocence, il sera jugé, condamné et fera de la prison, pour être finalement gracié.

Le 26 janvier, *Le Parisien* titre « Au 36, Quai des… brumes » ! Le 27 janvier, Pierre Joxe convoque Cancès et Mertz. Il les reçoit à tour de rôle. Il se fait expliquer les conditions de l'intervention, sur les lieux mêmes des faits, rue du Docteur-Blanche. Il semble comprendre l'enclenchement de l'opération mais est très préoccupé par l'affaire des ripoux. Il faut dire que les mises en cause des inspecteurs Jumel, Vrindts et Loiseau ont été un coup de tonnerre pour les inspecteurs du 36, et le premier d'entre eux, l'inspecteur divisionnaire Marcel Basdevant qui a été longtemps leur chef de groupe, le groupe « nuit » à la BRB.

Quelques jours plus tard, un ancien, l'inspecteur divisionnaire Bernard Pire confie à Claude qu'en fait les chefs de groupe de la BRI ne veulent pas son départ même s'ils l'avaient réclamé. Nombre d'entre eux, et d'autres flics du 36, sont aussi déchirés que nous.

Nous avions appris à former un groupe très solidaire dans l'action et dans la vie. Tout finira par être mis sur la table en interne.

L’enquête

Pendant ce temps, l’enquête de la Crim avance.

- La « planque » des postiches, découverte dans un appartement vide du 321, rue de Belleville dans le XIXe arrondissement, est perquisitionnée. C’est de là que les postiches partaient sur leurs coups avant d’y revenir avec leur butin. On y découvre des talkies-walkies, de faux papiers, des bijoux et des objets provenant de banques attaquées.
- À partir de cette planque et des identités des deux malfaiteurs neutralisés rue du Docteur-Blanche – Marguery blessé et Berliner abattu –, les recherches vont permettre d’identifier les nommés Patrick Geay, 35 ans, et Jean-Claude Myszka, 31 ans, dit « le Polonais », et de diffuser des télégrammes de recherches à leur encontre.

Un certain Serge Hernout, soupçonné d’appartenir à la bande, sera interpellé par la BRI le 30 janvier 1986.

Ces hommes qui ont passé leur jeunesse mouvementée à Montreuil et dans le quartier de Belleville se fréquentent assidûment. Bien connus des services de police, certains sont même recherchés. C’est ainsi que Robert Marguery, dont les empreintes sont relevées dans la planque du 321, rue de Belleville, ainsi que celles de Geay, fait depuis peu l’objet d’un télégramme de recherches, impliqué, avec un certain Michel Chellaoui dans une affaire de tentative d’homicide volontaire sur agent de la force publique.

- Le 5 août 1986, Patrick Geay et un certain André Bellaïche, 36 ans, dit « Dédé le petit Tunisien », sont interpellés à Rome, sur un barrage de police.
- Le 23 novembre 1986, André Bellaïche et un certain Gian Luigi Esposito, braqueur d’extrême droite – alors que Bellaïche affiche des

idées libertaires –, s’enfuient de leur prison romaine à bord d’un hélicoptère de la Croix-Rouge détourné par Jean-Claude Myszka et François Besse, le lieutenant de Jacques Mesrine. Il s’agit d’une « première » pour les Italiens.

Les échanges de renseignements s’intensifient entre la police italienne et la police française. Il s’avère que, comme pour Berliner et Marguery, les empreintes de Bellaïche sont identifiées dans la planque du 321, rue de Belleville.

Le 2 décembre 1986, la Crim fait diffuser un télégramme national de recherches sur Bellaïche dont le nom s’ajoute à ceux de Geay et de Myszka.

– À partir des renseignements communiqués par la police italienne, notamment des notes codées et un plan, une planque est identifiée : il s’agit d’un pavillon situé rue des Pins, à Yerres, dans l’Essonne.

Le Raid, conduit par le commissaire divisionnaire Ange Mancini, donne l’assaut le 13 décembre 1986. Bellaïche, Myszka, Geay et Esposito ne peuvent que lever les bras. Le pavillon recèle non seulement un véritable arsenal, mais aussi un trésor caché dans des murs que fait percer le commissaire Christian Flaesch de la Crim : des centaines de diamants, des milliers de pièces d’or, des dizaines de lingots, et 400 000 francs en espèces !

– Le suivi judiciaire va aussi connaître quelques soubresauts. Si la présence rue du Docteur-Blanche des nommés Marguery et Myszka est établie, il n’en sera pas de même pour Bellaïche qui nie farouchement sa participation.

Défendu par un bataillon d’avocats, dont Me Henri Leclerc et Me Olivier Metzner, il sera poursuivi pour recel et association de

malfaiteurs, et condamné à sept ans de réclusion pour solde de tout compte.

Tous libérés avant le procès d'assises qui se tiendra en 1996, ils comparaîtront libres. Ils seront condamnés à des peines allant de sept à douze ans de réclusion et retrouveront leur liberté en 1998.

Geay qui a bénéficié d'une remise en liberté provisoire début 1989 s'est enfui. Il est arrêté à Paris en 2003.

En 2004, il apparaîtra que le restant du « trésor des postiches », enterré dans une jardinière du cimetière de Fontenay-en-Parisis, a été récupéré par… Michel Fourniret, le violeur et assassin de jeunes filles surnommé « l'ogre des Ardennes ».

En effet, de 1984 à 1987, emprisonné pour une série de viols sur mineures, il a partagé la cellule d'un certain Jean-Pierre Hellegouarch, braqueur d'extrême gauche qui a reçu les confidences du détenu Gian Luigi Esposito sur le trésor des postiches[1].

Lorsque Michel Fourniret est remis en liberté, Jean-Pierre Hellegouarch dépêche auprès de lui sa femme, Farida Hamiche, pour déménager le trésor enfoui dans le cimetière. Ce que fera effectivement Michel Fourniret une nuit de mars 1988, avec son épouse et Farida Hamiche… mais pour son propre compte, car après l'opération, avec Monique, il étrangle Farida Hamiche.

Avec ce trésor, vingt kilos d'or et des boîtes remplies de pièces d'or, il s'achètera le château du Sautou, à Donchery, dans les Ardennes.

Presque quarante ans après les faits, l'affaire de la rue du Docteur-Blanche demeure le souvenir le plus douloureux de ma vie professionnelle. Je me suis toujours efforcé inconsciemment de le chasser de mon esprit… comme ont dû le faire Cancès, Ulmer, Rolland et beaucoup d'autres.

Cette affaire aurait pu être un franc succès. Elle a été un cauchemar. Cela s'est joué d'un cheveu.

Je me souviens qu'en poste au commissariat Combat en 1980, j'ai obtenu un jour un renseignement semblant digne de foi, indiquant que telle

agence bancaire allait être le lendemain la cible d'un vol à main armée. Pas d'autre précision.

J'en ai aussitôt informé le commissaire Robert Broussard, patron déjà emblématique de la brigade antigang, lequel m'a répondu tout de go : « Fais placer un car police secours devant la banque ! » La réponse m'a surpris, mais cela a été fait et il n'y a pas eu de hold-up… si tant est qu'il y en eût un de prévu !

Broussard avait raison ! Le plan Ballon était absolument contraire au modus operandi de la BRI qui travaille, en amont, sur les équipes de braqueurs durant des jours, des semaines : planques, filatures, écoutes.

On finit par en connaître un maximum sur les voyous : leurs domiciles, femmes, habitudes, planques, objectifs, voitures volées… Il ne reste qu'à choisir le moment opportun pour les cueillir.

Soit avant, en tentative, dans un temps très proche de l'action (quand ils se réunissent avec armes, voiture volée, avant de se diriger vers l'objectif), soit après, quand ils se détendent, quand on les sent « à notre main », au moment que l'on choisit, avec une procédure d'intervention que nous répétons régulièrement.

Mais pas pendant. Les voyous en flagrant délit sont aussi tendus que les flics. L'initiateur de cette doctrine est le Commissaire divisionnaire François Le Mouël, père fondateur de la BRI en septembre 1964.

Dans le plan Ballon, on a fait « police secours », mais en intervention, pas en dissuasion, sans connaître les voyous, leur nombre, leur personnalité, leurs voitures et leurs positions. Je n'épiloguerai pas sur la « qualité » et la détermination de ceux-ci.

Par ailleurs, nous avons fait « police secours » avec une mixité de services, deux services certes réputés les plus compétents en matière de grand banditisme : la BRI et la BRB.

À la faveur des affectations et des mutations, il n'est déjà pas certain que tous les fonctionnaires des deux services se connaissent bien. Les

policiers de la BRI ont des entraînements hebdomadaires au tir, et réguliers aux interpellations, aux « serrages » en voiture de braqueurs en flag. À la radio, ils se reconnaissent à la voix. Ils acquièrent des automatismes, des réflexes.

Cela n'enlève rien aux compétences de leurs collègues de la BRB où j'ai travaillé comme inspecteur, puis comme commissaire. Mais sur une opération « pointue », il est risqué de mixer au pied levé les deux services.

D'autres affaires antérieures, dramatiques, s'étant soldées par la mort de policiers, en ont apporté la preuve (affaires Potier et Linck).

Le 14 janvier 1986, les bruits d'effraction des coffres se confirmant, les effectifs de la BRI et de la BRB sur le terrain se sont étoffés au fur et à mesure ; il y a eu pléthore de flics !

Au moment de l'intervention on comptait vingt hommes de la BRI avec dix voitures, mais le triple quand on rajoute la BRB : 67 policiers des deux services répartis dans 31 véhicules ! Des véhicules pas forcément bien positionnés compte tenu de tout ce qu'on ignorait, et du trafic radio résolument restreint mais techniquement défaillant, rendant une grande partie du dispositif sourde et aveugle !

Le 14 janvier 1986 a été le coup d'arrêt définitif, certes souhaité, aux agissements du « gang des postiches », mais à quel prix : la mort de Jean Vrindts, des flics meurtris physiquement et mentalement, l'affrontement patrons-inspecteurs au 36 dans la tourmente, l'affaire des ripoux, des regrets éternels…

Le prix a été trop lourd pour tous et pour le 36.

1986 restera une *annus horribilis* pour le 36. Le 17 juin 1986, l'inspecteur divisionnaire Gérard Marlet, chef du groupe des « 40 » (indicatif radio) de la BRI, se tue en voiture, en service.

Gérard était un chef de groupe emblématique de l'antigang : poulet malin, loyal, élégant dans son jean, ses boots et son esprit, à l'autorité

naturelle. Son professionnalisme l'avait naturellement désigné pour encadrer les stages de formation à la lutte contre le « grand banditisme ».

Le 9 juillet 1986, Max Frérot d'Action directe dépose une bombe dans les locaux de la BRB – quai de Gesvres, à Paris. L'inspecteur divisionnaire Marcel Basdevant est tué sur le coup et l'inspecteur Painset est grièvement blessé. Comme tous ses collègues, je suis atterré par la mort de Marcel qui a passé sa vie à traquer les voyous sur la voie publique et qui est tué, un dossier sous le bras, dans un couloir du service… par le geste criminel d'un enragé !

Je reviens de vacances pour participer à l'hommage qui lui est rendu dans la cour du 19-Août. Je ne connais que trop la *Marche funèbre* de Chopin.

*

En décembre 1992, après vingt-cinq ans de bons et loyaux services – tout du moins, je l'espère –, j'accepte la proposition de l'inspecteur général René-Georges Querry[2] de le rejoindre au service des voyages officiels, les « VO », comme on disait alors dans la « grande maison », dont il vient de prendre la direction. Ce service deviendra le service de protection des hautes personnalités (SPHP) où je resterai dix ans, puis le service de la protection (SDLP). Une autre mission, des aventures que je ne regrette pas, mais dans un autre monde…

Comme tant d'autres, je n'oublierai pas le 36. Comment serait-ce possible ? Il a beau aujourd'hui s'appeler « le Bastion » et occuper les étages d'un immeuble neuf, ce seront toujours les hommes qui écriront son histoire, l'histoire de la Crim, de la PJ, même si ce n'est plus la Seine qui coule sous ses fenêtres mais le périphérique, même si les tueurs, les criminels de tout poil, ne gravissent plus 148 marches recouvertes d'un lino élimé mais empruntent un ascenseur. Eux aussi, ces jeunes flics qui n'ont pas connu le quai des Orfèvres, quand sera venu le temps de la retraite,

éprouveront de la nostalgie pour ces lieux qui ne nous évoquent aucun souvenir, à nous les anciens. La roue tourne. C’est le sens de la vie.

1. *In* Les Postiches. Un gang des années 80*, par Patricia Tourancheau, Fayard, 2004.*

2. *René-Georges Querry n'est pas un inconnu pour moi : lorsque je reviens à la BRB (ex VP) en 1981, comme commissaire, il est l'adjoint du patron Serge Devos. Auparavant, il a dirigé la brigade des stupéfiants, puis adjoint de Robert Broussard à l'antigang, présent sur tous les « flags », il sera en première ligne lors de l'épilogue de l'« épopée » Jacques Mesrine, ennemi public n° 1, le 2 novembre 1979, à la Porte de Clignancourt. D'une grande curiosité intellectuelle, c'est surtout un homme d'action. « Jo » Querry est un des trois mousquetaires du groupe d'amis de toujours et pour toujours qu'il forme avec Claude Cancès et Ange Mancini. Il assurera par la suite, la direction de l'UCLAT (Unité de Coordination Antiterroriste) et occupera des postes de premier plan.*

Annexes

Le recrutement des inspecteurs de la Crim

Le chef adjoint de la Crim a en charge traditionnellement le recrutement des inspecteurs de la Crim, inspecteurs qui commenceront par faire leurs armes comme 6e de groupe d'enquête (les recrutements intermédiaires d'inspecteurs principaux étant l'exception).

Dans un premier temps, les inspecteurs divisionnaires du bureau 305 se font communiquer par le bureau administratif de la direction PJ, les listes des inspecteurs en poste dans les services territoriaux (commissariats de quartier, divisions de police judiciaire, SDPJ) ayant fait une demande écrite d'affectation à la Crim. En règle générale, ces inspecteurs indiquent, par ordre de préférence, trois services dans lesquels ils souhaiteraient être affectés.

Une première sélection est faite en fonction de cette fiche de vœux. Nous ne retenons que les fonctionnaires ayant indiqué la Crim en premier choix, un fonctionnaire peut souhaiter en priorité la brigade de répression du banditisme ou la brigade de protection des mineurs.

J'ajouterai que fort heureusement les missions de police et notamment en police judiciaire offrent un large panel où tout un chacun a la possibilité de s'épanouir. L'inspecteur « Jacques » du 5e cabinet de délégations judiciaires plongera dans un ou des dossiers où il n'aura de cesse d'identifier un escroc de haut vol. L'inspecteur « Paul » s'investira à la

brigade de protection des mineurs où il fera parfois face à des situations très éprouvantes. L'inspecteur « Antoine » ne voudra pas quitter son commissariat évoluant dans son quartier comme un poisson dans l'eau. « Daniel » ne voudra pas quitter la BRB pour intégrer la BRI. Ayant goûté au « sirop de la rue », il préférera le « saute-dessus » régulier aux planques et filatures de longue haleine.

Une fois leurs dossiers épluchés, ces candidats sont invités à nous rendre visite à la Crim. Ils sont reçus individuellement et successivement par un chef de groupe qui leur expose la vie qui sera la leur au sein de la brigade, puis par les inspecteurs divisionnaires du bureau 305, enfin par moi-même.

Au cours de cet entretien les candidats sont invités à raconter leur vécu, leur expérience professionnelle et leur motivation. Il est intéressant de les faire parler. Nous cherchons des flics curieux, persévérants, accrocheurs… et sachant rédiger. Je mets l'accent sur les servitudes du service en insistant sur une grande disponibilité requise.

À l'issue de ces entretiens, nous nous réunissons pour échanger nos impressions. Nous recoupons ces entretiens avec leurs chefs de service, les inspecteurs divisionnaires du bureau 305 se renseignant de leur côté auprès des collègues qu'ils peuvent connaître dans le service d'origine des candidats.

Ces entretiens, ces renseignements recueillis sur des fonctionnaires qui ont déjà été sélectionnés pour entrer dans la police, font qu'en règle générale aucun « canard boiteux » n'échoue à la Crim. Serait-ce le cas, il serait difficile de faire illusion longtemps car les groupes forment des équipes très soudées où chacun apporte sa pierre à l'édifice.

*

La revue de presse « maison »

Tous les matins, une fois le café bu au bureau 317, nous lisons à tour de rôle, dans nos bureaux respectifs, les télégrammes des dernières vingt-quatre heures, notamment de la nuit écoulée, émanant de la PP, de la Sécurité publique (police secours, commissariats d'arrondissement…), et les mains courantes des services PJ relatant les premières diligences sur ces faits signalés.

Outre le bulletin quotidien de la direction PJ, ces télégrammes et mains courantes sont récupérés au petit matin à l'état-major par les inspecteurs divisionnaires du bureau 305 qui les lisent et en font une sélection qui sera lue et signée successivement par le patron, son adjoint et les commissaires de police. Cette lecture est intéressante par la nature des faits retenus : incendies, armes et explosifs, homicides volontaires, coups et blessures volontaires suivis de mort, viols. Des rapprochements peuvent être faits avec des affaires traitées par la Crim.

Cette « revue de presse » est parfois hallucinante, en comparaison Émile Zola pourrait passer pour un auteur de la bibliothèque rose ! Délits et crimes parfois barbares commis sous l'emprise de la folie, de l'alcool – enfants violés, martyrisés –, délits crapuleux basculant parfois dans l'horreur… On découvre la société par le petit bout de la lorgnette.

Pour nous détendre, nous sont également mis de côté par le bureau 305 des télégrammes et mains courantes « hors normes », relatant des faits « déjantés », des histoires qui dépassent la fiction tant elles paraissent insensées ! En voici quelques exemples…

Quelques photos d’ambiance

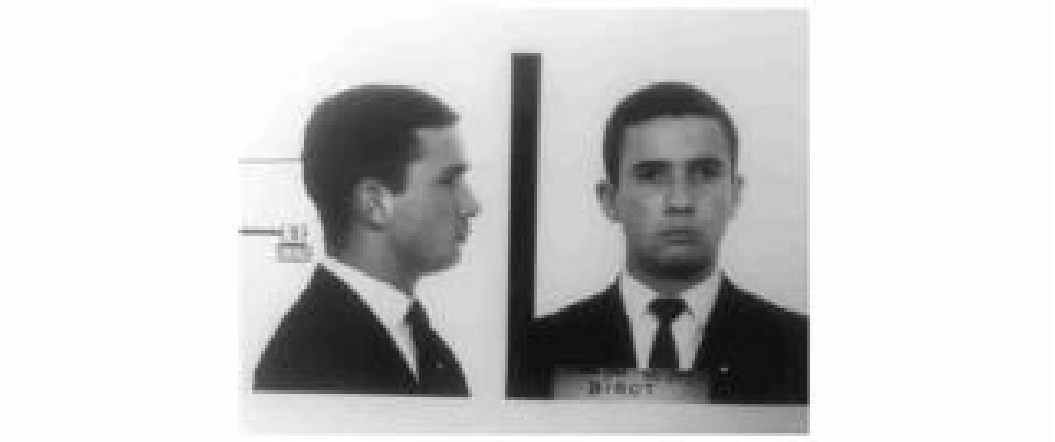

Ma photo anthropométrique. Chaque policier affecté à la Police judiciaire de la préfecture de police de Paris doit se faire tirer le portrait : de face, de profil.

Une baignoire sabot remplie de punch pour le départ de Roger Le Taillanter, une légende du 36 !

Avril 1968 : formation au tir rapide au stand de tir de la porte de la Villette. Au 1er rang l'officier de police adjoint Toussaint Poggiale de la Crim. Je suis au deuxième plan.

Juin 1976 : le commissaire Claude Cancès jouant du saxophone au banquet de la Crim (… cravaté !). Derrière lui à droite, le commissaire Patrick Riou (futur patron de la Crim et, à gauche, l'inspecteur principal Jean Albert de la SAT.

1977 : dans mon bureau mansardé de procédurier, au 4e étage du 36. À ma gauche, ma fidèle compagne : une machine à écrire Olympia.

1978 : La photo annuelle de la Crim en 1978 sur les marches du palais de justice.
Au premier rang en partant de la gauche, à la deuxième place, le commissaire Patrick Riou, puis le commissaire André Bizeul, le patron Pierre Ottavioli, avec à sa gauche son adjoint. Suit le commissaire Claude Cancès, le commissaire Michel Auguste et Albert Henaff, chef inspecteur divisionnaire du bureau 305. Derrière André Bizeul, l'inspecteur divisionnaire Roland Segear (barbe et moustache – cravate claire) et derrière Claude Cancès, au 3e rang, l'inspecteur principal Jacques Capela (barbe et polo noir), tous deux victimes lors de l'affaire de l'Ambassade d'Irak en juillet 1978 (Segear blessé et Capela tué). Bernard Pasqualini (barbu) est à moitié caché sur le bord gauche de la photo. Pour ma part, je suis au fond, au centre, avec une cravate, au-dessus et à gauche de l'inspecteur porteur de lunettes.

1982 : Claude Cancès, chef adjoint de la Crim et Jean Tchividjian, chef de la SAT.

1982 : jeunes et anciens de la Crim : le commissaire Michel Auguste et le commissaire Christian Flaesch, futur Directeur PJ.

juin 1991 : Banquet de la Crim. À l'époque, je suis l'adjoint de Patrick Riou. À mon bras Josy, la gentille secrétaire adorée de toute la Crim, celle qui nous prépare le café tous les matins dans le bureau 317 (elle rejoindra l'anti-gang en 1997).

Sur un meuble de vestibule, sur un pot de chambre « À la mariée » entouré de bouteilles d'alcool, de fleurs séchées et de bâtons d'encens, une drôle d'affaire...

Des télégrammes insolites…

LE 14 JANVIER 19[illegible] TG NR 7

AR 20 A DSP PJ D 4.

DECOUVERTE GRENADE INT.SQUARE.INT.LABORATOIRE.PAS DE BLESSE. 86

12 H 30. 57 RUE DES VIGNOLLES PARIS 20EME ARROT.PS 20.
DECOUVERTE-GRENADE ANGLAISE TYPE WILLIS-PAR CHIEN APPARTENANT
A MR [redacted]. DT 38 GRANDE RUE A JUVISY SUR ORGE 91.
GRENADE PLACEE PAR CE DERNIER DANS SQUARE DERRIERE ARBRE.
INTERVENTION LABORATOIRE CENTRAL POUR NEUTRALISATION VDE
L EXPLOSIF. -- ENBIN NE COMPORTAIT PAS DE DETONATEUR--
PERIMETRE DE SECIIRITE EFFECTUE. SUR PLACE. OPJ DE SERVICE
ET TOZO I. .
CIAT CHARONNE SAISI.
RED. CARRE. SIG.JC.LEMAIRE.CPP.

Op. III : DOSTEUX.

[illegible]. Sur appel, l'Inspecteur BERGER, du commissariat Charonne nous précise que cette grenade a été découverte dans le square, par le chien de M. [redacted] qui est un habitué de cet endroit.

Le chien aurait trouvé l'engin dans la neige et, comme il a l'habitude de tout rapporter à son maître, il a donc saisi cette grenade dans sa gueule.

Il s'agit bien d'une grenade anglaise de type WILLS, quadrillée; "elle était chargée, mais était dépourvue de détonateur"(explication fournie par le laboratoire.)

L'engin a été emporté par le Laboratoire Central, qui fournira un rapport d'examen au commissariat Charonne, lequel est chargé de nous informer du résultat.

-o-o-o-

Quant à présent, il n'y a pas d'autre élément d'enquête.

COMMISSARIAT CHARONNE SAISI.

---------- copies : MO- Liaison-
B.C- B.R.I.

[illegible] Le spécialiste du Laboratoire précise qu'il s'agit d'une grenade défensive, modèle 1936 MK1. Elle n'est pas en état de fonctionnement.

Chef DMPJ	DIRECTION PJ	PARQUET	Cabinet Préfet	D.C.P.J.
AUTRES AVIS		COPIES : Parquet-Cabinet-BC-BRB-BRI-L/S HC-DMRG		

GROUPE N°2
MLC/ASSAS

30/11/92

II Doc

9h15 Monsieur SCHNEIDER CO, Chef de 1° DMPJ, fait savoir qu'il vient d'être tenu informé de la découverte dans l'enceinte de la FACULTE de DROIT, rue d'Assas, de deux cocktails MOLOTOV et de matraques.

Des fonctionnaires de la 5ème DPJ se sont transportés sur place.

Cabinet Préfet, informé.

11h45 L'IP DUROCHAT de la 5ème DPJ confirme les faits. Ce jour à 8h15, deux vigiles de la faculté ont découvert derrière des panneaux d'affichage situés à l'entresol, deux cocktails molotov et un sac de sport contenant 18 matraques fabriquées à l'aide de tubes et de cables métalliques.

Les cocktails molotov ont été confectionnés avec des bouteilles de Beaujolais Primeur, un liquide inflammable et des mèches en tissu.

L'endroit ou étaient dissimulés les objets découverts est accessible à tous.

Aucune trace papillaire n'a été relevée.

Le Laboratoire Central a pris en charge les engins incendiaires.

Aucun lien n'a été établi avec les troubles d'hier.

5ème DPJ SAISIE

TG NR 04

AR 05 A D.S.P P.J D.S

1) 1 M.A.O - AGRESSION A MAIN ARMEE - VICTIME LEGEREMENT BLESSEE NON ADMISE HOTEL DIEU
2) LE 28/09/92 A 08H20
3) RUE DANTE/RUE GALANDE BANQUE B.I.C.S
4) UN
5) [redacted], 19/03/35 A PARIS 14EME, DE NOEL ET DE [redacted] SUZANNE, DT 2 AVE PARMENTIER A PARIS 11EME
6) L'INDIVIDU A ETE INTERPELLE PAR DEUX EFFECTIFS DU 5EME ARRDT QUI SE RENDAIENT AU C.P 05 POUR PRENDRE LEUR SERVICE. CEUX-CI ONT ETE ATTIRES PAR DES CRIS PROVENANTS DE LA BANQUE DUS HOMMES ILS ONT APPREHENDE L'AGRESSEUR QUI AVAIENT PENETRE DS L'ETABLISSEMENT EN PROFITANT DE L'OUVERTURE PAR LA FEMME DE MENAGE. L'AUTEUR ETAIT MAINTENU PAR LA FEMME DE MENAGE
8) UNE ARME DE POING 22 LONG RIFLE APPROVISIONNEE A HUIT CARTOUCHES A ETE DECOUVERTE A L'INTERIEUR DE LA BANQUE , CELLE-CI APPARTIENT A L'AGRESSEUR.
9) VICTIME ET AGRESSEUR PRESENTES 5EME D.P.J - VICTIME BLESSEE AU NEZ ET UNE DENT CASSEE CONDUITE HOTEL DIEU NON ADMISE.
10) [redacted] FLORENCE, 27/11/63 A ACCRA (GHANA), DT 51 AVE CASTELNAU A DRANCY (93).
11) EFFECTIFS J.2 - PS 05
12) 5EME D.P.J
RED/TR...SEM..LAMANDIN................SIG/C.P.P. . NNNN
NNNN

II ×

62 BR BQ 3/C

EMPJ informé par réception du TG à 11.30. Sur appel, l'ID ROCHE en confirme les termes en précisant que le malfaiteur a été trouvé en possession d'un bas de femme et de sparadrap. La femme de ménage a été conduite à l'hôpital à la suite de légères blessures dont elle a été victime au cours de l'action. Elle a vait réussi à désarmer le malfaiteur en lui coinçant la main qui tenait l'arme dans la porte de l'agence et en le mordant violemment. Elle devait du reste en perdre une dent. L'individu, connu des services de police de 77 à 82 pour de nombreux vols qualifiés a reconnu son intention de ligoter le témoin pour protéger sa fuite après avoir commis le vol. Il est actuellement en GAV au service.

Monsieur SCHNEIDER CD Chef EMPJ avisé.

5ème DPJ saisie.

copies : PARQUET Cabinet DC BRB BRI note Liai RC

Gr N°2 MC/PYRO

Le 30/03/92

1830 Monsieur STEINER, CP [redacted] 94, fait savoir que son service est saisi d'une série d'incendies criminels, commis sur la voie publique, principalement à l'encontre de véhicules automobiles, depuis quelques semaines.

Une surveillance était mise en place rue du Moulin de Vacquot à VILLEJUIF (94), la nuit dernière.

Ce jour, vers 6h10, un homme a tenté de mettre le feu à la fourgonnette RENAULT Express, affectée à l'Antenne CRETEIL DE LA DRPJ, aménagée en véhicule de surveillance. Il a mis dans un passage de roue arrière de la fourgonnette, un bouchon de papier enflammé. Il a immédiatement été appréhendé. Le véhicule administratif n'a subi aucun dégât.

Il s'agit de :

- [redacted], employé comme Manipulateur à l'Hôpital Psychiatrique de Villejuif, et il demeure [redacted] (94). Cet homme est inconnu de nos Archives et ne semble pas avoir d'antécédents psychiatriques.

Entendu sur les divers incendies commis sur la Commune de VILLEJUIF, il a vaguement reconnu qu'il en serait l'auteur de 4 ou 5, sans donner de précisions permettant de les lui imputer formellement. Ses motivations ne sont pas clairement établies.

Antenne CRETEIL DE LA DRPJ SAISIE

Chef ENPJ	Dr PERMANENCE	PARQUET	Cabinet Préfet	S.C.P.J.
M.	M.			
AUTRES AVIS		COPIES : CABINET MC S/T [redacted] 94		

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library